

## **Le schéma des solidarités du Loir-et-Cher 2024-2028**

### ***“ Ensemble au cœur des solidarités humaines et territoriales en Loir-et-Cher ”***

“Un schéma des solidarités pour les Loir-et-Chériens en situation de fragilité sur leur parcours de vie et de santé.”

#### **SOMMAIRE :**

#### **PARTIE 1 : Élaboration, diagnostic et co-construction du schéma des solidarités**

##### 1- Le périmètre du schéma des solidarités :

- 1-1 Définition: un schéma des solidarités humaines et territoriales dédié aux personnes en situation de fragilité.
- 1-2 Un cadre légal précis.
- 1-3 Un défi : intégrer le schéma des solidarités dans un écosystème juridique complexe.

##### 2- Contexte, constats en Loir-et-Cher: pourquoi aller vers un schéma unique des solidarités ?

##### 3- Enjeux, objectifs et priorités du schéma des solidarités :

- 3-1 Les enjeux majeurs.
- 3-2 Les objectifs et priorités.

##### 4- Structuration du schéma des solidarités :

- 4-1 Un schéma en cohérence avec les orientations du « Loir-et-Cher en action » et la feuille de route des solidarités.
- 4-2 Un schéma départemental, sectoriel et territorial.

##### 5- Gouvernance, coopération et alliance :

- 5-1 La gouvernance d'élaboration du schéma.
- 5-2 Une « Alliance des 14 » créée dès le début des travaux autour des plus fragiles.

##### 6- Les grandes étapes d'élaboration du schéma.

##### 7-Le diagnostic des fragilités en Loir-et-Cher :

- 7-1 Le diagnostic des fragilités du schéma des solidarités.
- 7-2 Le diagnostic départemental des fragilités.
- 7-3 Les diagnostics des trois territoires Nord, Centre, Sud.

##### 8- La participation citoyenne et le design de service au cœur de l'élaboration du schéma :

- 8-1 Participation citoyenne : une co-construction pro active des toutes les parties prenantes.
- 8-2 Design de service : concevoir des solutions adaptées et centrées sur l'utilisateur/personne concernée.
- 8-3 Un schéma des solidarités, résultat d'une intelligence collective.
- 8-4 Les grandes étapes de la démarche.

#### **PARTIE 2 : Le plan d'action du schéma des solidarités**

##### **1- VOLET 1 DÉPARTEMENTAL:**

- 1-1 Un parcours de vie et de santé en cinq étapes clés.
- 1-2 Une approche décloisonnée pour une prise en charge fluide.
- 1-3 Les besoins au cœur du schéma: de l'expression à la cartographie et définition des réponses adaptées.
- 1-4 Les réponses transversales construites autour de trois axes stratégiques.

**AXE 1 : Favoriser la capacité d'agir et rendre autonome**

Les objectifs opérationnels, les actions et fiches action 2024-2025 :

- ✓ Focus 1 : Favoriser un environnement adapté aux besoins pour mieux accueillir, informer, orienter, prendre en charge et accompagner.
- ✓ Focus 2 : une démarche globale d'amélioration des accueils au sein des solidarités.
- ✓ Focus 3: renforcer la pair-aidance en Loir -et-Cher.

**AXE 2 : Faire de la prévention, une priorité**

Les objectifs opérationnels, les actions et fiches action 2024-2025 :

- ✓ Focus : Soutenir les aidants pour prévenir les difficultés des personnes fragiles qu'ils accompagnent.

**AXE 3 : S'adapter aux besoins et fluidifier les parcours**

Les objectifs opérationnels, les actions et fiches action 2024-2025 :

- ✓ Focus : Engager une démarche globale de gestion et d'amélioration des politiques publiques: trois démarches au service du pilotage des solidarités.

1-5 Les actions du département de Loir-et-Cher en faveur de l'inclusion des plus fragiles dans la société:

- Favoriser l'accès à la culture et au sport sur les territoires.
  - Renforcer l'accès à la lecture pour tous sur les territoires.
  - Soutenir les plus fragiles face à la transition durable et solidaire engagée par le département.
  - Développer des actions en faveur de la prévention et de la lutte contre illettrisme et illettrisme.
  - Soutenir les plus fragiles face à la transition durable et solidaire engagée par le département.
- ✓ Focus : Des actions plus ciblées sur les jeunes et les femmes en situation de fragilité.

**2- VOLET 2 SECTORIEL :**

**AXE 1 : Enfance-Famille :**

Mot de madame Florence Doucet, Vice-présidente chargée de la solidarité liée à l'action sociale, à la famille et à la protection de l'enfance.

Principaux enjeux.

Trois actions phares de 2025.

Les besoins spécifiques : cartographie des besoins.

Les orientations stratégiques, objectifs, actions et fiches actions 2024-2025.

**AXE 2 : Autonomie des personnes en situation de handicap et des personnes âgées :**

Mot de madame Monique Gibotteau, Vice-présidente chargée de la solidarité liée à l'autonomie, au handicap et aux aides à domicile.

Principaux enjeux.

Trois actions phares de 2025.

Les besoins spécifiques : cartographie des besoins.

Les orientations stratégiques, objectifs, actions et fiches actions 2024-2025.

**AXE 3 : Insertion-Emploi :**

Mot de madame Florence Doucet, Vice-présidente chargée de la solidarité liée à l'action sociale, à la famille et à la protection de l'enfance.

Principaux enjeux.

Trois actions phares de 2025.

Les besoins spécifiques : cartographie des besoins.

Les orientations stratégiques, objectifs, actions et fiches actions 2024-2025.

#### **AXE 4 : Habitat-Logement :**

Mot de madame Florence Doucet, Vice-présidente chargée de la solidarité liée à l'action sociale, à la famille et à la protection de l'enfance.

Principaux enjeux.

Trois actions phares de 2025.

Les besoins spécifiques : cartographie des besoins.

Les orientations stratégiques, objectifs, actions et fiches actions 2024-2025.

#### **AXE 5 : Santé :**

Mot de monsieur Philippe Gouet, Président du conseil départemental de Loir-et-Cher.

Principaux enjeux.

Trois actions phares de 2025.

Les besoins spécifiques : cartographie des besoins.

Les orientations stratégiques, objectifs, actions et fiches actions 2024-2025.

#### **AXE 6 : Inclusion numérique :**

Mot de madame Catherine Lhéritier, Vice-présidente chargée du personnel, de la modernisation de l'administration, de l'attractivité du territoire, du tourisme et de l'aérodrome Blois-Le Breuil.

Principaux enjeux.

Trois actions phares de 2025.

Les besoins spécifiques : cartographie des besoins.

Les orientations stratégiques, objectifs, actions et fiches actions 2024-2025.

### **3- VOLET 3 TERRITORIAL :**

1-1 Calendrier des travaux et étapes de construction du volet 3.

1-2 Modalités collaboratives de travail : des défis co-construits avec les acteurs locaux.

1-3 Les défis de chacun des trois territoires.

### **PARTIE 3 : Pilotage, gouvernance et mise en œuvre du schéma des solidarités**

3-1 Pilotage des solidarités en Loir-et-Cher: d'une vision 360 à une démarche globale 360.

1- D'une visions 360...

2- ...à une démarche globale 360.

3-2 Gouvernance, coopération et coordination des acteurs :

1- Coopération et coordination efficaces au service des solidarités.

2- Alliance des 14 : Engagements communs et responsabilités partagées.

3- Instances de la gouvernance: "penser global et agir local".

3-3 Mise en œuvre opérationnelle du schéma et ses outils de pilotage :

1- Cadre d'intervention : cinq actions clés.

2- Modalités d'intervention : Gestion et amélioration continue des politiques publiques.

3- Démarches et outils au service du schéma des solidarités.

4- Calendrier projeté : les grandes étapes de mise en œuvre.

## **Introduction au Schéma des Solidarités du Loir-et-Cher**

Le Loir-et-Cher se trouve à un tournant décisif de son histoire sociale. Face aux transformations économiques, démographiques et sociétales profondes, notre territoire a choisi de se réinventer en renforçant les liens de solidarité et la cohésion sociale qui doivent réunir ses habitants.

Le schéma des solidarités 2024-2028, véritable colonne vertébrale de notre action publique pour les années à venir, incarne la volonté de l'ensemble des acteurs des solidarités de construire un Loir-et-Cher solidaire et inclusif, où chaque habitant, quel que soit son âge, sa situation ou son lieu de vie, peut trouver sa place et s'épanouir pleinement.

Dans un contexte de mutations profondes, qu'elles soient sociales, économiques ou environnementales, il est de notre responsabilité de faire des solidarités humaines et territoriales une priorité. Ce schéma reflète notre ambition commune de créer un Loir-et-Cher plus inclusif, plus solidaire et plus résilient.

Fruit d'un travail collaboratif fondé sur des valeurs fondamentales telles que l'autonomie, la prévention et l'adaptation aux besoins et réalités locales, ce document se veut un outil concret et dynamique, conçu pour répondre aux attentes des citoyens tout en anticipant les défis de demain. Ce n'est pas simplement un cadre théorique, mais un projet vivant et évolutif, prêt à accompagner les transformations de notre territoire et à répondre aux aspirations de ses habitants.

Structuré autour de trois axes stratégiques – renforcer l'autonomie des personnes, faire de la prévention une priorité, adapter nos actions aux besoins et réalités locales et fluidifier les parcours de vie et de santé – ce schéma repose sur une analyse fine des besoins réels de nos citoyens en situation de fragilité et des territoires, enrichie par la participation active des habitants, des élus, des professionnels et des partenaires. Pour cela, nous avons placé l'implication des citoyens et des personnes concernées au cœur de notre démarche, car c'est en les écoutant que nous construirons les solutions les plus pérennes et adaptées. Chaque action, chaque initiative est le résultat d'une concertation approfondie, garantissant ainsi des réponses justes et adaptées aux enjeux actuels.

Ce schéma reflète également notre ambition de décloisonner les politiques publiques et de créer un cadre d'action social, médico-social et sanitaire cohérent et adapté à chaque situation particulière et un accompagnement sur mesure à chaque étape du parcours de vie et de santé des plus fragiles.

Ce schéma repose enfin sur une gouvernance renouvelée, agile et décloisonnée, co pilotée par le département et l'État facilitant une coopération efficace entre toutes les instances locales, sectorielles et départementales. Renforcée par une charte d'engagement commune et un co pilotage Département et État, cette gouvernance s'appuie sur la collaboration étroite entre les élus, les acteurs publics, les partenaires associatifs et les citoyens. Ensemble, nous avons défini les bases d'une alliance solide pour garantir une mise en œuvre efficace et cohérente du schéma.

L'année 2025 marquera une étape clé avec le lancement opérationnel du schéma et l'évaluation de ses actions, outils de pilotage et de sa gouvernance pour un ajustement optimal. Ce pilotage, fondé sur l'observation sociale, l'évaluation annuelle et l'expérimentation et innovation sociale, nous permettra d'ajuster et améliorer nos politiques publiques en continu pour rester au plus près des réalités du quotidien et apporter des réponses adaptées aux besoins et attentes des citoyens.

Ensemble, nous faisons le choix d'une solidarité active et engagée, où chacun trouve sa place, où chaque voix est entendue, et où les plus fragiles sont accompagnés avec dignité et respect. Ce schéma des solidarités est une feuille de route commune pour bâtir un Loir-et-Cher plus juste, plus humain et plus solidaire.

Nous sommes fiers du travail accompli. C'est en unissant les forces, en innovant et en nous adaptant aux réalités de terrain que nous relèverons ensemble les défis de demain.

**Ensemble, construisons un Loir-et-Cher où la solidarité est une force partagée par tous, et où chaque habitant peut vivre et s'épanouir pleinement.**

## **PARTIE 1 : Élaboration, diagnostic et co construction du schéma des solidarités**

### **1- Le périmètre du schéma des solidarités :**

#### **1-1 Définition : un schéma des solidarités humaines et territoriales dédié aux personnes en situation de fragilité**

Le schéma des solidarités humaines et territoriales est spécifiquement conçu pour répondre aux besoins des personnes en situation de fragilité. Ces solidarités, qu'elles soient humaines ou territoriales, sont au cœur d'une société juste et inclusive, garantissant à chaque individu l'accès aux droits fondamentaux tels que la santé, l'éducation, l'emploi et le logement. Elles visent à soutenir, protéger et accompagner les plus vulnérables à chaque étape de leur vie, en tenant compte des spécificités sociales, économiques ou géographiques.

Les solidarités humaines se concentrent sur l'accompagnement personnalisé des personnes en situation de fragilité. Qu'il s'agisse de handicaps, de dépendance liée à l'âge, de maladies chroniques, ou de situations temporaires comme la perte d'emploi ou un problème de santé, ces solidarités offrent un soutien adapté pour permettre à chacun de retrouver son autonomie et de participer pleinement à la vie sociale et économique. Elles s'efforcent d'apporter des solutions concrètes, en facilitant l'accès aux services essentiels et en proposant un parcours sans rupture.

En parallèle, les solidarités territoriales cherchent à réduire les inégalités entre les différents territoires. Elles assurent une distribution équitable des services publics et des ressources, de manière à ce que chaque personne, peu importe son lieu de résidence, puisse surmonter ses difficultés et accéder aux mêmes opportunités. Cela implique de renforcer des services publics dans les zones les plus reculées ou défavorisées, ainsi que le développement d'infrastructures adaptées pour répondre aux besoins spécifiques des habitants.

Les personnes en situation de fragilité sont celles qui, en raison de leur condition sociale, économique, physique ou psychologique, rencontrent des obstacles les empêchant de participer pleinement à la société. Le schéma des solidarités vise à mettre en place des actions coordonnées pour leur offrir les ressources nécessaires à une vie digne, tout en veillant à ce que ces actions soient équitables et adaptées sur l'ensemble du territoire.

En résumé, ce schéma des solidarités humaines et territoriales représente une articulation cohérente entre solidarités humaines et territoriales, visant à garantir que chaque personne en situation de fragilité puisse accéder aux droits fondamentaux et recevoir un soutien adapté/renforcé, indépendamment de sa situation ou de son lieu de vie.

#### **1-2 Un cadre légal précis**

Le schéma des solidarités s'appuie sur un cadre légal précis, fondé sur les dispositions du code de l'action sociale et des familles (CASF) et du code général des collectivités territoriales (CGCT). Ces textes imposent au conseil départemental d'assurer l'organisation et la coordination des services sociaux et médico-sociaux, tout en respectant les compétences spécifiques de chaque acteur et les besoins de la population.

##### **1. Code de l'action sociale et des familles (CASF)**

L'article L.312-4 et L.312-5, 4° du CASF obligent les conseils départementaux à élaborer des schémas d'organisation sociale et médico-sociale. Ces schémas visent à planifier les priorités en matière d'équipements et de services, en couvrant l'ensemble des besoins sociaux et médico-sociaux du territoire.

L'article L.313-4 du CASF constitue le socle des autorisations pour la création, l'extension ou la transformation des établissements et services, et impose une évaluation régulière pour garantir la qualité des prestations offertes aux usagers. Il est important de mettre en place des mécanismes concrets d'évaluation continue, permettant ainsi une amélioration continue de la qualité des services en fonction des retours des parties impliquées et des évolutions du territoire.

L'article L.121-1 du CASF souligne la responsabilité du département dans la définition et la mise en œuvre de la politique d'action sociale. Le schéma des solidarités doit coordonner et faire converger les différentes politiques de solidarité, en intégrant l'ensemble des compétences obligatoires et facultatives du département. Cet article précise que la politique d'action sociale s'inscrit à la fois dans la solidarité nationale et locale, renforçant l'importance du rôle des départements.

De plus, l'article L.311-5 du CASF exige une concertation avec les usagers, les établissements lors de l'élaboration des schémas. Cela assure que les services mis en place répondent réellement aux besoins de la population.

## 2. Code général des collectivités territoriales (CGCT)

L'article L.3211-1 du CGCT consacre le conseil départemental en tant que chef de file de l'action sociale. Il doit organiser et coordonner les interventions locales en veillant à une répartition équitable des services sur tout le territoire, prenant en compte les spécificités locales. La territorialisation des actions est essentielle pour garantir que les services répondent de manière équitable et adaptée aux besoins spécifiques des citoyens et acteurs du département.

Le conseil départemental de Loir-et-Cher a l'obligation d'élaborer, adopter et mettre en œuvre des schémas d'organisation sociale et médico-sociale conformes aux dispositions du CASF et du CGCT. Ces schémas doivent planifier l'offre de services, coordonner les interventions, garantir une évaluation continue de la qualité, impliquer les usagers et parties prenantes, et territorialiser les actions pour répondre équitablement aux spécificités locales. Il est également essentiel que cette planification tienne compte des retours d'expérience réguliers et des ajustements continus dans un cadre participatif, pour une meilleure adéquation aux réalités sociales. Ce cadre légal précis permet une organisation cohérente, efficace et adaptée des services sociaux et médico-sociaux sur l'ensemble du territoire départemental.

À travers le schéma unique des solidarités, le département a harmonisé les différentes politiques de solidarité de son territoire en y intégrant toutes ses compétences obligatoires. Afin de veiller à une sécurisation juridique optimale et continue du schéma des solidarités qui prenne en compte l'évolution de ces compétences obligatoires, un système de veille juridique continue sur les différentes thématiques liées à ses obligations légales a été créé pour accompagner les évolutions légales du schéma des solidarités.

### 1-3 Un défi : intégrer le schéma des solidarités dans un écosystème juridique complexe

Annexe : un écosystème juridique complexe

Le schéma des solidarités s'inscrit dans un écosystème complexe et en constante évolution, où se croisent des stratégies et dispositifs à l'échelle nationale, régionale, départementale et locale. Pour être pleinement opérationnel, ce schéma doit s'articuler efficacement avec ces différents niveaux d'intervention tout en restant en phase avec l'actualité juridique. Cela implique non seulement d'intégrer les réformes et initiatives en cours, mais aussi d'anticiper les évolutions législatives et réglementaires à venir, afin de sécuriser l'action publique et d'assurer une protection optimale des personnes fragiles.

L'environnement juridique qui encadre l'action sociale et médico-sociale est particulièrement foisonnant. Les réformes récentes témoignent d'une volonté politique forte de renforcer les dispositifs de l'action sociale, médico-sociale et sanitaire et de garantir un accès équitable aux services essentiels pour tous, notamment les plus fragiles. Pour que le schéma des solidarités soit efficace, il est indispensable qu'il soit continuellement mis à jour en fonction de ces évolutions et actualités, permettant ainsi une réponse adaptée et sécurisée aux besoins des citoyens, des professionnels et des territoires.

Dans ce contexte, le département de Loir-et-Cher a décidé de mettre en place une veille juridique proactive, intitulée "Actualité des politiques publiques des solidarités", pour suivre les développements législatifs et réglementaires. Cette veille sera un outil clé pour garantir que le schéma des solidarités reste un document vivant, évolutif et toujours en adéquation avec les exigences juridiques et les besoins et réalités du terrain.

## 2- Contexte, constats en Loir-et-Cher: pourquoi aller vers un schéma unique des solidarités ?

Le schéma des solidarités s'inscrit dans une démarche évolutive, conçue pour devenir un outil de référence pour l'action départementale. Ce schéma doit être capable de s'adapter aux changements constants, qu'ils soient économiques, sociaux, politiques ou réglementaires, tout en intégrant l'évolution des pratiques professionnelles et les besoins émergents des populations.

Les politiques de solidarité du département sont aujourd'hui organisées dans plus d'une dizaine de schémas, répondant à des exigences légales. Ces schémas, établis sur des périodes de cinq ans, fixent des objectifs prioritaires et proposent une stratégie de mise en œuvre à travers une programmation précise d'activités et de moyens :

- Le schéma enfance-famille 2018-2024
- Le schéma autonomie 2021-2025
- Le programme départemental d'insertion - pacte territorial d'insertion 2019-2024
- Le plan 41 en bonne santé 2020-2028
- Le plan de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme 2019-2024

À ces schémas spécifiques s'ajoutent des documents programmatiques co-signés avec l'État, tels que :

- Le plan départemental d'action pour le logement et l'habitat des personnes défavorisées (PDALHPD).
- Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Cette segmentation des actions sociales par public et par thématique entraîne une gestion en silos, fragmentant les publics, les financements, et les secteurs d'intervention. Une telle approche complique l'anticipation des ruptures dans les parcours de vie et de santé des habitants du Loir-et-Cher, tout en rendant la coordination entre les acteurs plus difficile. De plus, la multiplicité des documents de référence nuit à la communication et à la lisibilité des actions départementales, rendant l'accès aux droits plus complexe pour les habitants. Les schémas actuels, souvent détaillés et rigides, peinent à s'adapter aux évolutions rapides des dispositifs sociaux et aux besoins changeants des populations.

Face à ces constats, une prise de conscience collective s'est imposée parmi les acteurs des solidarités : il est nécessaire d'adopter une politique plus dynamique et innovante. En réponse à ces nouvelles exigences, le Département a décidé, le 4 février 2023, de rompre avec l'approche sectorielle existante en élaborant un schéma unique des solidarités pour la période 2024-2028. Ce schéma vise à unifier et renforcer l'action sociale départementale, en s'adaptant aux défis, pour offrir une réponse plus cohérente, lisible et efficace aux besoins des habitants les plus fragiles du Loir-et-Cher.

### 3- Enjeux, objectifs et priorités du schéma des solidarités

Le schéma des solidarités regroupe et structure les politiques départementales autour de domaines clés tels que la petite enfance, l'enfance, l'insertion professionnelle, l'emploi, l'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap, la santé, l'habitat et l'inclusion numérique. Son approche transversale vise à décloisonner ces secteurs pour répondre aux grands enjeux sociétaux, tout en respectant les choix de vie des personnes fragiles.

#### 3-1 Les enjeux majeurs

Le schéma des solidarités s'articule autour de plusieurs enjeux stratégiques. Renforcer le développement social des territoires tout en respectant leurs spécificités, développer l'action sociale, médico-sociale et de santé à travers une coordination décloisonnée et anticiper les transitions de vie pour éviter les ruptures de parcours.

L'un des défis majeurs à relever est également celui de la contrainte budgétaire. Face à des ressources financières limitées et à une demande croissante de services, il devient essentiel de faire évoluer nos modes d'intervention. L'effort budgétaire devra être partagé entre le Département et ses partenaires, afin de garantir la soutenabilité financière des actions engagées. Il s'agira de travailler de manière plus innovante et collaborative, en optimisant les ressources disponibles et en partageant les responsabilités pour mieux répondre aux besoins des populations fragiles.

Ce défi impose une nouvelle approche dans la gestion des solidarités, qui devra passer par une mutualisation des moyens, un renforcement des partenariats locaux et l'utilisation optimale des nouvelles technologies. Les partenaires des solidarités, qu'ils soient municipaux, associatifs ou autres, devront également contribuer à ces efforts. Cette responsabilité partagée est nécessaire pour garantir une continuité de service de qualité, tout en maîtrisant les coûts.

L'objectif sera donc d'instaurer une soutenabilité financière qui permette à long terme de maintenir et d'améliorer les dispositifs d'accompagnement, au service des publics les plus fragiles. Le schéma des solidarités au-delà de ses objectifs fixés devra s'adapter aux réalités économiques, tout en cherchant avec ces partenaires, une prise en charge humaine de qualité.

### 3-2 Les objectifs et priorités

Le schéma des solidarités s'inscrit dans la continuité du projet politique et administratif fixé par le Département jusqu'en 2028. Il a pour ambition de répondre aux nouveaux défis en matière d'efficacité de l'action publique, de coordination des acteurs et d'adaptation aux besoins variés et complexes des populations.

Les principaux objectifs du schéma sont les suivants :

- **Renforcer le rôle d'assembleur du Département** en matière de solidarités, au-delà de son rôle de chef de file de l'action sociale, médico-sociale et santé.
- **Coordonner les politiques publiques** de manière territorialisée et concertée, en partenariat avec les acteurs locaux.
- **Rendre plus lisible les priorités du schéma** à travers un document unique et simplifié.
- **Rénover les gouvernances départementales et locales** pour améliorer l'efficacité du pilotage et de l'action de proximité.
- **Simplifier la gestion des droits et adapter l'action sociale, médico-sociale et de santé** aux réalités quotidiennes et à l'évolution du numérique.
- **Transformer l'offre médico-sociale** en tenant compte des besoins évolutifs des publics fragiles.
- **Encourager la transversalité des actions** tout en respectant les spécificités territoriales.
- **Mettre la prévention au cœur des pratiques**, à tous les âges de la vie.
- **Valoriser les métiers du secteur médico-social**, en renforçant l'attractivité et la formation.
- **Mobiliser et impliquer les personnes concernées et les citoyens** dans les projets qui les concernent pour les rendre acteurs de leur parcours mais également dans l'amélioration des services et des politiques publiques.
- **Promouvoir l'expérimentation et l'innovation sociale** ainsi que l'évaluation continue et la mesure de l'impact des politiques sociales pour améliorer la qualité des actions et des accompagnements.
- **Intégrer une approche écoresponsable** dans toutes les actions du schéma, afin de préserver notre environnement.

Le département garant de la solidarité, a défini ses priorités pour les Loir et Chériens les plus fragiles :

- Faire de la **prévention**, une priorité à tous les âges de la vie
- Garantir l'**égal accès** aux droits, aux prestations et aux services.
- Apporter des **réponses équitables** sur l'ensemble du département.
- Garantir l'**accès à la santé**.
- Investir sur la **jeunesse** et soutenir les **familles**.
- Conforter l'**insertion professionnelle et sociale**.
- Faciliter le retour à l'**emploi**.
- Permettre l'accès à un **logement** digne et adapté.
- Prévenir la **perte d'autonomie** des personnes en situation de handicap et/ou des personnes âgées.
- Faciliter l'**accès au numérique**.
- **Mobiliser et impliquer** les **citoyens** dans les projets qui les concerne directement pour les rendre acteurs et leur redonner du pouvoir d'agir.

Ces objectifs et priorités ne peuvent être réalisés seuls par le département. Les acteurs des solidarités ne peuvent plus rester aujourd'hui dans "l'entre soi" et agir seuls sur le parcours de vie et de santé des plus fragiles. Les solidarités c'est **l'affaire de tous et la responsabilité de chacun!**

C'est **avec chacun** des partenaires et acteurs locaux que des réponses adaptées doivent être apportées aux besoins et réalités pour construire les politiques publiques cohérentes. Des **engagements communs et concrets** ont été pris pour:

- Déployer et **mutualiser** les moyens/ressources pour être plus réactifs dans l'action
- S'engager chacun à mettre les moyens financiers pour une mise en œuvre effective des actions et garantir un service de qualité auprès de plus fragiles.
- **Simplifier** et être plus **souple** dans la gestion et le déploiement des **financements** pour pouvoir fabriquer des solutions innovantes et surtout adaptées aux nouveaux besoins.
- Favoriser une politique d'**attractivité** ambitieuse autour des métiers en tension.
- Dynamiser le **développement des territoires** dans le respect de leurs singularités et réalités.
- Et relever ensemble les défis auxquels sont confrontés les acteurs et professionnels des solidarités.



Les objectifs sont ambitieux, mais pour faire face à l'avenir, il convient d'être agiles pour rester réactifs face à une évolution rapide et de plus en plus complexe des besoins sociaux et renforcer ainsi l'action sociale, médico-sociale et sanitaire au service des plus fragiles en Loir et Cher.

#### 4- La structuration du schéma des solidarités

Le schéma des solidarités est un cadre stratégique et opérationnel qui regroupe et organise l'ensemble des politiques départementales essentielles, en déterminant les moyens nécessaires pour accompagner les personnes les plus fragiles tout au long de leur vie, de la petite enfance au grand âge. Ce schéma vise à répondre de manière cohérente et coordonnée aux défis sociaux du département, tout en s'adaptant aux spécificités locales et aux évolutions des besoins.

##### 4-1 Un schéma en cohérence avec les orientations du « Loir-et-Cher en action » et la feuille de route des solidarités

Ce schéma s'inscrit pleinement dans le projet de mandat et d'administration du département le « Loir-et-Cher en action » et prolonge les travaux engagés dans la feuille de route des solidarités 2021-2028 de la DGA Loir-et-Cher Solidaire. Cette feuille de route, résultat de neuf mois de co-construction avec les agents, s'articule autour de trois grandes ambitions: rendre acteur, prévenir, et s'adapter. Elle intègre également neuf objectifs stratégiques et quarante-quatre objectifs opérationnels, qui constituent le socle des actions départementales en matière de solidarités.

Annexe : la feuille de route des solidarités 2021-2028

La feuille de route des solidarités se divise en deux parties complémentaires :

- Une partie dédiée aux agents, c'est la feuille de route managériale de la DGA Loir-et-Cher Solidaire du département structurée autour de la gestion managériale et la transformation de l'administration, avec pour objectif de fédérer, accompagner et de guider les équipes au quotidien,
- Une partie dédiée aux personnes concernées et citoyens en situation de fragilité, c'est le schéma des solidarités véritable feuille de route stratégique et opérationnelle départementale, sectorielle et territoriale pour concrétiser les ambitions et actions concrètes du département auprès des plus fragiles.

Annexe : la feuille de route managériale de la DGA Loir-et-Cher solidaire.

##### 4-2 Un schéma départemental, sectoriel et territorial

Dans la continuité des travaux réalisés, le schéma des solidarités a été structuré en trois volets, chacun répondant aux besoins des plus fragiles à travers leur parcours de vie et de santé.

- **Volet 1 : départemental**

Ce volet définit les grandes orientations politiques et stratégiques des solidarités pour la période 2024-2028, en lien direct avec les ambitions de la feuille de route des solidarités. Il se concentre sur trois axes principaux :

1. Favoriser la capacité d'agir et rendre autonome (Rendre acteur),
2. Faire de la prévention une priorité (Prévenir),
3. S'adapter aux besoins et fluidifier les parcours (S'adapter).

Ce volet vise à structurer l'action départementale en matière de solidarités en intégrant une approche transversale et décloisonnée, en coordination avec l'ensemble des parties prenantes et dans la complémentarité des orientations et actions des différentes directions du département et partenaires des solidarités.

- **Volet 2 : sectoriel**

Ce volet détaille les orientations politiques, stratégiques et les actions concrètes pour six axes clés :

1. Enfance et famille,
2. Autonomie des personnes en situation de handicap et des personnes âgées,
3. Insertion et emploi,
4. Habitat et logement,
5. Santé,

## 6. Inclusion numérique (une nouveauté introduite lors des ateliers de

Pour chaque axe, des objectifs opérationnels et des actions concrètes co-construits en complémentarité des actions déjà existantes avec les acteurs concernés, afin de répondre précisément aux besoins et problématiques spécifiques de chaque public en situation de fragilité.

### ● Volet 3 : territorial

Annexe : carte de la territorialisation de l'action

Ce volet définit au regard des besoins spécifiques de chacun des trois territoires du Loir-et-Cher (nord, centre, sud) les défis à relever. Il vise à garantir une réponse équitable aux besoins des habitants, en tenant compte des particularités géographiques et sociales de chaque territoire. Ce volet guide la co-élaboration des futurs projets de territoire, en concertation avec les acteurs locaux, pour assurer une action départementale respectueuse des besoins spécifiques, des singularités locales et basée sur une équité territoriale des services.

En résumé, le schéma des solidarités du Loir-et-Cher est conçu pour être un outil structurant, à la fois stratégique et opérationnel, garantissant une action sociale efficace, adaptée, et en phase avec les réalités du terrain.

## 5- Gouvernance, coopération et alliance

L'élaboration du schéma des solidarités a révélé la nécessité de repenser et de simplifier la gouvernance des solidarités humaines et territoriales. Actuellement, les acteurs sont confrontés à une multitude d'instances et de dispositifs, créant un environnement complexe et difficilement lisible. Pour répondre à ce défi, il a été décidé de mettre en place une nouvelle gouvernance, plus fluide et décloisonnée, afin de mieux coordonner les actions et d'améliorer l'efficacité des services offerts aux populations les plus vulnérables.

### 5-1 La gouvernance d'élaboration du schéma

Pour élaborer ce schéma, une gouvernance expérimentale, à la fois départementale et territoriale, a été instaurée. Des instances spécifiques ont été créées progressivement entre octobre 2023 et octobre 2024, afin de piloter, proposer, ajuster, mettre en cohérence et valider les travaux. L'ensemble des travaux réalisés à chaque étape de l'élaboration du schéma a été soumis à ces instances, garantissant ainsi une consultation régulière des partenaires et un schéma final qui reflète bien les besoins des populations, intègre les réalités et orientations stratégiques et actions des partenaires ainsi que les orientations politiques du département.

- **Un comité de pilotage (COFIL) :** Le COFIL est l'instance politique principale, chargée de l'arbitrage et des décisions. Co-piloté par le Président du Conseil départemental et le Préfet, ce comité a validé les travaux à chaque étape d'élaboration du schéma. Composé de 14 membres, décideurs et financeurs, il offre une structure simplifiée et efficace de travail et de prises de décisions. Créé le 18 octobre 2023, le COFIL s'est réuni trois fois entre 2023 et 2024.
- **Des comités techniques sectoriels (COTECH) :** Les COTECH sectoriels par politiques publiques se sont réunis en ateliers et groupes de travail à chaque étape d'élaboration du schéma (bilans, diagnostic, plan d'action) pour garantir la continuité avec les schémas et plans sectoriels existants. Ils ont proposé et ajusté des actions concrètes adaptées en réponse aux besoins spécifiques des publics et aux réalités du moment.
- **Trois comités territoriaux (CT) :** Trois comités territoriaux ont été créés en février 2024 pour les territoires nord, centre et sud du département. Ces comités ont été des instances de travail et de propositions concrètes, représentatives des partenariats locaux. Chaque comité territorial s'est réuni quatre fois entre février 2024 et mai 2024.

- **Des instances consultatives fortement impliquées** : Deux instances consultatives, l'observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE) et le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA), ont joué un rôle clé dans la concertation et la co-construction du schéma. Ces instances, représentant divers acteurs des solidarités et les bénéficiaires des services départementaux, ont été consultées à chaque étape. Le comité territorial en santé (CTS 41) a également été impliqué tout au long du processus.

Ces instances ont contribué activement en plus des travaux d'élaboration du schéma à la configuration des futures instances de pilotage des solidarités humaines et territoriales, à installer après le vote du schéma, prévu pour le 17 octobre 2024.

## 5-2 Une « Alliance des 14 » créée dès le début des travaux autour des plus fragiles

Le schéma des solidarités a été l'occasion de renforcer l'engagement collectif en faveur des personnes les plus fragiles en Loir-et-Cher. L'installation du comité de pilotage (COPIL) le 18 octobre 2023 a marqué une étape décisive vers une gouvernance partagée. Ce comité, composé de 14 membres, coprésidé par le Président du conseil départemental et le Préfet, a incarné la volonté commune d'instaurer une confiance réelle entre les différents acteurs des solidarités. Lors de cette première rencontre, les membres du COPIL ont exprimé chacun leurs orientations et engagements respectifs, jetant ainsi les bases d'une vision claire et partagée. Pour formaliser cette alliance, une charte de coopération, dite du "faire alliance", a été rédigée et signée par tous les membres pour concrétiser leur engagement en faveur des plus fragiles. Cette charte, intégrée au schéma (renvoi vers partie 3), représente le socle de cette nouvelle gouvernance, unissant tous les acteurs autour d'objectifs communs et d'une responsabilité collective.

Annexe : la charte du faire alliance signée par les 14

## 6- Les grandes étapes d'élaboration du schéma

L'élaboration du schéma des solidarités a suivi un calendrier rigoureux pour garantir une approche structurée et concertée autour de grandes étapes clés :

- **Mars à fin août 2023** : réaliser l'état des lieux et un bilan concerté de l'existant (bilan des schémas et plans) et réalisation des diagnostics des fragilités populationnelles et territoriales du département.
- **Septembre 2023**: enrichir l'état des lieux et les bilans avec les partenaires (COTECH sectoriels), et auprès des les citoyens sur les territoires... (entretiens sur l'ensemble du Département) et consulter les personnes concernées, citoyens, les professionnels et partenaires et recueillir les besoins, attentes, difficultés de la vie quotidienne (Trois consultations via « mon avis citoyen »)
- **Octobre 2023**: partager et valider les 1<sup>er</sup> travaux auprès des instances (CDCA ODPE CP COPIL) et communiquer.
- **Novembre 2023** : se concerter entre professionnels et partenaires pour réaliser un diagnostic partagé, définir les constats, enjeux, perspectives et co-construire les orientations stratégiques sur chacun des 3 volets du schéma (plus de 300 partenaires réunies sur deux journées de co-construction à cap ciné)
- **Janvier 2024** : partager et valider les 1<sup>er</sup> travaux auprès des instances (CDCA ODPE, COPIL) communiquer, et partager dans le cadre des assises des solidarités. Objectifs, bien comprendre, faire sens, mieux se connaître et amorcer les travaux du plan d'action grâce à des débats d'actualité sur les grands thèmes des solidarités.
- **Février à mai 2024** : co-construire des actions concrètes et adaptées aux besoins entre professionnels via des ateliers multi acteurs sectoriels et territoriaux et consolider les idées/actions proposées auprès des usagers et citoyens via des questionnaires et des entretiens. (Résultats : un plan d'action concret et 161 fiches actions priorisées pour 2024-2025).
- **Juin – juillet 2024** : partager, consulter, consolider les travaux réalisés auprès des instances (CDCA ODPE CP ELUS).

- **Été 2024**: finaliser l'étude et la faisabilité des fiches actions 2024-2025 et
- **Septembre 2024** : recueillir les avis auprès des instances de consultation (CDCA ODPE CTS 41) et de l'ARS et présentation pour validation définitive au COPIL.
- **Octobre 2024** : voter en Assemblée Départementale le schéma des solidarités humaines et territoriales en Loir et Cher, partager et communiquer.

Un objectif atteint à travers ses différentes étapes: partager, faire ensemble et trouver le consensus de toutes les parties prenantes à toutes les étapes d'élaboration du schéma pour faire **sens** et créer l'**adhésion** qui sera nécessaire à sa mise en œuvre effective.

## 7-Le diagnostic des fragilités en Loir-et-Cher

### 7-1 Le diagnostic des fragilités du schéma des solidarités

Annexe : le diagnostic des fragilités du schéma des solidarités et ses annexes

Le diagnostic des fragilités en Loir-et-Cher, élaboré à partir des bilans des schémas et plans existants ainsi que des travaux réalisés entre mars et décembre 2023, offre une analyse approfondie des fragilités départementales et des spécificités territoriales des territoires nord, centre et sud.

Ce diagnostic met en lumière plusieurs défis majeurs, notamment la fragmentation des politiques sociales et une gestion en silo des publics et des thématiques, ce qui nuit à la coordination et à l'efficacité des interventions. Face à la complexité et à la rapidité des évolutions des besoins, ce diagnostic souligne la nécessité d'une approche plus intégrée et réactive.

L'élaboration de ce diagnostic a reposé sur une démarche de concertation et de co-construction, impliquant l'ensemble des parties prenantes. Les bilans des schémas et plans existants ont été examinés en détail avec les comités techniques sectoriels (**COTECH**), permettant d'évaluer les réalisations passées, d'identifier les écarts, et de poser les bases des orientations futures. Un élément central de ce processus a été la participation citoyenne, avec plus de 800 Loir-et-Chériens consultés via des initiatives comme « Mon Avis Citoyen », des entretiens et des enquêtes de terrain menées en septembre 2023.

**Deux journées de co-construction** ont été organisées en novembre 2023, réunissant plus de 300 acteurs des solidarités, incluant des élus, des partenaires institutionnels, associatifs, et des professionnels. Ces ateliers ont permis de travailler sur les trois volets du schéma des solidarités, la gouvernance des solidarités, l'observation et l'évaluation sociale et de réfléchir collectivement aux orientations stratégiques à adopter, dépassant les clivages institutionnels et permettant de définir ensemble les priorités du futur schéma des solidarités.

Ce processus a trouvé son point culminant lors des **Assises des solidarités du Loir-et-Cher**, tenues fin janvier 2024, où le diagnostic et les orientations stratégiques définies ont été présentés et discutés en profondeur. Ces Assises ont été l'occasion d'un partage collectif des résultats du diagnostic, permettant à toutes les parties prenantes de s'approprier les conclusions et les orientations stratégiques définies pour la suite des travaux, la rédaction du plan d'action. Les Assises ont également permis de présenter l'alliance des 14 et ses enjeux, notamment la nécessité de sortir des silos institutionnels pour concentrer les efforts sur le bien-être des personnes les plus vulnérables. Cette alliance, symbolisée par le co-pilotage du schéma des solidarités entre le Département et l'État, incarne une démarche de convergence et de complémentarité essentielle pour bâtir un tissu social résilient et inclusif.

Ce diagnostic, fruit d'une consultation, d'une concertation et d'une co construction avec l'ensemble des acteurs concernés, pose ainsi les bases d'une action sociale plus cohérente, coordonnée et en phase avec les besoins réels des populations locales.

## 7-2 Le diagnostic départemental des fragilités

Annexe : Le diagnostic départemental des fragilités réalisé par l'observatoire de l'économie et des territoires (OET).

Ce diagnostic met en évidence une perte de population marquée par un vieillissement rapide, qui réduit le nombre de personnes en âge de travailler. Certaines zones du département sont confrontées à des niveaux de revenu faibles et à une précarité croissante, tandis que la demande de logements sociaux et les difficultés pour se maintenir dans un logement augmentent. Bien que le taux de chômage ait baissé, des tensions persistent sur le marché du travail, notamment pour les secteurs d'activité où les recrutements sont les plus difficiles. Par ailleurs, l'accès aux soins et à la santé devient "plus difficile sur tout le territoire et quasiment absent dans certaines zones plus éloignées des zones urbaines", et les familles vulnérables, en particulier les familles nombreuses et monoparentales, sont de plus en plus exposées aux difficultés socio-économiques. Ces éléments soulignent la nécessité de renforcer les solidarités territoriales et humaines pour répondre aux défis actuels et futurs.

### Résumé du diagnostic départemental et les principaux éléments à retenir :

#### **Contexte démographique :**

Depuis 2014, le département de Loir-et-Cher a perdu près de 7 100 habitants, ce qui est principalement dû à un déficit naturel accentué par une faible attractivité. Le vieillissement de la population est particulièrement marqué, avec une diminution significative du nombre d'actifs. En effet, le vivier d'actifs a diminué de 8 000 personnes entre 1999 et 2023, posant un défi majeur pour les ressources humaines dans le département. La densité de population reste faible, particulièrement dans les zones rurales qui regroupent 44 % de la population, accentuant ainsi les disparités territoriales.

#### **Vulnérabilité économique :**

Certaines zones du département, notamment des quartiers urbains, la Vallée du Cher et le Perche, affichent des niveaux de revenus très bas. Près de 12 % des ménages bénéficient d'un minima social, bien que le taux de pauvreté global reste modéré par rapport à d'autres régions. Le Loir-et-Cher présente le taux de surendettement le plus bas de la Région, mais l'impact des récentes hausses des prix de l'énergie sur les ménages reste difficile à quantifier. Les fragilités économiques se concentrent dans certains territoires, nécessitant une attention particulière.

#### **Logement et conditions de vie :**

La demande de logements sociaux connaît une pression croissante, en particulier parmi les locataires déjà fragilisés par des conditions économiques précaires. Ces difficultés se manifestent par une augmentation des cas où les ménages peinent à se maintenir dans leur logement. Par ailleurs, des tensions pourraient apparaître sur le marché immobilier en raison de cette demande accrue et des défis économiques auxquels sont confrontés les ménages les plus vulnérables.

#### **Emploi et marché du travail :**

Malgré une baisse du taux de chômage, le marché du travail dans le Loir-et-Cher est marqué par des tensions importantes. Les secteurs les plus en demande peinent à recruter en raison de l'inadéquation entre les offres d'emploi et les compétences disponibles localement. La diminution du nombre d'actifs, couplée à un faible taux de chômage, accentue la problématique de la disponibilité des ressources humaines. Le département doit donc faire face à un double défi : attirer de nouveaux habitants pour compenser le vieillissement de la population et répondre aux besoins des entreprises locales.

#### **Transports et mobilité :**

Le Loir-et-Cher offre une gamme variée de solutions de mobilité, mais celles-ci restent sous-utilisées par la population active, avec seulement 4 % des actifs utilisant les transports en commun pour se rendre au travail. Les besoins en mobilité continuent de croître, ce qui nécessite une réévaluation des infrastructures et des services pour mieux répondre aux demandes actuelles et futures.

## **Vulnérabilités des familles et de l'enfance :**

Les familles nombreuses et monoparentales sont particulièrement exposées aux difficultés socio-économiques. On note une aggravation des situations des enfants repérés comme étant en danger ou à risque, avec une augmentation de 33 % des prises en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) en cinq ans, "même si ces données statistiques sont à nuancer du fait de l'impact de la crise sanitaire et de la proportion importante de prise en charge de publics migrants dans cette augmentation. Il n'en demeure pas moins que ces chiffres démontrent l'importance de renforcer les dispositifs de soutien aux familles vulnérables pour prévenir des situations de précarité accrue.

## **Santé et accès aux soins :**

Le diagnostic révèle un déficit croissant en médecins généralistes, particulièrement dans les zones rurales comme le Perche et certaines parties de la Sologne, exacerbant les difficultés d'accès aux soins. Le taux de mortalité prématurée dans le département est légèrement supérieur à la moyenne régionale, ce qui est préoccupant pour la santé publique. Bien que le Loir-et-Cher bénéficie d'un bon taux d'équipement en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), le vieillissement de la population crée un besoin croissant pour des solutions de logement intermédiaire et un accès maintenu à des soins de qualité pour tous. Par ailleurs, il est constaté une augmentation du nombre de demandes de prestations pour les personnes en situation de handicap (enfants et adultes).

## **Numérique (INSEE) :**

Selon l'étude de l'INSEE publiée en 2022, 17 % des Français sont en situation d'illectronisme. Dans le Loir-et-Cher, ce taux atteint 21 %, ce qui signifie qu'un loir-et-Chérien sur 5 rencontre des difficultés dans l'utilisation des outils numériques. L'analyse des besoins dans le Loir-et-Cher révèle une fracture numérique marquée, surtout dans les zones rurales. L'illectronisme touche en particulier les plus âgés, les moins diplômés et les plus modestes.

L'indice de fragilité numérique du Loir-et-Cher est de 6,4 sur une échelle allant de 1 à 10 (1 étant un risque faible et 10 un risque fort). La fragilité numérique est fortement influencée par une faible couverture réseau dans les zones rurales, par la présence d'une population âgée et par un faible niveau de diplôme dans certains territoires. Les principaux défis concernent l'accès aux infrastructures et aux équipements, l'accompagnement des publics vulnérables, la formation des aidants numériques et une meilleure articulation entre les acteurs locaux intervenant en matière d'inclusion numérique.

Le département doit faire face à une fracture numérique territoriale, générationnelle et socio-économique. Certains territoires sont particulièrement fragiles, nécessitant une action concertée et ciblée pour éviter que l'exclusion numérique ne devienne un facteur d'exclusion sociale plus large.

**Conclusion :** Ce diagnostic départemental met en lumière une série de vulnérabilités structurelles qui menacent la cohésion sociale et la dynamique territoriale du Loir-et-Cher. La perte de population active, les tensions sur le marché du travail et les défis en matière de logement et de santé nécessitent des interventions stratégiques dans le cadre du schéma des solidarités. Renforcer l'attractivité du territoire, soutenir les populations les plus fragiles, et améliorer l'accès aux services essentiels seront des priorités pour sécuriser et dynamiser le département dans les années à venir.

## **7-3 Les diagnostics des trois territoires : nord, centre, sud**

### **Résumé du diagnostic territorial du Nord du Loir-et-Cher**

**Annexe :** Le diagnostic territorial nord

#### **Contexte démographique :**

Le territoire Nord du Loir-et-Cher est marqué par une perte de vitalité démographique. Entre 2014 et 2020, le territoire a perdu 3 115 habitants, soit une baisse annuelle de 0,55 %, un rythme supérieur à la moyenne départementale. Le vieillissement de la population est particulièrement prononcé, avec un indice de vieillesse de 116 (116 personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans). Les secteurs des Collines du Perche et des Territoires Vendômois affichent des indices encore plus élevés, respectivement 161 et 128, bien au-dessus de la moyenne régionale et nationale.

**Vulnérabilités économiques et sociales :**

Le territoire Nord présente des fragilités économiques marquées par une répartition inégale des revenus et une concentration de la pauvreté dans certaines zones. À Vendôme, le taux de pauvreté atteint 18 %, avec des quartiers dits prioritaires où près d'un ménage sur deux vit sous le seuil de pauvreté. Les niveaux de revenu sont également faibles dans les zones rurales comme Droué et Mondoubleau. Le taux de ménages non imposés est élevé, atteignant près de 60 % dans certains secteurs.

**Familles et enfance :**

Le territoire compte une proportion modérée de familles monoparentales (21 %), mais ce taux atteint 30,7 % à Vendôme, où 33 % de ces familles vivent sous le seuil de pauvreté. La capacité d'accueil de la petite enfance est particulièrement faible dans l'est du territoire, créant une pression sur les structures existantes. Environ 21,6 % des enfants vivent dans des familles à bas revenus, une proportion en augmentation.

**Emploi et marché du travail :**

Le territoire Nord connaît une dynamique d'emploi contrastée avec un taux de chômage relativement bas, mais des difficultés de recrutement persistantes, notamment dans les secteurs de l'industrie et de l'action sociale. Près d'un tiers des actifs travaillent en dehors du territoire, soulignant une dépendance vis-à-vis des zones voisines pour l'emploi. La population active est en baisse, aggravant les tensions sur le marché du travail local.

**Autonomie et cadre de vie :**

Le territoire est marqué par une forte proportion de personnes très âgées, notamment à Vendôme et dans les secteurs de Montoire et Droué. Environ 4 500 personnes âgées de 75 ans ou plus vivent seules à leur domicile. Le parc de logements est ancien, notamment dans le Perche, accentuant la vulnérabilité énergétique des ménages. La desserte en transport collectif est adaptée aux besoins scolaires, mais le nord du territoire reste éloigné de nombreux services de la vie courante.

Conclusion : Le territoire Nord du Loir-et-Cher fait face à des défis démographiques, économiques et sociaux significatifs. Le vieillissement de la population, la pauvreté concentrée dans certaines zones, et les difficultés d'accès aux services essentiels sont autant de vulnérabilités à pointer. Les actions du département devront être ciblées pour renforcer l'attractivité du territoire, améliorer l'accès aux services publics et soutenir les populations les plus fragiles, tout en s'adaptant aux spécificités locales.

**Résumé du diagnostic territorial du Centre du Loir-et-Cher**

Annexe : Le diagnostic territorial centre

**Contexte démographique**

Le territoire Centre du Loir-et-Cher, qui englobe la majorité de l'agglomération de Blois, bénéficie du pôle d'attractivité de la ville centre Blois et de la dynamique de l'axe ligérien. Ce territoire, représentant 38,5 % de la population départementale avec 126 776 habitants en 2020, montre une croissance démographique ralentie mais stable, avec une légère augmentation de la population dans certaines communes. Cependant, certaines zones comme Veuzain-sur-Loire connaissent une baisse significative. Le territoire reste relativement jeune avec 24,1 % de la population ayant moins de 20 ans, bien que l'indice de vieillesse soit en hausse, atteignant 91 personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans.

**Vulnérabilités économiques et sociales :**

Les niveaux de revenu moyen dans le territoire Centre sont globalement supérieurs à la moyenne régionale, avec un revenu fiscal moyen de 26 696 € en 2020. Cependant, de grandes disparités existent, particulièrement à Blois, où le taux de pauvreté atteint 32 %, soit bien au-dessus de la moyenne métropolitaine. Les quartiers prioritaires comme Coty, Croix-Chevalier et Kennedy concentrent les fragilités sociales, avec plus de la moitié des ménages vivant sous le seuil de pauvreté dans certains cas. Le territoire Centre regroupe également une forte proportion d'allocataires CAF à bas revenus, représentant 42,4 % du total départemental, et cette situation s'aggrave légèrement depuis 2019.

**Familles et enfance :**

Le territoire Centre connaît une proportion notable de familles monoparentales, surtout à Blois, où 46 % des enfants vivent dans des familles à bas revenus. Les ménages avec de très jeunes enfants sont particulièrement représentés sur Blois avec une tendance des familles à déménager en périphérie lorsque les enfants grandissent. La capacité d'accueil de la petite enfance, bien qu'élevée par rapport au reste du département, demeure insuffisante pour répondre à tous les besoins, en particulier à Blois. Les difficultés sont accentuées par une concentration des fragilités sociales dans cette ville, où les familles en difficulté sont surreprésentées. Ce constat risque de s'accroître dans les années à venir au regard de la diminution prévisible du nombre d'assistantes maternelles sur le territoire (départs en retraite)

**Emploi et marché du travail :**

Le marché du travail dans le territoire Centre présente une évolution favorable, avec une stabilisation de l'emploi après plusieurs années de baisse. Le taux de chômage, inférieur à celui de la région Centre-Val de Loire, reste stable depuis 2021. Toutefois, des difficultés de recrutement persistent, en particulier dans les secteurs de l'industrie automobile, de la production d'électricité, et des services. Blois attire une proportion importante de jeunes, mais une part significative d'entre eux ne sont pas insérés professionnellement.

**Autonomie et cadre de vie :**

Le territoire Centre, notamment Blois, présente une proportion importante de personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules à leur domicile, avec des fragilités financières plus marquées à Blois. Près de 5 000 personnes âgées vivent seules dans ce secteur, ce qui souligne le besoin croissant de services de soutien à domicile. L'offre de services est majoritairement concentrée à Blois et ses environs. Une présence renforcée des services est constatée sur les territoires concentrant les fragilités sociales les plus importantes, et notamment sur Blois. Une accessibilité plus limitée aux services de la vie courante est constatée dans certaines communes du grand Chambord. Si la desserte de transport collectif est adaptée aux besoins scolaires, notamment en milieu rural, l'offre de mobilité est insuffisante sur l'intégralité du territoire (offre inadaptée ou non connue) pour la majorité des habitants, hors Blois.

**Conclusion :** Le territoire Centre du Loir-et-Cher, bien qu'il profite de la dynamique économique de l'axe ligérien, est confronté à des défis majeurs en termes de pauvreté, d'inégalités sociales, et de vieillissement de la population. Blois, en particulier, concentre les fragilités, nécessitant des interventions ciblées pour soutenir les populations vulnérables. Le territoire doit également répondre aux défis posés par l'accès à l'emploi et aux services pour les jeunes et les personnes âgées, tout en veillant à réduire les disparités socio-économiques entre Blois et les autres communes du territoire. Ces éléments doivent être pris en compte dans le schéma des solidarités pour assurer une répartition équitable des services et dispositifs, en adaptant les actions aux réalités spécifiques de chaque secteur

**Résumé du diagnostic territorial du Sud du Loir-et-Cher**

**Annexe :** Le diagnostic territorial sud

**Contexte démographique :**

Le territoire Sud du Loir-et-Cher, composé de 74 communes réparties sur 5 EPCI, représente 33,6 % de la population départementale avec 110 534 habitants en 2020. Le territoire se distingue par une densité de population faible (41,4 habitants par km<sup>2</sup>) et un vieillissement marqué de la population, particulièrement en Sologne des Rivières. Le seul véritable foyer de dynamisme démographique est la ville de Romorantin, qui attire et conserve une population jeune et active.

**Vulnérabilités économiques et sociales :**

Les niveaux de revenu dans le territoire Sud sont globalement inférieurs à la moyenne régionale, avec un revenu moyen inférieur de 2 200 € par rapport à la région. La pauvreté est modérée dans la partie nord du territoire, mais elle s'aggrave à mesure que l'on se rapproche des zones rurales et des communes périphériques. Les fragilités sociales sont plus importantes que la moyenne départementale sur la quasi-totalité du territoire, notamment à Romorantin où la précarité est particulièrement élevée pour les ménages avec enfants et les familles monoparentales.



### **Familles et enfance :**

La proportion de familles monoparentales est élevée à Romorantin, où une part importante de ces familles vit sous le seuil de pauvreté. L'offre de garde pour la petite enfance nécessiterait d'être développée dans des secteurs comme Romorantin et Mennetou, la situation actuelle créant des tensions pour les familles. De plus, le territoire Sud affiche une proportion supérieure d'enfants repérés en danger ou à risque, avec un nombre élevé de mesures judiciaires et de prises en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

### **Emploi et marché du travail :**

Le marché du travail dans le territoire Sud montre des signes de reprise après une longue période de pertes d'emplois, notamment dans l'industrie agroalimentaire et le secteur des loisirs et du tourisme. Un taux de chômage qui a baissé significativement, avec une proportion importante de chômeurs de longue durée et de personnes âgées. De nombreux jeunes quittent le territoire pour suivre une formation ou trouver un emploi, ce qui accentue la baisse de la population active, particulièrement dans la partie Est du territoire.

### **Autonomie et cadre de vie :**

Le territoire Sud abrite une proportion importante de personnes âgées, notamment dans les secteurs de Montrichard et Saint-Aignan, où plus de 6 % de la population a 85 ans ou plus. Les fragilités financières et sociales des seniors sont particulièrement marquées en Val de Cher-Controis et Romorantinois. Environ 5 500 personnes âgées de 75 ans ou plus vivent seules à domicile, ce qui souligne l'importance des services de soutien à domicile. Le parc de logements est ancien, surtout en Sologne des Étangs, ce qui aggrave la vulnérabilité énergétique des ménages.

Conclusion : Le territoire Sud du Loir-et-Cher est confronté à des défis majeurs liés au vieillissement de la population, à la précarité économique, et à la diminution de la population active. Romorantin constitue un pôle de dynamisme qui contraste avec le reste du territoire, marqué par des fragilités sociales et économiques importantes. Les acteurs socio-économiques devront adapter leurs interventions pour répondre aux besoins spécifiques des différentes zones, en renforçant l'attractivité du territoire, en soutenant les populations les plus vulnérables, et en améliorant l'accès aux services publics et aux infrastructures essentielles.

## **8- La participation citoyenne et le design de service au cœur de l'élaboration du schéma**

### ***“Tous acteurs dans la co-construction d'un schéma unique des solidarités humaines et territoriales en Loir-et-Cher”:***

L'élaboration du schéma des solidarités a placé la participation citoyenne et le design de service au cœur de sa démarche. Reconnaissant que les politiques de solidarité doivent répondre aux besoins réels des habitants, le département a adopté une approche inclusive et participative, permettant à chaque citoyen, et personne concernée et acteur des solidarités de contribuer activement à la définition des actions.

#### **8-1 Participation citoyenne : une co-construction pro active de toutes les parties prenantes**

Le schéma des solidarités n'est pas le produit de réflexions isolées d'experts ou d'élus, mais bien d'une co-construction avec les citoyens et les personnes directement concernées, souvent appelées experts d'usage. Tout au long du processus, des ateliers de co-construction, des consultations publiques, et des groupes de travail thématiques ont été organisés pour recueillir les avis et leurs attentes. Cette démarche vise à faire de chaque habitant un véritable acteur de la politique de solidarité, en leur donnant les moyens de s'exprimer et de contribuer activement aux actions qui seront mises en œuvre. L'objectif est de garantir que les solutions proposées soient en parfaite adéquation avec les réalités du terrain et qu'elles répondent aux besoins des populations les plus fragiles.

#### **8-2 Design de service : concevoir des solutions adaptées et centrées sur « l'usager expert »**

En plaçant la personne concernée (= usager expert) au centre du processus, le département a pu concevoir des services non seulement efficaces, mais aussi accessibles et adaptés aux besoins spécifiques de chaque groupe de population. Le design de service, méthodologie centrée sur l'expérience utilisateur, a permis de rendre plus concret et d'imaginer le “comment” sur certaines des idées issues des différentes phases.

Grâce à des outils simples du design thinking (observation des usages, questionnaires, prototypes, etc..) et à la pluridisciplinarité, les équipes ont identifié les points de friction dans l'accès aux services sociaux et médico-sociaux, puis co-créé avec les citoyens et les agents des solutions innovantes pour y remédier. Cette approche permet de tester rapidement les idées sur le terrain, d'ajuster les actions en fonction des retours des usagers, et d'assurer une amélioration continue des services proposés.

Ce fut le cas, par exemple, pour le projet de fluidification de l'accueil en maison de l'autonomie (MDA) et maisons des solidarités (MDS). Ce projet répond à l'enjeu de mieux accueillir, informer, orienter, prendre en charge et accompagner les Loir-et-Chériens. Pour cela, les équipes ont cherché à comprendre en observant et interrogeant le fonctionnement actuel de l'accueil sur différents thèmes : téléphonique, sécurité, numérique, aménagement des locaux, fonctionnement/organisation. Des recommandations ont été proposées et priorisées pour ensuite être travaillées en petit groupe réunissant des agents du social, des usagers, des agents des directions partenaires lors d'ateliers de co-construction. Les projets de travaux seront ensuite testés auprès d'autres usagers et agents avant d'être définitivement mis en place en 2025.

### 8-3 Un schéma des solidarités, résultat d'une intelligence collective

En intégrant la participation citoyenne et le design de service dans l'élaboration du schéma, le Loir-et-Cher s'est doté d'un outil stratégique profondément ancré dans la réalité du terrain. Ce schéma des solidarités est le fruit d'une intelligence collective, où chaque acteur a contribué à sa conception. Cette approche inclusive et participative garantit que les politiques de solidarité mises en place seront non seulement innovantes et efficaces, mais aussi parfaitement adaptées aux besoins de tous les Loir-et-Chériens. Ensemble, nous construisons un département plus solidaire, où chacun a sa place et peut participer activement à la construction d'un avenir commun.

### 8-4 Les grandes étapes de la démarche

La participation et l'implication des citoyens et des personnes concernées se sont articulées autour de deux grandes étapes clés :

- **Septembre 2023 : recueil des besoins et attentes :**

Une démarche de consultation via "mon avis citoyen" et des enquêtes de terrain ont été menées pour capter les réalités locales et recueillir les besoins et attentes des citoyens, des partenaires et des professionnels des solidarités.

Annexe : Résultats de la démarche de septembre 2023

- **Avril-mai 2024 : validation des idées**

Les idées proposées lors des ateliers et groupes de travail avec les professionnels et partenaires ont été soumises à l'avis et à la validation des personnes concernées et des citoyens, garantissant ainsi que les solutions soient en adéquation avec les besoins exprimés en septembre. Des expérimentations ont été conduites sur le territoire centre pour affiner les propositions sur les défis à relever et en cours d'écriture avec les acteurs locaux.

Annexe : Résultats de la démarche d'avril-mai 2024

Ainsi, la participation citoyenne et le design de service ont permis de construire un schéma des solidarités qui répond aux défis actuels, tout en étant adapté, accessible, et efficace pour tous les habitants du Loir-et-Cher.

Conclusion partie 1 : La première partie du schéma des solidarités a permis de poser les bases d'un diagnostic complet et précis des fragilités de notre territoire, tout en établissant un cadre clair et ambitieux pour l'action à venir. À travers cette approche participative et une analyse rigoureuse, les priorités stratégiques ont été définies, socle déterminant à la création du plan d'action du schéma des solidarités

## **PARTIE 2 : Le plan d'action du schéma des solidarités**

Le plan d'action du schéma des solidarités, fruit du diagnostic concerté réalisé en 2023, se veut une réponse structurée et pragmatique aux besoins exprimés sur le terrain et identifiés par les acteurs des solidarités. Il s'articule autour de trois volets : départemental, sectoriel et territorial. Chaque action proposée dans le cadre des travaux vise à répondre directement aux attentes exprimées par les citoyens lors des consultations de septembre 2023, avec des solutions concrètes et adaptées aux défis rencontrés. En intégrant une approche décloisonnée et en favorisant la coopération entre les acteurs, ce plan d'action renforce la résilience des Loir-et-Chériens et améliore leur qualité de vie.

### **1. VOLET 1 : DÉPARTEMENTAL**

L'élaboration du schéma des solidarités repose sur une vision globale et décloisonnée des parcours de vie et de santé des habitants en situation de fragilité. Cette vision est le résultat des besoins, attentes et contraintes identifiés lors des consultations, enquêtes, et ateliers participatifs de septembre et novembre, où un large panel d'acteurs, y compris des citoyens, des professionnels de santé, des travailleurs sociaux et des représentants associatifs, ont contribué à façonner cette approche.

#### **1-1 Un parcours de vie et de santé en cinq étapes clés**

Annexe : Frise parcours.

Le schéma des solidarités accompagne les personnes en situation de fragilité à chaque étape de leur vie, de la conception jusqu'à la fin de vie, faisant ainsi du Loir-et-Cher un département où il fait bon naître, grandir, vivre et vieillir. Ce schéma repose ainsi sur des principes d'inclusion, de soutien personnalisé, et de respect des choix individuels, tout en s'efforçant de garantir une égalité des chances pour tous, quel que soit le contexte ou le territoire.

##### **1- Périnatalité, natalité et parentalité : poser les bases d'un avenir serein :**

Cette première étape se concentre sur l'accompagnement des futurs parents dès la conception, en offrant un suivi médical, un soutien psychologique, et des conseils en santé reproductive. Le schéma vise à préparer les parents à leur nouveau rôle, en particulier ceux en situation de fragilité, pour garantir un environnement sûr et bienveillant pour l'arrivée de chaque enfant.

##### **2- Petite enfance, enfance et jeunesse : bâtir les fondations d'un avenir solide !**

De la naissance à l'âge adulte, cette étape met l'accent sur la santé maternelle et infantile, le soutien à la parentalité, l'éducation, et la protection de l'enfance. L'objectif est de garantir une égalité des chances dès le plus jeune âge, en fournissant un accompagnement personnalisé pour chaque enfant, en particulier ceux issus de milieux défavorisés.

##### **3- Âge adulte et insertion : accompagner vers l'autonomie et l'inclusion :**

Cette phase soutient les adultes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. Elle inclut l'accès à l'emploi, au logement, à la santé mentale, et à la formation continue. Le schéma met en place un accompagnement personnalisé pour aider chaque personne à surmonter les obstacles et à s'intégrer pleinement dans la société, tout en luttant contre les discriminations.

##### **4- Avancée en âge et autonomie : préserver la liberté d'action et la qualité de vie :**

En vieillissant, l'autonomie des personnes devient une priorité. Cette étape adapte les services pour répondre aux besoins des seniors, en particulier ceux en situation de dépendance, en leur offrant des soins personnalisés, un aménagement du domicile sécurisé, et un accès simplifié aux aides sociales, tout en respectant leurs choix de vie.

##### **5- Accompagner la vie jusqu'à la fin: assurer dignité et soutien :**

La fin de vie est accompagnée avec humanité, en garantissant la dignité et le respect des choix individuels. L'accent est mis sur le soutien au moment des soins palliatifs, un soutien aux familles, et une coordination entre les acteurs, pour offrir un accompagnement continu et adapté, permettant à chacun de vivre cette étape de manière apaisée et entourée.

**Conclusion** : Le schéma des solidarités est conçu pour accompagner à travers toutes les phases de la vie, en répondant aux besoins spécifiques de chacun avec un souci constant d'équité et de dignité. En offrant un soutien global et personnalisé, le département s'engage à construire une société plus juste et inclusive, où chaque individu peut vivre pleinement et sereinement, de la conception à la fin de vie.

## **1-2 Une approche décloisonnée pour une prise en charge fluide**

La vision proposée dans le cadre du schéma des solidarités s'appuie sur une approche décloisonnée, intégrant pleinement le concept de « parcours de vie et de santé ». Cette démarche vise à assurer une continuité dans l'accompagnement des individus à chaque étape de leur vie, en garantissant des transitions fluides entre les différents services et acteurs impliqués. L'objectif est de prévenir les ruptures de parcours, d'éviter les situations de "sans solutions" en cas d'urgence, et de répondre aux besoins spécifiques de manière proactive et coordonnée.

Cette approche décloisonnée repose sur une coopération renforcée et systématique entre les services de santé, les acteurs sociaux et médico-sociaux, les associations, et les collectivités territoriales. Chaque intervenant, qu'il s'agisse d'un professionnel de santé, d'un travailleur social, ou d'un responsable associatif, doit pouvoir interagir facilement avec les autres parties prenantes, partageant informations et ressources pour une prise en charge globale et cohérente des personnes.

## **1-3 Les besoins au cœur du schéma : de l'expression à la cartographie et définition des réponses adaptées**

Au centre de l'élaboration du schéma des solidarités se trouve une priorité fondamentale : répondre aux besoins réels et diversifiés des habitants fragiles du Loir-et-Cher. Le département s'engage à mettre en place des réponses adaptées, qu'elles soient globales, spécifiques ou territoriales, pour garantir un accompagnement pertinent et efficace. Pour ce faire, un processus rigoureux d'expression et de cartographie des besoins a été déployé, plaçant les attentes et les exigences des citoyens au cœur de la stratégie départementale.

**Un outil créé, la cartographie des besoins** : En septembre, une vaste consultation a été menée pour recueillir les besoins des Loir-et-Chériens, qu'ils soient usagers, professionnels, acteurs locaux ou représentants associatifs. Cette démarche participative a permis d'impliquer largement les différentes parties prenantes, assurant ainsi une représentation fidèle des réalités vécues sur le terrain. Les résultats de cette consultation ont été synthétisés dans une cartographie détaillée des besoins, qui constitue désormais une base de référence essentielle pour l'élaboration des actions du schéma des solidarités. Cette cartographie recense les besoins exprimés, il appartient maintenant aux professionnels et partenaires de les analyser par la suite en profondeur et d'ajuster les réponses, ce qui permettra de mettre en lumière les disparités territoriales, les enjeux spécifiques à certaines populations, et les tendances émergentes qui pourraient nécessiter une attention particulière.

**Annexe** : La cartographie des besoins exprimés en septembre 2023

**Un outil vivant et évolutif** : La cartographie des besoins n'est pas un simple instantané, mais un outil vivant et évolutif. Conçue pour être mise à jour annuellement, elle permet de s'assurer que les réponses apportées par le département restent en adéquation avec l'évolution des besoins des populations. Cette mise à jour régulière est essentielle pour maintenir la pertinence des actions menées, anticiper les nouveaux défis, et ajuster les priorités en fonction des changements socio-économiques, démographiques, ou environnementaux. En actualisant constamment cet outil, le département s'engage à une réactivité accrue et une adaptabilité continue, garantissant ainsi que les services offerts aux Loir-et-Chériens sont toujours alignés avec leurs attentes et leurs besoins réels. Ce processus d'amélioration continue permet également de renforcer la confiance des citoyens envers les institutions locales, en montrant que leurs voix sont entendues et que leurs besoins sont pris en compte de manière proactive et transparente.

## 1-4 Les réponses transversales construites autour de trois axes stratégiques

Suite à la cartographie des besoins, des réponses globales, spécifiques, et territoriales ont été co-construites avec les acteurs concernés, en privilégiant des solutions sur mesure. Ces solutions tiennent compte des particularités de chaque territoire et des attentes exprimées par les habitants. Le schéma des solidarités s'inscrit dans une logique d'action concrète ciblée et efficace, où chaque intervention répond de manière précise aux besoins identifiés, tout en restant flexible pour s'adapter aux évolutions du contexte local. En plaçant les besoins au cœur du schéma, le Loir-et-Cher se dote d'un outil stratégique pour une action publique plus juste, réactive, et centrée sur les réalités du terrain.

Les réponses adaptées aux besoins des Loir-et-Chériens en situation de fragilité reposent sur trois ambitions majeures (= les trois axes stratégiques du volet 1), issues des travaux de co-construction engagés depuis 2022 et consolidés lors des ateliers de novembre 2023. Ces axes et objectifs résument l'essence du schéma des solidarités et sont détaillés dans les volets 2 et 3 du schéma. Les objectifs non traités en 2024 seront consolidés d'ici fin 2025 en lien avec les travaux du volet 3 pour garantir une mise en œuvre concrète efficace et surtout locale.

Annexe : Les réponses directement issues de la cartographie des besoins.

Annexe : Tableau le volet 1 et ses 3 axes: orientations stratégiques, objectifs opérationnels, actions et fiches actions 2024-2025

### AXE 1 : Favoriser la capacité d'agir et rendre autonome

La première ambition du schéma est de renforcer l'autonomie des individus, en leur donnant les moyens d'agir sur leur propre parcours de vie et de santé. Cette orientation, issue des diagnostics partagés, met en avant l'importance d'impliquer activement les personnes concernées dans la gestion de leur parcours de santé et de vie. Les objectifs associés visent à développer des outils et des services qui favorisent l'autonomie, en simplifiant l'accès aux ressources et en offrant un accompagnement personnalisé.

Le premier axe du schéma des solidarités met l'accent sur la création d'un environnement favorable pour mieux accueillir, informer, orienter, prendre en charge, et accompagner les personnes en situation de fragilité. Il s'agit de développer des conditions adaptées aux besoins spécifiques de chacun, en facilitant l'accès aux services essentiels. Pour renforcer cette dynamique, l'axe 1 vise à favoriser les mobilités, en simplifiant l'accès aux services par une approche double : encourager le "venir vers nous" en rendant les services plus accessibles, et renforcer le "aller vers" en déployant des actions de proximité.

Cette approche est complétée par une démarche expérimentale au sein du conseil départemental, qui intègre la participation active des personnes concernées et des citoyens dans l'amélioration des services publics et le développement des territoires. Permettre aux personnes concernées de définir leur propre projet de vie est un objectif clé de cet axe. Pour ce faire, le schéma prévoit de développer la pair-aidance, en intégrant les personnes ayant une expérience de vie similaire au sein de l'écosystème des solidarités, afin de créer des soutiens plus empathiques et adaptés.

Enfin, pour assurer un accompagnement de qualité, cet axe soutient les professionnels des solidarités à travers des formations adaptées. Ces formations, destinées aussi bien aux acteurs du secteur qu'aux citoyens concernés, visent à améliorer les compétences et la capacité d'accompagnement, en plaçant toujours l'autonomie des individus au centre des préoccupations.

#### Les objectifs opérationnels :

- Favoriser un environnement adapté aux besoins pour mieux accueillir, informer, orienter, prendre en charge, et accompagner.
- Favoriser les mobilités : faciliter le "venir vers nous" et renforcer le "aller vers".
- Encourager la participation et l'implication des personnes concernées et des citoyens dans l'amélioration des services et du développement des territoires :

- Fiche action 2024-2025 : Associer activement les citoyens et les services, au développement social de leur territoire et à l'évolution-ajustement des politiques de solidarités.
- Fiche action 2024-2025 : Impliquer les citoyens et personnes concernées dans le processus de décision et les instances de gouvernance du schéma des solidarités.
- Permettre aux personnes concernées de définir leur projet de vie.
- **Développer la pair-aidance au sein d'un écosystème.**
- Soutenir les professionnels par des formations adaptées, dont les personnes concernées et les citoyens.

### **FOCUS 1 : Favoriser un environnement adapté aux besoins pour mieux accueillir, informer, orienter, prendre en charge, et accompagner**

Pour mieux accueillir, informer, orienter, prendre en charge, et accompagner les Loir-et-Chériens les plus vulnérables, le département a engagé une démarche d'amélioration continue de ses services sociaux. Cette initiative vise à renforcer la qualité de l'accueil et de la relation en hyper proximité, en assurant un accueil de premier niveau inconditionnel, accessible à tous et au plus près des habitants. Garantir une qualité d'accueil irréprochable en termes de délais, de disponibilité, d'adéquation aux attentes, est au cœur de cette démarche.

Le département s'engage également à faciliter l'accès aux services en adaptant ses locaux aux usages et aux besoins des publics. Cela inclut la transformation des espaces et des accueils physiques pour les rendre plus accessibles et fonctionnels, ainsi que le développement de l'usage du numérique auprès des usagers, avec un accompagnement adapté pour ceux qui en ont besoin. L'amélioration de l'accueil téléphonique est également une priorité pour garantir une réponse rapide et efficace à chaque sollicitation.

La simplification des démarches et la gestion des situations constituent un autre axe majeur de cette démarche. En optimisant les processus, le département souhaite réduire les délais et améliorer l'efficacité des services rendus. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la feuille de route managériale de la Direction Générale Adjointe Loir-et-Cher Solidaire, qui vise à moderniser et à dynamiser notre approche du service public.

Enfin, le département travaille à faciliter l'accès à l'information sur les droits et les services offerts. En collaboration avec la direction de la communication, sera renforcé notre visibilité et notre identification auprès des habitants, en développant des outils de communication clairs et accessibles. Cette action, prévue pour 2025, se concrétisera par la mise en œuvre d'outils et de supports pour mieux informer les usagers sur les ressources disponibles, dans un souci de transparence, d'efficacité, et d'accessibilité de l'information.

### **FOCUS 2 : une démarche globale d'amélioration des accueils au sein des solidarités**

De nombreux habitants du Loir-et-Cher, en particulier les plus fragiles, rencontrent des difficultés pour accéder aux services de solidarité du Conseil départemental. Ces difficultés sont causées par des barrières physiques, telles que l'éloignement des centres urbains et une mobilité réduite, ainsi que par des obstacles numériques, liés à la fracture numérique qui prive une partie de la population d'un accès aux services en ligne. Par ailleurs, les problèmes sociaux, conjugués à la complexité des démarches administratives, amplifient cette inaccessibilité.

Actuellement, les services d'accueil, qu'ils soient téléphoniques, physiques ou numériques, manquent d'une coordination efficace, non seulement entre eux mais aussi avec les partenaires locaux (municipalités, associations, acteurs sociaux). Cela génère des parcours usagers fragmentés et inefficaces, tout en renforçant les inégalités d'accès aux services.

Le principal enjeu est de renforcer l'hyper-proximité des services et d'améliorer l'interconnexion entre les services du Conseil départemental et ceux de ses partenaires locaux, afin que chaque habitant puisse bénéficier d'un service de qualité, quel que soit son lieu de résidence ou son niveau de mobilité.

L'amélioration de l'accès aux services de solidarité du département doit répondre à plusieurs défis :

- Réduire les inégalités d'accès pour les personnes vulnérables ou à mobilité réduite, notamment dans les zones rurales ou éloignées, où la mobilité et l'accès aux services sont limités.

- Développer des points d'accueil de proximité en partenariat avec les communes locales, afin de rapprocher les services des citoyens.
- Faciliter l'accessibilité numérique et physique, en particulier pour les personnes touchées par la fracture numérique, et assurer l'interopérabilité des outils afin que chaque utilisateur puisse accéder facilement aux services.
- Améliorer la coordination entre les différents canaux d'accueil (physique, téléphonique et numérique) et les partenaires locaux, afin de garantir une continuité et une fluidité dans les parcours usagers, et éviter les parcours fragmentés.

Pour répondre à ces défis, les objectifs définis visent à développer un modèle d'accueil en hyper-proximité, tout en renforçant l'interconnexion entre les services du département et les partenaires locaux.

#### Les objectifs opérationnels :

1. Renforcer la proximité des services en créant des points d'accueil locaux ou mobiles, permettant de rapprocher les services des citoyens, notamment ceux des zones rurales.
2. Coordonner les services pour fluidifier les interactions entre les différents dispositifs d'accueil, en assurant une continuité et une cohérence dans l'accompagnement des usagers.
3. Améliorer l'accessibilité numérique par la création d'interfaces simplifiées et en accompagnant les citoyens dans l'utilisation des outils digitaux.
4. Interconnecter des différents canaux d'accueil afin que les usagers puissent facilement naviguer entre les services physiques, téléphoniques et numériques sans perte d'information.

#### Actions concrètes :

- Création de points d'accueil physiques et mobiles en hyper proximité en partenariat avec les communes et associations, visant à réduire les déplacements et à améliorer la coordination entre les différents services.
- Déploiement de plateformes numériques simplifiées pour permettre une prise en charge multicanal accessible, en lien avec les partenaires locaux.
- Rechercher l'interopérabilité des outils pour faciliter l'accueil, l'orientation et les prises en charge.
- Coordination interservices pour garantir une continuité des parcours usagers et un partage d'informations fluides entre le Conseil départemental et les partenaires.
- Formation des agents du département et des partenaires pour assurer une gestion intégrée des services d'accueil et améliorer l'accompagnement des citoyens.

#### Les actions déjà engagées par le Département sur l'amélioration de ses différents accueils :

Le conseil départemental du Loir-et-Cher a déjà entrepris plusieurs actions concrètes pour améliorer l'accueil des solidarités en se concentrant sur trois axes majeurs : l'accueil téléphonique, l'accueil physique en hyper-proximité, et l'accueil numérique. Ces initiatives visent à renforcer l'accessibilité et à répondre aux besoins des citoyens les plus fragiles, tout en favorisant la cohérence entre les différents services.

**1. Amélioration de l'accueil téléphonique:** L'accueil téléphonique a été repensé pour rendre le service plus fluide et accessible à tous. Une démarche de centralisation des appels a été mise en place avec la création d'un numéro d'appel unique pour l'ensemble des services sociaux du département" (02.14.99.41.41). Cette approche vise à améliorer l'orientation des appels selon les besoins spécifiques des citoyens, et à optimiser la prise en charge des appels. L'objectif est de renforcer la qualité de la relation téléphonique tout en garantissant une réponse rapide et adaptée aux sollicitations des citoyens.

- Fiche action 2024-2025 : Centraliser et optimiser l'accueil téléphonique pour une meilleure accessibilité.

**2. Renforcer et moderniser l'accueil physique en hyper-proximité :** Le Département a également commencé à moderniser et réaménager les espaces d'accueil physiques afin de les rendre plus accessibles et adaptés aux besoins des usagers. Ce réaménagement réalisé avec des citoyens et des personnes concernées (usagers experts) vise à créer un environnement plus accueillant et fonctionnel, en permettant une interaction directe avec les agents des solidarités. Le concept d'hyper-proximité est au cœur de cette démarche, avec la volonté de rapprocher les services publics des habitants des zones rurales et isolées. L'objectif est de garantir une plus grande proximité avec les populations vulnérables, en particulier celles ayant des difficultés de mobilité, tout en intégrant les nouvelles technologies pour un accueil plus fluide et connecté.

- Fiches action 2024-2025 : Renforcer l'accueil physique de proximité et améliorer l'accès aux services de premier niveau.
- Fiches action 2024-2025 : Moderniser les accueils physiques et adapter les espaces pour répondre aux attentes des citoyens.

**3. Développer l'accueil numérique** : Enfin, le Département travaille activement à l'amélioration de l'accueil numérique en développant des téléservices accessibles et des plateformes numériques simplifiées. L'enjeu est de faciliter l'accès aux démarches en ligne pour tous les citoyens, y compris ceux qui sont éloignés du numérique. Pour cela, des conseillers numériques ont été mobilisés pour accompagner les usagers dans l'utilisation de ces outils digitaux. L'objectif est d'assurer une prise en charge multicanal tout en maintenant un accompagnement humanisé, pour que l'accueil numérique soit une alternative accessible et efficace aux services physiques.

- Fiche action 2024-2025: Développer l'accueil numérique : faciliter l'accès aux services et accompagner les citoyens dans les démarches en ligne

Ces actions s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue visant à renforcer l'égalité d'accès aux services de solidarité pour tous les habitants, en particulier ceux confrontés à des difficultés de mobilité ou d'accès numérique.

Conclusion : Cette démarche d'amélioration de l'accueil des solidarités, alliant **hyper-proximité des services et coordination avec les partenaires locaux**, vise à offrir des services adaptés aux besoins des habitants du Loir-et-Cher. Elle garantit une meilleure intégration des services et renforce l'égalité d'accès aux dispositifs de solidarité, en particulier pour les citoyens rencontrant des difficultés de mobilité ou d'accès numérique. Les actions mises en œuvre assureront une réponse plus efficace, fluide et adaptée aux réalités locales.

### **FOCUS 3 : Renforcer la pair-aidance en Loir-et-Cher**

La pair-aidance est une pratique précieuse pour soutenir les personnes en situation de fragilité en Loir-et-Cher. Suite aux travaux engagés par le CLTS 41/37 en 2023-2024 et le groupe de travail créé dans le cadre des travaux d'élaboration du schéma, plusieurs objectifs ont été définis pour inscrire la pair-aidance comme une ressource fédératrice disponible sur le territoire, avec des actions à approfondir dans des groupes de travail en 2025.

L'objectif global est de structurer et renforcer la pair-aidance en Loir-et-Cher en la transformant en une ressource fédératrice et accessible sur l'ensemble du territoire. Les actions visent à identifier et formaliser les pratiques existantes, constituer un réseau de pair-aidants, et sensibiliser à la fois le public et les professionnels à cette démarche. Par ailleurs, il est essentiel de favoriser une collaboration étroite entre pair-aidants et professionnels, tout en garantissant un cadre éthique partagé. La synergie avec les accompagnements médico-sociaux sera soutenue par des espaces de régulation, une évaluation continue de l'impact des pratiques, et une veille sur les évolutions nationales. Enfin, un accompagnement universitaire est envisagé pour enrichir et valider cette approche, assurant ainsi sa pérennité et son adaptation aux besoins locaux.

Sur cette base, une feuille de route sera clairement définie en 2025 pour le développer et structurer la pair-aidance en Loir-et-Cher, visant ainsi à en faire une ressource clé pour le soutien des populations fragilisées.

### **AXE 2 : faire de la prévention, une priorité**

Pourquoi faire de la prévention, une priorité dans le schéma des solidarités ? Faire de la prévention une priorité est essentiel pour bâtir une société résiliente et équitable. En anticipant les situations de fragilité avant qu'elles ne se transforment en crises, nous évitons les ruptures dans les parcours de vie et de santé, réduisant ainsi les coûts humains et financiers à long terme. La prévention permet de détecter tôt les signes de vulnérabilité, qu'il s'agisse de précarité sociale, de problèmes de santé ou de fracture numérique, et de mettre en place des actions ciblées et efficaces. Dans le cadre du schéma des solidarités, cette approche préventive est intégrée de manière transversale, garantissant que chaque action est pensée pour répondre aux besoins en amont.



En plaçant la prévention au cœur de nos actions, nous créons un environnement où la prévention est une manière proactive, ce qui favorise leur autonomie et améliore leur qualité de vie, tout en renforçant la cohésion sociale. Ce choix stratégique est un investissement dans l'avenir, permettant de construire des politiques sociales plus justes, adaptées aux réalités du terrain, et durables dans le temps. Ainsi, l'axe 2 du schéma des solidarités met résolument l'accent sur la prévention, en visant à anticiper et repérer les situations de fragilité le plus tôt possible et à tous les âges de la vie. La prévention est essentielle pour éviter les crises et pour garantir un accompagnement efficace des personnes vulnérables.

Pour ce faire, il est crucial de sensibiliser le grand public à l'importance de la prévention, en montrant qu'elle est bénéfique à chaque étape de la vie. Afin de rendre cette démarche concrète, il est nécessaire de développer des accompagnements adaptés et personnalisés, répondant aux besoins spécifiques de chaque individu.

La formation des professionnels et des acteurs locaux à la prévention est également une priorité, afin qu'ils puissent mieux repérer et agir en amont des situations de vulnérabilité. Un autre aspect clé de cet axe est l'accompagnement des aidants. En les soutenant, on prévient non seulement les difficultés des personnes qu'ils assistent, mais aussi l'épuisement des aidants eux-mêmes. Enfin, pour anticiper les évolutions sociales et s'adapter rapidement aux nouveaux défis, il est essentiel de renforcer la veille sociale. Cette approche proactive permet de rester à l'avant-garde des changements sociétaux et de mieux répondre aux besoins.

#### Les objectifs opérationnels :

- Anticiper et favoriser le repérage des situations de fragilité le plus tôt possible et à tous les âges.
- Sensibiliser le grand public à la prévention et à son utilité à tous les âges.
- Développer des accompagnements adaptés et personnalisés.
- Former les professionnels et les acteurs locaux à la prévention.
- **Accompagner les aidants pour prévenir les difficultés des personnes fragiles qu'ils accompagnent.**
- Renforcer la veille sociale pour anticiper les évolutions sociales.

#### **FOCUS : "Accompagner/Soutenir les aidants pour prévenir les difficultés des personnes fragiles qu'ils accompagnent"**

Dans le cadre de l'axe 2 du volet 1 du schéma des solidarités, centré sur la prévention, l'accompagnement des aidants représente un levier essentiel pour anticiper et prévenir les difficultés des personnes en situation de fragilité. Les aidants familiaux jouent un rôle crucial en offrant un soutien quotidien, qu'il s'agisse de proches âgés, de personnes en situation de handicap, ou encore de personnes atteintes de maladies chroniques. Toutefois, ce rôle peut souvent conduire à l'épuisement physique et psychologique des aidants eux-mêmes, ce qui à terme peut affecter leur capacité à soutenir efficacement la personne aidée.

Pourquoi accompagner les aidants est crucial pour la prévention ? Accompagner les aidants est une démarche de prévention à double impact. D'une part, en les soutenant, on prévient le risque d'épuisement des aidants, qui peuvent se retrouver en situation de fragilité. D'autre part, un aidant bien accompagné est mieux à même d'assurer un accompagnement de qualité, ce qui réduit les risques de dégradation de l'état de la personne fragile qu'il accompagne.

#### Ainsi, dans une logique préventive, il est essentiel de déployer un ensemble de mesures et d'accompagnements ciblés pour :

- Soutenir la santé mentale et physique des aidants : En reconnaissant le stress et la charge qu'ils portent, il est nécessaire de leur offrir des espaces de répit, des services de soutien psychologique, et des moments de repos.
- Développer des formations adaptées : Former les aidants à mieux comprendre la maladie ou la situation de la personne aidée et leur offrir des outils pratiques pour améliorer leur prise en charge quotidienne. Cela inclut des formations spécifiques sur la gestion des soins, la communication avec les professionnels de santé, ou encore l'accès aux aides et dispositifs existants.
- Faciliter l'accès à des dispositifs de soutien : Mettre à disposition des services de relais ou d'assistance temporaire qui permettent aux aidants de souffler tout en assurant la continuité de la prise en charge. Des services comme l'accueil de jour, les séjours temporaires ou encore des dispositifs d'aide à domicile peuvent soulager les aidants au quotidien.

- Créer des réseaux de solidarité entre aidants : Favoriser les échanges en parole, des plateformes d'entraide, ou encore des associations dédiées. Ces réseaux permettent de briser l'isolement et de partager des expériences et des conseils.

#### Priorités définies :

1. Renforcer l'information et la sensibilisation sur les droits et aides disponibles pour les aidants. De nombreux aidants ne connaissent pas l'ensemble des dispositifs auxquels ils peuvent avoir accès (congés, soutien financier, services d'aide à domicile). Il est donc crucial d'améliorer la diffusion de cette information via des campagnes de sensibilisation ou des espaces dédiés au sein des structures médico-sociales.
2. Mettre en place des "parcours aidants" personnalisés : Ces parcours doivent inclure un diagnostic des besoins de l'aidant, la mise en relation avec des professionnels et des associations spécialisées, et un suivi régulier pour ajuster l'accompagnement en fonction de l'évolution de la situation de la personne fragile.
3. Encourager des politiques locales de répit et de soutien : Renforcer les dispositifs de répit temporaire, comme les accueils de jour ou les solutions de remplacement à domicile, pour permettre aux aidants de se ressourcer et de maintenir leur équilibre personnel.
4. Favoriser l'accessibilité des aides numériques : Les outils numériques et les plateformes d'information sont des alliés précieux pour les aidants, en leur offrant un accès simplifié aux ressources, aux formations en ligne, et aux réseaux de soutien. Le développement d'outils numériques adaptés aux aidants, comme des applications mobiles dédiées, doit être encouragé.

#### Modalités de mise en œuvre :

- Création de dispositifs territorialisés d'accompagnement des aidants : S'assurer que chaque territoire dispose d'un réseau de soutien opérationnel pour les aidants, intégrant des services de proximité (accueil de jour, hébergement temporaire, répit).
- Formation des professionnels de santé et du secteur social à mieux intégrer les aidants dans les parcours de soin, en les considérant comme des partenaires à part entière et en leur fournissant les informations et conseils adaptés à leur situation.
- Évaluation continue des besoins des aidants : Mettre en place des enquêtes régulières sur les besoins spécifiques des aidants pour adapter les actions de prévention en temps réel et anticiper les situations de crise.

Les fiches actions 2024-2025 : renvoi vers le volet 2 et ses 6 axes

Conclusion: L'accompagnement des aidants n'est pas uniquement une réponse à leurs besoins, mais une action de prévention qui bénéficie directement aux personnes fragiles qu'ils assistent. Intégrer cet accompagnement dans le schéma des solidarités permet de consolider un réseau de soutien global, où les aidants sont reconnus, valorisés et aidés à maintenir leur rôle crucial tout en préservant leur propre bien-être. Une approche proactive envers les aidants contribue à renforcer la prévention et à garantir un accompagnement durable et de qualité pour les populations les plus vulnérables.

### **AXE 3: s'adapter aux besoins et fluidifier les parcours**

La troisième ambition du schéma des solidarités vise à adapter les services et les parcours aux réalités spécifiques des territoires et des personnes. Les ateliers de co-construction ont souligné l'importance de personnaliser l'accompagnement en fonction des besoins locaux et des particularités de chaque personne. L'objectif est d'améliorer la coordination entre les acteurs et services pour une prise en charge plus fluide et efficace, répondant précisément aux défis identifiés dans le diagnostic partagé.

L'axe 3 met ainsi l'accent sur l'adaptation continue aux besoins des populations et sur la fluidification des parcours de vie et de santé. Il est crucial de renforcer les coordinations et coopérations entre les acteurs pour anticiper les ruptures et transitions de parcours. En favorisant l'interconnaissance, cet axe vise à instaurer un exercice coordonné, décloisonné, et plus efficace sur les territoires. Pour mieux répondre aux spécificités locales, l'adaptation des services passe par une diversification de l'offre médico-sociale et des dispositifs de solidarité. Agir en hyper proximité est une priorité, avec une territorialisation des missions pour garantir un accès équitable aux droits et services sur l'ensemble du territoire.

Renforcer l'observation sociale est essentiel pour recenser les besoins de manière conséquente. Cet engagement inclut le développement de pratiques innovantes, l'expérimentation de nouvelles solutions, et la diversification des offres pour mieux s'adapter aux évolutions sociales. Une évaluation annuelle continue et partagée des actions, des politiques publiques, et des services publics permettra d'améliorer en permanence les réponses apportées aux habitants.

Enfin, une meilleure communication et information des acteurs et des publics est essentielle pour clarifier les rôles, les missions, et faciliter la compréhension de nos actions. Le renforcement des gouvernances décloisonnées, impliquant de multiples acteurs à la fois départementaux et territoriaux, est indispensable pour une réponse collective et cohérente aux défis du terrain.

#### Les objectifs opérationnels :

- Anticiper les ruptures et les transitions de parcours.
- Renforcer les coordinations/coopérations locales entre tous les acteurs pour un exercice coordonné et efficient sur les territoires.
- Favoriser l'interconnaissance entre acteurs
- Adapter et diversifier l'offre sociale et médico-sociale et les dispositifs de solidarité.
- Agir en hyper proximité et territorialiser nos missions pour favoriser un accès équitable aux droits et services.
- **Renforcer l'observation sociale pour ajuster les actions aux réalités du quotidien.**
- **Développer des pratiques innovantes, expérimenter de nouvelles solutions et diversifier l'offre.**
- **Engager une évaluation annuelle continue et partagée des actions, politiques publiques, et services publics.**
- Améliorer la communication et l'information des acteurs et des publics.
- Renforcer les gouvernances décloisonnées et multi-acteurs à l'échelle départementale et territoriale.

#### **FOCUS : Engager une démarche globale de gestion et d'amélioration des politiques publiques: trois démarches au service du pilotage des solidarités**

Le schéma des solidarités du Loir-et-Cher repose sur une approche dynamique et intégrée, fondée sur trois démarches complémentaires :

- 1) L'observation, la veille et la prospective sociale,
- 2) L'évaluation et la mesure d'impact,
- 3) L'expérimentation et l'innovation sociale,
- 4) Et avec, au cœur de ces trois démarches, l'implication des citoyens et des personnes concernées (= quatrième démarche).

Ces démarches s'inscrivent dans une orientation stratégique claire : mieux anticiper, gérer et améliorer les politiques publiques avec pour objectif opérationnel la création d'une démarche globale et interconnectée de gestion et d'amélioration des politiques publiques.

1. Observation, veille et prospective sociale : Cette démarche permet de collecter en continu des données fiables sur les réalités sociales locales, tout en anticipant les crises potentielles. En collaboration avec l'Observatoire de l'Économie et des Territoires et les acteurs locaux, elle sert de socle pour la planification des politiques futures, grâce à l'élaboration de scénarios prospectifs.
  - Fiche action 2024-2025 : Observer, anticiper, agir : l'observation, la veille et la prospective au cœur de l'action sociale.
2. Évaluation annuelle et mesure d'impact : L'évaluation continue des actions du schéma permet de mesurer leur efficacité et leur pertinence à travers la mesure de leur impact sur la qualité de vie des bénéficiaires et la cohésion sociale. Ce système d'évaluation offre la possibilité d'ajuster les politiques publiques, en fonction des résultats obtenus et des études d'impact co-construites avec les acteurs concernés.
  - Fiche action 2024-2025 : Évaluer et mesurer pour mieux agir : Évaluation annuelle et mesure de l'impact des politiques de solidarité.

3. Expérimentation et innovation sociale : En testant des solutions à petite échelle, cette démarche permet d'adapter les politiques publiques en fonction des besoins identifiés par l'observation et l'évaluation. Le LAB INNOV 41/solidarités, joue un rôle clé dans le développement et la validation de ces innovations avant leur intégration dans les politiques sociales.

- Fiche action 2024-2025 : Expérimenter et innover au service des solidarités.

4. Participation des citoyens et des personnes concernées : La participation active des citoyens et des personnes concernées est essentielle à toutes les étapes des démarches d'observation, d'évaluation et d'expérimentation/innovation. Elle permet une co-construction des politiques publiques, garantissant que les solutions mises en œuvre sont en adéquation avec les réalités locales et les attentes des citoyens.

- Fiche action 2024-2025: Intégrer les citoyens et personnes concernées dans les trois démarches d'observation, de veille et prospective sociale, d'évaluation et mesure d'impact, et d'expérimentation et innovation sociale.

Ces quatre démarches interconnectées assurent un pilotage global et réactif des politiques publiques des solidarités. L'ensemble vise à garantir une meilleure anticipation des besoins sociaux, une évaluation continue des politiques mises en place, et des réponses adaptées, fondées sur l'implication active des populations.

### **1-5 Les actions du département en faveur de l'inclusion des plus fragiles dans la société**

Annexe : Tableau le volet 1 les actions du département - orientations stratégiques, objectifs opérationnels, actions et fiches actions 2024-2025).

Le département de Loir-et-Cher s'investit activement dans le soutien des habitants en situation de fragilité, en mettant en œuvre des actions transversales et coordonnées pour faciliter leur inclusion au quotidien dans la société. L'objectif est de créer une société plus inclusive et équitable, permettant à chacun de participer pleinement à la vie sociale, culturelle, sportive, et économique du territoire, quelle que soit la situation de fragilité rencontrée, qu'elle soit temporaire ou définitive. Ces actions s'inscrivent dans une stratégie globale qui reflète la volonté du département de créer un environnement où chaque personne peut s'épanouir.

#### **1- Favoriser l'accès à la culture et au sport sur les territoires**

L'accès à la culture et au sport constitue un axe stratégique essentiel pour le département du Loir-et-Cher, visant à renforcer l'inclusion sociale et à combattre l'exclusion. Le département s'engage à garantir que chaque habitant, particulièrement les jeunes et les personnes en situation de fragilité, puisse participer pleinement à la vie culturelle et sportive, contribuant ainsi à leur épanouissement personnel et à leur intégration sociale.

##### Les objectifs opérationnels :

- Faciliter l'accès aux arts, à la culture et pratiques sportives dès le plus jeune âge et quel que soit son lieu d'habitation : le département développe des initiatives permettant aux jeunes, notamment ceux issus de l'aide sociale à l'enfance (ase), ainsi que les jeunes en situation de décrochage scolaire, de découvrir et de pratiquer des activités culturelles et sportives.
- Favoriser l'inclusion des jeunes en situation d'autisme : l'ouverture de l'apprentissage artistique et musical à ces jeunes leur offre des outils d'expression adaptés à leurs besoins spécifiques.
- Renforcer l'équité territoriale dans l'accès à l'éducation artistique et culturelle : combler les disparités entre zones rurales et urbaines en apportant des offres culturelles adaptées aux jeunes vivant dans des zones éloignées des grands centres.

Actions prioritaires 2024-2025 :

- Fiches action 2024-2025 : Ouvrir l'éducation artistique et culturelle aux jeunes vivant en zones rurales éloignées de toute offre : le "labos des arts".
- Fiches action 2024-2025 : Favoriser des immersions estivales pour les jeunes de l'ASE et des jeunes éloignés de la culture et des arts et permettre la découverte des pratiques artistiques et la rencontre avec des artistes : "les chantiers artistiques".
- Fiches action 2024-2025 : Ouvrir l'apprentissage artistique et musical aux jeunes en situation d'autisme : «apprentissage musical et autisme".
- Fiches action 2024-2025 : Développer des semaines de découverte et d'immersion dans le sport pour les jeunes en décrochage scolaire : les "semaines sport".

**2- Renforcer l'accès à la lecture pour tous sur les territoires**

Le département de Loir-et-Cher continue d'investir dans l'accès à la lecture et aux bibliothèques, afin de lutter contre l'illettrisme et de promouvoir l'inclusion culturelle pour tous les habitants.

En 2024-2025, plusieurs initiatives clés seront mises en œuvre, en lien avec les autres volets du schéma des solidarités, pour atteindre ces objectifs.

Les objectifs opérationnels :

- Ouvrir la lecture dès le plus jeune âge et prévenir l'illettrisme :
  - Création d'espaces "facile à lire" et de lecture aidée destinés aux jeunes adultes en situation de décrochage scolaire ou en situation de handicap. Ces espaces, en lien avec les actions éducatives du département, proposeront des ressources adaptées et un accompagnement spécifique pour encourager la lecture.
  - Poursuivre les actions interprofessionnelles "premières pages", en collaboration avec les services sociaux et éducatifs, pour initier les enfants de 0 à 6 ans à la lecture dès le plus jeune âge, en les impliquant dans des événements culturels comme le festival "raconte-moi" et diverses animations littéraires.
- Accompagner la parentalité autour de la lecture :
  - Reconduire l'action "des livres à soi", une initiative visant à encourager la lecture en famille. En 2025, cette action sera reconduite et étendue à de nouveaux territoires, avec un soutien renforcé pour les parents et les professionnels afin d'accompagner les jeunes enfants dans la découverte de la lecture.
- Adapter l'offre de lecture aux besoins spécifiques :
  - Développer l'accès aux collections adaptées aux personnes en situation de handicap, en lien avec les services médico-sociaux, comme des livres en gros caractères ou en audio, ainsi que des ressources pour les dyslexiques et malvoyants.
  - Développer les espaces "facile à lire" à destination des publics adultes pour lutter contre l'illettrisme. Ces espaces s'adressent aux personnes en situation de réapprentissage (illettrisme) ou d'apprentissage de la lecture du français (publics allophones).
- Développer l'accès aux ressources numériques et former les publics fragilisés :
  - Mettre en place des ateliers numériques dans les bibliothèques, spécialement conçus pour les seniors et les publics éloignés du numérique, en lien avec les actions de lutte contre l'illectronisme.
- Renforcer la « culture mobile » et l'accessibilité en milieu rural :
  - Développer le concept de "bibliothèques hors les murs" et favoriser le déploiement de la Micro-Folie dans les zones rurales éloignées, pour garantir un accès égal à la culture et à la lecture pour tous les habitants du Loir-et-Cher.

Actions prioritaires 2024-2025 :

- Fiches action 2024-2025 Créer des espaces "facile à lire" et de lecture aidée pour les jeunes en décrochage scolaire.
- Fiches action 2024-2025 Renforcer et diversifier l'accès à la lecture et culture pour les tout-petits.
- Fiches action 2024-2025 Reconduire l'action "des livres à soi" sur de nouveaux territoires en 2025.
- Fiches action 2024-2025 Renforcer les formations sur les outils numériques via culture 41.
- Fiches action 2024-2025 Renforcer la "culture mobile" et l'accessibilité en milieu rural.

Ces initiatives concrètes s'inscrivent dans une démarche globale de lutte contre le illettrisme et l'illectronisme aux services culturels pour tous, renforçant ainsi la cohésion sociale et l'inclusion sur l'ensemble du territoire du Loir-et-Cher.

### 3- Développer nos actions en faveur de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme

Le département de Loir-et-Cher s'engage activement pour prévenir et combattre l'illettrisme et l'illectronisme. Ce plan de prévention et de lutte vise à renforcer les compétences de base des habitants, en particulier ceux en situation de fragilité, afin qu'ils puissent participer pleinement à la société.

#### Les objectifs opérationnels :

- Développer les actions de prévention de l'illettrisme par l'action culturelle :
  - Développer les formations "livre passerelle" pour soutenir les professionnels de la petite enfance dans le repérage et la prévention de l'illettrisme.
  - Renforcer le programme "des livres à soi" pour sensibiliser et encourager la pratique de la lecture en famille, en particulier dans les foyers en difficulté.
- Sensibiliser, former, et communiquer sur l'illettrisme et l'illectronisme :
  - Former les professionnels et bénévoles pour mieux repérer et accompagner les publics en difficulté.
  - Participer aux journées nationales d'action contre l'illettrisme (JNAI) pour sensibiliser le public et renforcer le maillage territorial.
- Proposer des solutions de remédiation adaptées à chacun :
  - Orienter les publics vers des solutions adaptées grâce à des outils comme le logiciel accueil eva, et collaborer avec des partenaires régionaux pour offrir des formations spécifiques en milieu professionnel.
  - Lutter contre la fracture numérique en développant des formations en informatique de base et en distribuant des ordinateurs reconditionnés aux ménages à faible revenu.
  - Mailler les territoires et développer les actions et réseaux existants :
  - Soutenir les réseaux existants (comme les ateliers "savoirs de base") en priorisant les zones dépourvues d'offre de formation.
  - Développer les "fonds facile à lire" dans le réseau de lecture publique pour faciliter l'accès à la lecture pour tous, notamment pour les publics dyslexiques

#### Actions prioritaires 2024-2025 :

- Fiches action 2024-2025 : Mettre en œuvre une démarche pour lever les freins pour lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme.
- Fiches action 2024-2025 : Déployer les formations "Livre passerelle" pour renforcer les compétences des professionnels dans le repérage précoce de l'illettrisme.
- Fiches action 2024-2025 : Formation et sensibilisation à l'illettrisme et l'illectronisme.
- Fiches action 2024-2025 : Participation aux JNAI.
- Fiches action 2024-2025 : Poursuivre l'action "coopérative des solutions".
- Fiches action 2024-2025 : Poursuivre l'action Savoir et numérique.
- Fiches action 2024-2025 : Soutien aux réseaux et développement des "fonds facile à lire et à comprendre".

Ces objectifs opérationnels et actions prioritaires pour 2024-2025 structurent la réponse du département face aux défis de l'illettrisme et de l'illectronisme, garantissant une approche coordonnée et ciblée pour soutenir les populations les plus vulnérables.

### 4- Soutenir les plus fragiles face à la transition durable et solidaire engagée par le département

En alignement avec les objectifs de l'agenda 2030, le département de Loir-et-Cher s'engage dans une transition durable et solidaire. Cette démarche vise à soutenir les plus fragiles en répondant aux défis environnementaux et sociaux actuels.

Annexe : l'agenda 2030

## Priorités définies :

### **1. Lutter contre les inégalités d'accès à la mobilité :**

La mobilité est un facteur clé d'inclusion sociale et d'accès aux services essentiels. Dans le cadre du schéma des solidarités, lutter contre les inégalités d'accès à la mobilité implique de garantir que tous les habitants, y compris les plus vulnérables, puissent se déplacer facilement et de manière abordable. Le département souhaite poursuivre la mise en place des actions concrètes pour développer des solutions de transport adaptées aux besoins spécifiques des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, et des habitants des zones rurales isolées. Sujet central sur les territoires, la recherche et la définition des actions concrètes se réaliseront en groupes de travail en 2025 afin que la mobilité ne soit plus un obstacle mais un levier pour l'autonomie et l'inclusion sociale.

### **2. Lutter contre la précarité énergétique :**

La précarité énergétique représente un enjeu majeur pour la dignité et le bien-être des habitants. Le schéma des solidarités s'attache à répondre à cette fragilité en octroyant une aide sous condition de ressources pour les logements des personnes les plus vulnérables, telles que les personnes âgées, les familles monoparentales, et les foyers très modestes. Ces aides visent à améliorer l'efficacité énergétique des habitations, réduisant ainsi les factures d'énergie et contribuant à un meilleur confort de vie et une offre d'habitat de qualité. En parallèle, des campagnes de sensibilisation à l'efficacité énergétique sont déployées pour informer les citoyens sur les bonnes pratiques à adopter et les aides disponibles. Ces initiatives sont étroitement liées aux objectifs du schéma des solidarités, car elles permettent de réduire les inégalités économiques et de garantir à chacun des conditions de vie dignes, en particulier dans un contexte de hausse des coûts de l'énergie.

### **3. Lutter contre les inégalités d'accès à une alimentation saine et en quantité suffisante :**

L'accès à une alimentation saine et en quantité suffisante est un droit fondamental, et le schéma des solidarités place cette priorité au cœur de ses actions. Pour lutter contre les inégalités alimentaires, le département développe des initiatives visant à soutenir les circuits courts et à renforcer les liens entre producteurs locaux et consommateurs, notamment dans les zones rurales et les quartiers défavorisés. Ces initiatives incluent la création de marchés locaux accessibles, des subventions pour l'achat de produits frais, et le développement de jardins partagés.

En outre, des programmes de distribution alimentaire sont mis en place pour les personnes en situation de précarité, avec un accent particulier sur la qualité nutritionnelle des produits distribués. Le département travaille également à promouvoir l'éducation à la nutrition, en partenariat avec les écoles, les associations, et les professionnels de santé, afin de sensibiliser la population à l'importance d'une alimentation équilibrée. En intégrant ces actions dans le schéma des solidarités, le Loir-et-Cher s'engage à garantir que tous ses habitants puissent accéder à une alimentation saine, contribuant ainsi à réduire les inégalités de santé et à améliorer la qualité de vie.

- Fiche action 2024-2025: pour une alimentation saine dans les collèges.

FOCUS : Des actions ciblées pour les jeunes et les femmes en situation de fragilité.

Le département intensifie ses efforts en faveur des jeunes et des femmes en situation de fragilité, reconnaissant leurs besoins spécifiques et mettant en place des actions phares pour les soutenir.

#### **1. Les jeunes en situation de fragilité**

La politique du département de Loir-et-Cher dans son « plan pour une jeunesse renouvelée 2022-2028 » vise à soutenir la jeunesse dans son ensemble. À travers une série d'actions coordonnées et ciblées, le département s'efforce de promouvoir l'autonomie, l'engagement et l'épanouissement des jeunes, en intégrant des mesures spécifiques pour améliorer leur bien-être, faciliter leur insertion professionnelle, et enrichir leur engagement civique et culturel.

Annexe : Le plan pour une jeunesse renouvelée 2022-2028

La politique du département de Loir-et-Cher pour la jeunesse se concentre sur un engagement renforcé à travers une stratégie axée sur trois piliers principaux : promouvoir l'autonomie, encourager l'engagement citoyen, et garantir l'épanouissement personnel. Ce plan d'action, étendu de la naissance jusqu'à 25 ans, vise à aborder les défis auxquels sont confrontés les jeunes aujourd'hui, en renforçant leur capacité d'agir, leur bien-être et leur insertion socio-professionnelle. Le schéma des solidarités va se concentrer sur la jeunesse en situation de fragilité s'engage à travers l'analyse fine réalisée autour des besoins spécifiques des jeunes en situation de fragilité à répondre de manière proactive et ciblée à leurs besoins. L'objectif est de leur offrir les meilleures conditions pour se développer, s'intégrer et s'épanouir.

#### Les besoins spécifiques et objectifs définis :

**1. Soutien éducatif et prévention du décrochage scolaire :** les jeunes en situation de fragilité rencontrent souvent des difficultés scolaires qui peuvent les mener au décrochage. Ces jeunes ont besoin de soutien éducatif personnalisé pour renforcer leurs compétences de base et prévenir l'abandon scolaire.

Objectif : Réduire le taux de décrochage scolaire parmi les jeunes vulnérables, en particulier ceux accompagnés par les services de l'aide sociale à l'enfance, en améliorant leurs performances scolaires et leur engagement éducatif.

**2. Accès à des soins de santé mentale :** les jeunes fragilisés sont plus susceptibles de souffrir de troubles de santé mentale tels que l'anxiété ou la dépression. Ils ont besoin d'un accès facilité à des services de soutien psychologique.

Objectif : Améliorer l'accès des jeunes en situation de fragilité à des services de soutien psychologique pour prévenir et traiter les troubles de santé mentale, en réduisant les obstacles à l'accès aux soins.

**3. Préserver la santé des jeunes via des actions ciblées :** la santé des jeunes, incluant des aspects comme la prévention des maux de dos et une alimentation saine, est essentielle pour leur développement.

Objectifs : Maintenir une bonne santé physique et mentale chez les jeunes en mettant en place des initiatives ciblées qui abordent les enjeux spécifiques de leur santé quotidienne.

**4. Accompagnement vers l'insertion professionnelle :** les jeunes en situation de fragilité nécessitent un accompagnement renforcé pour accéder à une formation professionnelle ou à l'emploi, prenant en compte leurs compétences et leurs aspirations.

Objectif : Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes vulnérables en leur offrant des opportunités de formation et d'emploi adaptées à leurs compétences et aspirations.

**5. Faciliter l'inclusion numérique :** avec l'essor du numérique, il est crucial que les jeunes fragilisés ne soient pas laissés pour compte en matière de compétences digitales, essentielles pour leur insertion dans le monde moderne.

Objectif : Réduire la fracture numérique chez les jeunes vulnérables en développant leurs compétences digitales, afin de faciliter leur intégration dans la société moderne et le marché du travail.

**6. Favoriser l'accès à des activités culturelles et sportives :** les jeunes fragilisés ont besoin d'opportunités pour participer à des activités culturelles et sportives, souvent inaccessibles à cause de barrières économiques ou géographiques.

Objectifs : Promouvoir l'inclusion sociale des jeunes vulnérables en facilitant leur accès à des activités culturelles et sportives, contribuant ainsi à leur épanouissement personnel.

#### Priorités définies :

- Mettre en place de programmes ciblés pour prévenir le décrochage scolaire notamment pour les jeunes accompagnés par les services de l'aide sociale à l'enfance, incluant des mentors et des dispositifs de tutorat adaptés avec un accompagnement personnalisé pour les jeunes à risque de décrochage. Cette action permet de renforcer les compétences de base des jeunes vulnérables, de maintenir leur engagement scolaire, et de réduire les taux de décrochage. (Renvoi Axe 1 volet 2).
- Développer des structures/lieux de soutien psychologique, comme des centres d'écoute et des lignes de soutien. Ces actions permettront aux jeunes d'obtenir une aide immédiate et continue, ce qui est crucial pour leur bien-être mental. (Renvoi Axe 5 volet 2).



- Poursuivre les initiatives telles que le "cartable numérique", "protège ton dos" une approche proactive pour préserver la santé des jeunes, en abordant des aspects spécifiques qui impactent leur quotidien. Ces actions sont en parfaite adéquation avec le besoin identifié de maintenir une bonne santé physique et mentale chez les jeunes. (Renvoi Axe 5 volet 2).
- Promouvoir des formations professionnelles inclusives, en partenariat avec des entreprises locales, ainsi que la proposition de stages et de formations spécifiques. Ces actions visent à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes, en tenant compte de leurs particularités et en leur offrant des opportunités concrètes. (Renvoi Axe 3 volet 2).
- Faciliter l'accès aux pratiques culturelles et sportives, en collaboration avec les associations locales, répond de manière cohérente à ce besoin. Proposer ces activités gratuitement ou à tarif réduit, avec un focus sur l'inclusion des jeunes les plus isolés, est une réponse adaptée et nécessaire. (Renvoi volet 1 actions transversales du département).
- Renforcer la communication auprès des assistants familiaux et des structures d'accueil sur l'offre culturelle à destination de la jeunesse (ex : festival de contes Amies Voix, festival de création numérique, expositions...).
- Élargir le public de certaines actions de santé, comme la lutte contre les addictions qui ne concerne pas que les jeunes confiés à l'ASE, en fonction des besoins identifiés.
- Participer à l'épanouissement des jeunes en situation de détresse mentale par la rencontre et l'expérience artistique.

**Conclusion:** Le département du Loir-et-Cher s'engage fermement à répondre aux besoins spécifiques des jeunes en situation de fragilité. En intégrant ces priorités dans le schéma des solidarités, le département affirme sa volonté de bâtir une société où chaque jeune peut se projeter dans l'avenir avec confiance, en bénéficiant d'un soutien adapté à ses défis et aspirations.

## 2. Les femmes en situation de fragilité

Dans le cadre du schéma des solidarités, le département du Loir-et-Cher apporte une attention particulière aux femmes en situation de fragilité. Ces femmes, souvent confrontées à des défis majeurs tels que la précarité économique, les violences domestiques, l'isolement social, et des difficultés d'accès aux services essentiels comme les soins de santé, nécessitent des actions ciblées et adaptées. L'objectif est de leur garantir une protection adéquate, de favoriser leur autonomie, et de renforcer leur bien-être et leur inclusion sociale. Le schéma des solidarités 2025-2027 a défini pour 2025 des priorités concrètes alignées sur le plan interministériel 2023-2027 pour l'égalité, visant à renforcer la protection, l'autonomie et la participation citoyenne des femmes.

### Besoins spécifiques des femmes en situation de fragilité

**Accès à la santé et à la sécurité :** accès à des soins adaptés, notamment en matière de santé sexuelle et reproductive, soins prénatals et postnatals, prévention des violences et soutien psychologique avec une vigilance particulière pour les femmes âgées.

Objectif: déployer des centres de santé mobiles pour les femmes isolées, créer des programmes spécifiques pour le suivi de grossesse et de maternité surtout dans les zones rurales.

**Autonomie économique et sociale :** accès à l'emploi, à la formation professionnelle et à un logement sécurisé.

Objectifs : développer des programmes de formation ciblés pour les femmes éloignées du marché du travail, mettre en place des dispositifs de logement d'urgence pour les victimes de violences et apporter un soutien particulier aux mères célibataires.

**Lutte contre les violences :** protection contre les violences domestiques et sexuelles, accès à la justice et à l'accompagnement juridique.

Objectif: renforcer les partenariats avec les associations spécialisées, créer des refuges sécurisés et des points d'accueil dans tout le département.

**Sensibilisation et éducation à l'égalité et lutte contre les discriminations :** Besoins en matière de questions de genre et d'égalité dès le plus jeune âge, ainsi que d'une éducation continue pour les adultes afin de déconstruire les stéréotypes de genre.

Objectifs: favoriser des programmes éducatifs sur l'égalité des genres dans les écoles, les formations professionnelles, et les entreprises. Mettre en place des campagnes de sensibilisation à destination du grand public pour promouvoir une culture de respect et d'égalité.

**Participation citoyenne :** l'inclusion des femmes dans les instances de gouvernance locale est essentielle pour assurer que leurs voix soient entendues et prises en compte dans les décisions publiques.

Objectif: renforcer la participation citoyenne des femmes en s'assurant qu'elles soient activement impliquées dans les processus de décision au niveau local. Cela implique leur inclusion dans les instances de gouvernance, où elles peuvent contribuer de manière significative à l'élaboration des politiques publiques qui les concernent.

#### Priorités définies :

- **Extension des services de santé mobile :** Proposition de reformulation "déploiement d'une offre de service de santé mobile afin de permettre de répondre à la problématique d'accès à l'offre de soins au sein des territoires touchés par la désertification. Ces actions visent à améliorer l'accès aux soins pour les femmes les plus isolées dans une logique de prévention/détection. (Renvoi Axe 5 volet 2).
- **Programmes de soutien aux aidantes :** formation et soutien psychologique pour les femmes aidantes, pour prévenir l'épuisement et améliorer leur qualité de vie. Ces actions visent à renforcer les capacités des aidantes, à prévenir les risques de burnout, et à assurer un meilleur équilibre entre leur rôle d'aidante et leur bien-être personnel. (Renvoi Axe 2 volet 1).

Conclusion: Le schéma des solidarités constitue ainsi une réponse globale et cohérente aux défis rencontrés par les femmes en situation de fragilité, en garantissant leur accès à des services essentiels et en soutenant leur autonomie et leur épanouissement dans toutes les sphères de la vie.

Conclusion volet 1 : le volet 1 du schéma des solidarités adopte une approche transversale et décloisonnée pour répondre aux besoins des habitants à chaque étape de leur vie. Ce volet incarne l'engagement du département à créer un territoire inclusif et résilient, en s'appuyant sur une cartographie évolutive des besoins et une amélioration continue des services. Il constitue ainsi un levier de transformation sociale au service de tous les Loir-et-Chériens.

## **2- VOLET 2 : SECTORIEL**

Le département de Loir-et-Cher, en tant que chef de file de l'action sociale, s'engage pour un territoire résolument solidaire, actif et en bonne santé, en coopération étroite avec l'ensemble des acteurs et parties prenantes des solidarités du territoire.

Le schéma des solidarités, loin de se limiter aux actions portées par le département, a pour vocation de valoriser l'ensemble des initiatives solidaires, qu'elles soient issues des partenaires associatifs, institutionnels ou du secteur privé. Ainsi le volet 2 est le résultat de ce travail de co-construction. Dans chacun des six axes du volet 2, les actions des partenaires sont intégrées et reconnues au même titre que celles du département. Ce schéma rend ainsi lisibles et visibles toutes les interventions en faveur des plus fragiles, quel que soit le partenaire engagé.

Les six axes du volet 2 s'articulent autour de :

- 1- Enfance-Famille : Protéger et accompagner les enfants et leurs familles, en veillant à prévenir les difficultés dès les premiers signes.
- 2- Autonomie : Soutenir l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, en favorisant leur maintien à domicile et en garantissant des solutions d'hébergement adaptées.
- 3- Insertion-Emploi : Accompagner le retour à l'emploi et l'insertion sociale, avec un focus particulier sur les publics éloignés du marché du travail.

- 4- **Habitat-Logement** : Assurer un logement décent pour tous et soutenir la trajectoire d'un accès facilité pour les ménages modestes.
- 5- **Santé** : Promouvoir l'accès aux soins de proximité et garantir une offre de santé de qualité pour l'ensemble des habitants.
- 6- **Inclusion numérique** : Réduire la fracture numérique en garantissant un accès égal aux outils numériques pour tous, et faciliter l'accès aux services publics et à l'emploi.

En plaçant les solidarités humaines et territoriales au cœur de son action, le département du Loir-et-Cher réaffirme son rôle central dans le développement d'un territoire inclusif, solidaire, innovant, durable et attractif où il fait bon naître, grandir, vivre et vieillir.

## AXE 1 : Enfance-famille

**Introduction** : mot de Madame Florence Doucet, Vice-présidente chargée de la solidarité liée à l'action sociale, à la famille et à la protection de l'enfance.

« A l'heure où la pertinence et l'efficacité des services en charge de la politique de protection de l'enfance sont questionnées au niveau national, le schéma des solidarités du département de Loir-et-Cher a axé ses travaux sur l'accompagnement global à proposer au public concerné, à savoir les jeunes mais également les familles dans l'entièreté de leur réalité.

À ce titre, j'ai souhaité que la déclinaison de la politique enfance-famille s'intègre pleinement dans une logique de parcours de vie où chacune des politiques publiques portées par les différents acteurs du territoire vient contribuer à l'amélioration de l'accompagnement. L'axe enfance famille du schéma des solidarités est résolument tourné vers une meilleure prise en compte de la parole des jeunes, de leurs familles et de leurs proches dans une logique d'une politique pensée pour l'usager et en co-construction avec lui "construire avec vous, pour vous".

Le schéma enfance-famille 2018-2023 avait opéré un virage important sur le champ de la prévention en matière de parentalité. L'axe enfance-famille du présent schéma s'inscrit dans cette continuité avec pour objectif de rendre plus lisible les différentes actions mises en œuvre dans une logique de meilleure synergie.

Les objectifs que se fixe le département sur le champ de l'enfance et de la famille dans le cadre du schéma des solidarités sont ambitieux mais sont à l'image de l'enjeu : l'accompagnement à la construction des citoyens de demain. »

### Principaux enjeux :

**1. Protéger et accompagner les enfants en situation de vulnérabilité** : Renforcer les dispositifs de protection de l'enfance en développant des outils numériques et des espaces d'expression pour les enfants confiés, afin de garantir un environnement sécurisé et favoriser leur inclusion sociale.

**2. Soutenir la parentalité** : Développer des solutions de répit, de pair-aidance, et des outils de sensibilisation pour renforcer les compétences parentales et prévenir les crises familiales, tout en accompagnant les parents dans les usages du numérique.

**3. Accès à des services de qualité pour les jeunes enfants** : Adapter les structures d'accueil et améliorer la formation des professionnels pour garantir un accompagnement de qualité, tout en facilitant l'accès aux services à travers une meilleure identification des ressources disponibles. Garantir l'accessibilité et l'adaptation des services, tout en repensant les modalités d'accueil et en offrant des solutions éducatives inclusives à domicile.

**4. Soutien et accompagnement des jeunes vers l'insertion sociale et professionnelle** : Renforcer l'accompagnement des jeunes en difficulté, notamment face aux problèmes familiaux, sociaux ou de décrochage scolaire, en développant des dispositifs sur mesure. Ce soutien, particulièrement crucial lors de la transition vers la majorité, garantit un accompagnement continu et personnalisé, tout en les sensibilisant aux risques sociaux (illectronisme, comportements à risque) afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

Deux actions phares en 2025 :

- Développer la **pair-aidance** entre parents via un conseil de la vie sociale.
- Innover avec des **lieux d'accueil pluri-institutionnels**.

Les besoins spécifiques : cartographie :

- Les besoins des enfants et jeunes en situation de fragilité.
- Les besoins de familles en situation de fragilité.

Les orientations stratégiques, objectifs et actions à engager :Annexe : Tableau Axe 1 : orientations stratégiques, objectifs, actions et **fiches actions 2024/2025****Les fiches actions 2024-2025:**

1. Identifier avec les parents les lieux ressources
2. Proposer des solutions de répit
3. Développer la pair-aidance entre parents
4. Créer des affichages dans les lieux de la vie quotidienne
5. Sensibiliser les parents aux usages du numérique
6. Sensibiliser les adolescents aux risques de la prostitution
7. Intervenir en école maternelle pour évoquer avec les élèves l'intimité du corps et l'interdit
8. Former les professionnels à anticiper et gérer les situations de crise
9. Identifier les possibilités de répit entre structures
10. Créer un outil numérique permettant de maximiser l'expression des enfants placés
11. Créer des supports "facile à lire et à comprendre" adaptés aux âges
12. Permettre la présence des enfants et des parents aux instances qui les concernent
13. Créer un outil de présentation des lieux d'accueil
14. Créer/formaliser une cartographie de l'offre existante sur les territoires
15. Innover en développant des lieux d'accueils pluri institutionnels
16. Développer une politique de maîtrise des risques et créer une cartographie des risques.

**AXE 2 : Autonomie des personnes en situation de handicap et des personnes âgées**

Introduction : mot de Madame Monique Gibotteau, Vice-présidente chargée de la solidarité liée à l'autonomie, au handicap et aux aides à domicile

« La perte d'autonomie en lien avec un handicap ou en raison de l'âge est un sujet d'actualité au niveau national. Les enjeux et les inquiétudes fortes concernant l'avenir de ce secteur sont remontés par tous les acteurs afin de permettre aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap de rester à domicile le plus longtemps possible, d'être accompagné par les structures par des professionnels formés et de soutenir les aidants en leur proposant des solutions adaptées. La loi du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie du 8 avril 2024 est une première étape pour répondre à ses enjeux.

À ce titre, je souhaite, à travers ce schéma, dans la continuité des actions déjà engagées dans les précédents schémas départementaux de l'autonomie, poursuivre les actions menées avec les partenaires du territoire et en impulser de nouvelles suite aux évolutions des besoins des personnes âgées, des personnes en situation de handicap (enfants et adultes), des aidants et des professionnels. La question du reste à charge et de l'accessibilité financière aux aides et aux établissements est aujourd'hui un sujet crucial au regard des contraintes budgétaires rencontrées par le secteur de l'autonomie pour maintenir des accompagnements de proximité et de qualité.

L'expérimentation portée par le département pour créer le service public départemental de l'autonomie avec les membres du consortium et les partenaires du territoire montre l'engagement dans cette dynamique d'évolution nécessaire pour apporter des réponses partagées, adaptées, construites de manière partenariale et agir ensemble pour l'avenir du secteur de l'autonomie.

Je souhaite que les objectifs que se fixe le département sur le champ de l'autonomie, de la solidarité, s'inscrivent dans cette dynamique et puissent répondre aux enjeux identifiés ensemble dans le cadre de son élaboration pour le bien de nos aînés, des personnes en situation de handicap et des aidants. »

#### Principaux enjeux :

1. **Communication et réponses de proximité** : améliorer la communication autour de l'autonomie en renforçant le rôle de guichet privilégié de "Vivre Autonome 41", tout en facilitant les démarches administratives et l'accompagnement de proximité. Former les professionnels pour garantir une prise en charge efficace et accessible à tous.
2. **Maintien à domicile et soutien à l'autonomie** : renforcer les services et les aides techniques pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et en situation de handicap, en lien avec les technicothèques et les structures de proximité. Construire des parcours coordonnés entre acteurs, créer des passerelles pour des réponses croisées et faciliter la reconnaissance des évaluations.
3. **Accompagnement des aidants** : développer des dispositifs de répit et des outils numériques pour accompagner les aidants dans leur mission, tout en leur permettant d'offrir un soutien efficace et sécurisé aux personnes fragiles. Renforcer le soutien et les ressources à disposition des aidants pour prévenir l'épuisement.
4. **Développement de l'offre d'hébergement adapté** : proposer des solutions d'hébergement innovantes, inclusives et intergénérationnelles pour répondre aux besoins des personnes âgées et en situation de handicap. Renforcer la coopération entre acteurs du territoire, fluidifier les parcours résidentiels et améliorer l'attractivité des métiers liés à l'autonomie.

#### Deux actions phares en 2025 :

- Soutenir les **aidants** avec des solutions de répit.
- **Faciliter l'accès aux aides techniques** (technicothèques).

#### Les besoins spécifiques: cartographie :

- Les besoins des enfants et jeunes en situation de handicap.
- Les besoins des adultes en situation de handicap.
- Les besoins des personnes âgées en situation de handicap.

#### Les orientations stratégiques, objectifs et actions à engager :

Annexe : Tableau Axe 2: orientations stratégiques, objectifs et actions et **fiches actions 2024/2025.**

#### Les fiches actions 2024-2025 :

1. Améliorer l'information transmise aux usagers et l'interconnaissance entre partenaires
2. Promouvoir l'utilisation des outils numériques par les bénéficiaires (personnes âgées, personnes en situation de handicap, aidants)
3. Harmoniser les pratiques entre partenaires et diffuser
4. Accentuer le rôle d'accueil, d'orientation et de communication de la plateforme vivre autonome 41
5. Concevoir une formation pour créer une culture commune
6. Repenser les orientations et les parcours pour améliorer la réponse aux besoins des personnes en perte d'autonomie
7. Organiser les contenus sur le qui fait quoi à l'échelle du département et communiquer
8. Développer, promouvoir et accompagner les usagers à l'utilisation des E services (APA et MDPH en ligne)
9. Renforcer l'accompagnement de proximité et la construction de réponses adaptées aux besoins des personnes en perte d'autonomie les plus fragiles
10. Déployer les technicothèques pour faciliter l'accès aux aides techniques
11. Reconnaissance mutuelle des évaluations et optimiser les instances
12. Organiser et mieux s'articuler entre dispositifs
13. Identifier, assurer et mettre en œuvre les parcours spécifiques
14. Adapter l'offre à domicile pour les personnes en situation de handicap
15. Communiquer ou faire connaître les dispositifs existants accompagnant les personnes en situation de handicap

16. Organiser et mieux s'articuler entre dispositifs
17. Développer les dispositifs innovants qui proposent des activités de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées
18. Développer les dispositifs innovants entre le domicile et l'établissement
19. Développer les centres de ressources territoriaux
20. Proposer de nouveaux accompagnements en accueil familial
21. Structurer le développement de l'habitat inclusif en lien avec la conférence des financeurs de l'habitat inclusif
22. Accompagner le développement de nouvelles formes d'habitat
23. Mieux connaître le profil et les besoins des personnes en situation de handicap en établissement
24. Poursuivre l'adaptation de l'offre pour apporter des réponses adaptées aux besoins des personnes en situation de handicap
25. Accompagner les personnes âgées atteintes de maladie neurodégénératives ou de troubles psychiatriques
26. Conseiller et accompagner la transformation de l'offre des établissements pour personnes âgées
27. Conseiller et accompagner les créations de structures de la compétence du département
28. Accompagner la transformation des services à domicile en service autonomie à domicile (SAD)
29. Construire des réponses coordonnées en fonction des besoins (offre médico-sociales).
30. Communiquer sur les aidants de personnes âgées et de personnes en situation de handicap
31. Améliorer le repérage des aidants pour les accompagner à se reconnaître comme aidants
32. Développer l'accès au répit pour les aidants et les aidés (personnes âgées et personnes en situation de handicap)
33. Coordonner les actions autour des aidants
34. Coordonner les actions pour mieux attirer et fidéliser des professionnels de l'autonomie

### **AXE 3 : Insertion-Emploi**

Introduction : mot de Madame Florence Doucet, Vice-présidente chargée de la solidarité liée à l'action sociale, à la famille et à la protection de l'enfance.

« Face aux tensions de recrutement sur divers secteurs d'activité et à la baisse du taux de chômage, le département a opéré un changement de cap en matière d'insertion. L'accompagnement du bénéficiaire dès le début de son parcours a été réorganisé et il expérimente l'accompagnement rénové des allocataires du RSA.

Par ailleurs, il poursuit le développement de ses engagements pour lever le frein mobilité afin de favoriser le plein emploi y compris pour le public le plus éloigné de l'emploi. Pour soutenir les secteurs d'activité en tension de recrutement de nombreux forums, job-dating sont organisés par le département et ses partenaires pour faire découvrir les offres d'emploi.

Ces initiatives vont s'intensifier, par le biais des immersions en entreprises, de visites d'entreprises, de la participation à des portes ouvertes d'entreprises ou d'organismes de formation afin que les publics puissent se projeter sur ces métiers et les employeurs recruter de la main d'œuvre. »

#### Principaux enjeux :

1. **Inscription de la politique d'insertion départementale dans la démarche de la loi Plein Emploi** : aligner les actions locales avec les nouvelles exigences législatives en renforçant les dispositifs d'accompagnement individualisé, les partenariats avec les acteurs locaux et les opportunités de retour à l'emploi, tout en tenant compte des spécificités territoriales.
2. **Insertion sociale et professionnelle dès le plus jeune âge** : développer des actions de sensibilisation et de prévention auprès des jeunes (programmes éducatifs, apprentissage, orientation professionnelle), en lien avec les acteurs de la formation et de l'éducation, pour favoriser leur employabilité et prévenir l'exclusion sociale à long terme.

3. **Construction de parcours d'insertion pour les publics fragilisés** : mettre en place des parcours d'accompagnement individualisés pour les publics éloignés de l'emploi (RSA, jeunes, personnes en situation de handicap), en intégrant des solutions globales et adaptées (formation, suivi social, accompagnement à la mobilité), en partenariat avec les acteurs du territoire.
4. **Renforcer les liens entre les acteurs économiques et les professionnels des solidarités** : favoriser la collaboration entre entreprises, organismes de formation et services sociaux pour répondre aux besoins des secteurs en tension, développer l'attractivité des métiers et faciliter l'insertion des publics fragilisés grâce à des partenariats durables et des formations adaptées.

#### Deux actions phares en 2025 :

- Faciliter la **mobilité** des bénéficiaires du RSA.
- Renforcer les actions d'**immersion et visites d'entreprises**.

#### Les besoins spécifiques: cartographie :

- Les besoins en insertion et emploi des jeunes et adultes.

#### Les orientations stratégiques, objectifs et actions à engager :

Annexe : Tableau Axe 3 : orientations stratégiques, objectifs et actions et **fiches actions 2024/2025**

#### Les fiches actions 2024-2025 :

1. Mettre en place l'expérimentation volet 3
2. Dynamiser les parcours d'accompagnement grâce à la mise en œuvre d'un SI partagé entre partenaires
3. Soutenir les initiatives en faveur de l'orientation professionnelle
4. Initier des temps de rencontre entre partenaires
5. Mettre en place des ateliers pour identifier la situation globale des personnes (lien espaces RSA)
6. Faciliter la mobilité des bénéficiaires du RSA par le recours à des dispositifs solidaires
7. Définir et déployer un plan de diversification des modes de garde d'enfants visant à lever le frein pour la reprise d'activité et de formation
8. Faciliter le lien entre les institutions dans un souci de fluidification de la réponse apportée aux usagers
9. Création d'un groupe ressource de personnes concernées pour mieux les impliquer au sein de nos politiques et instances en insertion / logement et Co construire la communication et ses outils avec les personnes concernées et les citoyens
10. Co construire des plans d'aide aux parcours
11. Déployer le plan régional d'accompagnement des pratiques d'orientation vers la formation
12. Développer les rencontres avec les acteurs de la formation
13. Connaître et mobiliser les aides à l'appui des entrées en formation
14. Organiser des évènements entre acteurs économiques et professionnels
15. Construire des actions communes au service du parcours d'insertion
16. Promouvoir les outils et dispositifs d'insertion professionnelle
17. Renforcer les actions à destination des publics (immersions, visites entreprises, etc.)
18. Développer une plateforme de stages

## AXE 4 : Habitat-Logement

Introduction : mot de Madame Florence Doucet, Vice-présidente chargée de la solidarité liée à l'action sociale, à la famille et à la protection de l'enfance.

« Le volontarisme du département se lit via ses engagements en matière d'habitat pour contribuer à l'aménagement du territoire tout en recherchant des solutions adaptées aux usagers avec la définition d'une stratégie qui déterminera ses orientations politiques qu'elle inscrira dans le Programme Départemental d'action pour le logement et l'Hébergement des personnes défavorisées et le Plan départemental pour l'habitat qu'elle pilotera avec l'État.

L'accès à un logement répondant aux besoins et attentes du ménage est primordial pour une insertion sociale et socioprofessionnelle. L'appropriation et la maîtrise de l'occupation d'un logement est une action de prévention aux risques d'expulsion pour impayés de loyers ou troubles de voisinage. Le département avec ses partenaires s'engage donc à travailler sur un égal accès aux informations sur le logement et l'habitat pour favoriser l'autonomie des personnes dans le logement. De même, suite à l'augmentation des coûts des énergies, au besoin de prendre en compte la précarité énergétique pour les ménages et limiter l'empreinte écologique, le département met en place des actions sur la maîtrise des consommations d'énergie et d'eau.

Enfin, pour agir le plus tôt possible sur l'insertion des jeunes en situation de fragilité ou de vulnérabilité, l'articulation entre les acteurs et les dispositifs (logement et insertion) doit être renforcée afin d'identifier les besoins non couverts pour construire une offre d'accompagnement articulant le volet logement/hébergement avec le volet emploi. Ainsi, une action "Pack jeunes" est née des travaux du schéma afin de permettre à des publics fragiles de s'insérer professionnellement durablement tout en disposant d'un hébergement adapté. »

### Principaux enjeux :

1. **Prendre en compte les orientations du PDALHPD et du schéma des gens du voyage** : intégrer les orientations et actions du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) et du schéma des gens du voyage dans les politiques locales d'habitat, en développant des solutions adaptées aux spécificités de ces publics pour favoriser leur accès à un logement décent et sécurisé.
2. **Soutenir le développement d'une offre de logement et d'accompagnement adapté aux plus fragiles** : développer des logements accessibles et adaptables pour répondre aux besoins spécifiques des publics prioritaires (familles nombreuses, jeunes, personnes âgées et handicapées), tout en proposant des dispositifs d'accompagnement social pour faciliter l'intégration et l'autonomie des publics les plus fragiles dans le parcours résidentiel.
3. **Développer des solutions spécifiques d'habitat pour les publics prioritaires** : concevoir des solutions de logement spécifiques, telles que des habitats adaptés pour les personnes âgées, les jeunes travailleurs, ou des solutions modulables pour les familles nombreuses, afin de répondre aux réalités de vie de chaque groupe et de soutenir leur insertion sociale et professionnelle.
4. **Faciliter les parcours résidentiels en lien avec l'emploi** : renforcer l'offre de logements pour permettre aux publics précaires de fluidifier leur parcours résidentiel et d'accéder à des opportunités professionnelles, en identifiant les besoins en logement avec les partenaires économiques et en assurant un lien fort entre l'habitat et l'emploi.

### Deux actions phares de l'année 2025 :

- Créer un **pack jeunes** "logement, formation, emploi".
- Accompagner pour une maîtrise de la **consommation eau/énergie**.

### Les besoins spécifiques: cartographie :

- *Les besoins en habitat des jeunes et adultes.*
- *Les besoins en habitat des personnes âgées*



Les orientations stratégiques, objectifs et actions à engager :

Annexe : Tableau Axe 4 : orientations stratégiques, objectifs et actions et **fiches actions 2024/2025.**

Les fiches actions 2024-2025 :

1. Améliorer l'accessibilité et l'accompagnement du public lors de l'accès au logement
2. Création d'un groupe ressource de personnes concernées pour mieux les impliquer au sein de nos politiques et instances en insertion/logement
3. Construire un forum habitat
4. Action Logement/Emploi-jeunes
5. Pérennisation des outils
6. Expérimentation Groupes d'échange
7. Anticiper et coordonner l'implantation des Maisons de l'habitat
8. Promotion de l'action des AIS afin de mobiliser des logements du parc privé pour loger les personnes en difficulté, en proposant des dispositifs adaptés aux propriétaires
9. Création d'un point rencontre offre-demande
10. Recenser les projets sociaux des structures médico-sociaux (hébergement)
11. Développer les terrains familiaux locatifs
12. Mise à disposition d'hébergements alternatifs-saisonniers
13. Maîtrise de la conso énergie-eau
14. Repérer les logements indignes en lien avec les pactes territoriaux France Rénov'

## **AXE 5 : Santé**

Introduction : mot de Monsieur Philippe Gouet, Président du conseil départemental de Loir-et-Cher

« La santé constitue le bien le plus fondamental de tout individu. C'est pourquoi le schéma des solidarités du Loir-et-Cher a dédié un axe spécifique à la santé dans sa dimension la plus large, à savoir un état de bien-être physique, mental et social. Face aux défis actuels, notamment l'accès aux soins et le vieillissement de la population, ce schéma se propose de rendre lisibles et accessibles l'ensemble des actions existantes, tout en développant une logique partenariale pour adapter les réponses et les accompagnements aux besoins réels de nos citoyens.

Pour 2025, deux actions phares illustrent cette démarche. La première concerne la création d'un guichet unique pour les professionnels de santé et les étudiants médicaux et paramédicaux. Ce dispositif simplifiera leurs démarches administratives et facilitera leur installation durable dans notre département, renforçant ainsi l'attractivité du Loir-et-Cher grâce à des réponses rapides et coordonnées avec l'ensemble des acteurs de santé, et contribuera à développer l'accès aux soins de proximité.

La deuxième action phare est la mise en place d'un gérontopôle en région Centre-Val de Loire. Ce centre d'expertise dédié au vieillissement vise à développer des solutions innovantes pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées, tout en favorisant la recherche et l'accompagnement adapté au bien vieillir.

Ces actions concrètes montrent notre volonté de répondre aux besoins de nos citoyens tout en étant attentifs aux attentes des professionnels de santé, qui resteront la pierre angulaire d'une population en bonne santé. »

Principaux enjeux :

1. **Accès équitable aux soins** : garantir un accès aux soins pour les populations vulnérables, notamment dans les zones rurales, en luttant contre les déserts médicaux par le développement de l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé.
2. **Promotion de la santé et prévention le plus tôt possible** : renforcer la prévention des maladies chroniques et promouvoir des modes de vie sains à travers des campagnes de sensibilisation et des programmes adaptés.

3. **Amélioration de l'accès aux soins et coordination** : améliorer la qualité de l'accès aux soins entre les professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux, notamment pour les personnes en situation complexe.
4. **Soutien à la santé mentale** : développer des dispositifs pour améliorer l'accompagnement en santé mentale des jeunes et des personnes vulnérables.

#### Deux actions phares de l'année 2025 :

- Créer un **guichet unique** pour les professionnels de santé
- Participer à la création d'un **gérontopôle** régional

#### Les besoins spécifiques: cartographie :

- *Les besoins en santé des enfants et des jeunes.*
- *Les besoins en santé des adultes et personnes âgées.*

#### Les orientations stratégiques, objectifs et actions à engager :

Annexe : Tableau Axe 5 : orientations stratégiques, objectifs et actions et fiches actions 2024/2025.

#### Les fiches actions 2024-2025

1. Mettre en place un suivi des recommandations des BSEM
2. Développer la prévention des troubles posturaux
3. Promouvoir à la question de l'urbanisme favorable à la santé (UFS) auprès des collectivités rurales et des établissements de santé et établissements médicaux-sociaux du territoire
4. Aider à l'installation des professionnels de santé par des programmes d'incitation financière
5. Renforcer l'accompagnement des étudiants médicaux et paramédicaux
6. Valoriser les terrains de stage et optimiser l'accompagnement des internes et autres professionnels de santé
7. Accompagner l'investissement de structure de formation
8. Développer le marketing territorial vers les professionnels de santé étudiants et futurs professionnels de santé
9. Créer un guichet unique pour les professionnels de santé et étudiants médicaux et paramédicaux
10. Favoriser une meilleure organisation des professionnels de santé pour assurer une présence médicale pérenne et continue
11. Fournir un soutien en ingénierie pour les regroupements de professionnels de santé
12. Favoriser la création et l'extension des exercices coordonnés et Regroupés
13. Soutenir financièrement les innovations médicales pour attirer les étudiants et professionnels de santé
14. Développer des dispositifs de santé mobiles
15. Participer à la création centre de santé télémédecine
16. Développer une politique de prévention de la perte d'autonomie
17. Participer à la mise en place d'ICOPE
18. Mettre en place des évaluations régulières de la condition physique et cognitive des PA
19. Mieux informer et sensibiliser les personnes concernées et leurs aidants sur les moyens de prévenir la perte d'autonomie
20. Mettre en place /favoriser la mise en place de technologies d'assistance (téléassistance et domotique)
21. Renforcer le soutien à domicile pour répondre aux besoins des personnes âgées les plus dépendantes et isolées géographiquement.
22. Renforcer les programmes d'activités physiques adaptés
23. Encourager les comportements et modes de vie sains
24. Développer les actions ouvertes vers l'extérieur en EHPAD et en résidences autonomie
25. Participer à la mise en place d'un gérontopôle en région Centre-Val de Loire

#### **Axe 6 : Inclusion numérique**

Introduction : mot de Madame Catherine Lhéritier, Vice-présidente chargée du personnel, de la modernisation de l'administration, de l'attractivité du territoire, du tourisme et de l'aérodrome Blois-Le Breuil.

« Le numérique est désormais au cœur de notre société, transformant profondément nos modes de vie et nos services. Il ouvre des opportunités inédites, mais peut aussi exacerber les inégalités, notamment pour les publics les plus fragiles. C'est pourquoi l'inclusion numérique doit être une priorité pour garantir à chacun un accès équitable aux outils et services numériques.

Notre première mission est de sensibiliser et d'acculturer les citoyens les plus vulnérables aux enjeux du numérique. Pour cela, nous organisons des événements sur l'ensemble du territoire pour permettre à chacun de comprendre ces transformations et d'utiliser efficacement les outils numériques. Nous devons rendre ces innovations accessibles à tous, là où elles se trouvent.

Nous devons également protéger les plus jeunes des risques du numérique. Des actions concrètes seront menées pour sensibiliser les enfants et les familles à ces dangers, tout en renforçant la responsabilité parentale face aux usages numériques.

Enfin, nous nous engageons à accompagner les personnes âgées, handicapées ou isolées, en formant des aidants numériques capables de les soutenir dans leurs démarches en ligne. Cet accompagnement est essentiel pour assurer une inclusion numérique pour tous.

Notre ambition est claire : faire du numérique un outil de progrès partagé et inclusif. Ensemble, construisons une société où chacun peut trouver sa place dans cette révolution numérique. »

#### Principaux enjeux :

1. **Réduire la fracture numérique et garantir l'égalité d'accès** : Faire du numérique un levier d'égalité pour lutter contre les inégalités en facilitant l'accès équitable aux outils et compétences numériques, notamment pour les personnes vulnérables.
2. **Favoriser l'inclusion sociale et professionnelle** : Utiliser le numérique comme vecteur de réinsertion sociale et professionnelle en accompagnant les demandeurs d'emploi et les personnes isolées dans un contexte où l'emploi et la formation sont de plus en plus dépendants des technologies.
3. **Faciliter l'accès aux droits et services publics et renforcer l'accompagnement** : Simplifier les démarches administratives via le numérique pour garantir un accès facile et universel aux services publics, en particulier pour ceux en difficulté avec les outils numériques et renforcer l'accompagnement des publics éloignés du numérique via des ateliers individuels et collectifs adaptés à chacun, avec une assistance personnalisée pour les démarches administratives en ligne.
4. **Soutenir et accompagner les aidants numériques** : Les aidants numériques sont des relais essentiels pour accompagner les publics fragiles. Les former et les équiper permet d'assurer un accompagnement de qualité et de renforcer l'efficacité des dispositifs d'inclusion numérique, tout en répondant aux besoins locaux.

#### Les deux actions phares de l'année 2025 :

- **Sensibiliser et protéger** les enfants des risques numériques.
- **Former les aidants numériques** pour les accompagner.

#### Les besoins spécifiques : cartographie en annexe

#### Les orientations stratégiques, objectifs et actions à engager

Annexe : Tableau Axe 6 : orientations stratégiques, objectifs et actions et **fiches actions 2024/2025**

#### Les fiches actions 2024-2025

1. Proposer des animations pour sensibiliser les citoyens aux opportunités et aux dangers du numérique
2. Organiser des événements (ateliers en fonction des publics, cafés numériques, serious game, conférences/débats, pièces de théâtre gesticulées, ...) sur chaque territoire autour d'un sujet numérique d'actualité (IA, sobriété numérique, cyber attaques/fraudes, ...)

3. S'appuyer sur la cité du numérique pour sensibiliser les citoyens au numérique
4. Déployer un portail multi-acteurs de l'inclusion numérique 41
5. Refondre le site internet du Département
6. Promouvoir et former les citoyens à l'utilisation des outils numériques en lien avec la santé (prise de rendez-vous médicaux en ligne, téléconsultations, recherche d'un professionnel de santé, ...)
7. Savoir utiliser "Mon espace santé"
8. Proposer des actions de sensibilisation et d'information pour protéger les enfants des risques liés au numérique (protection des données, réseaux sociaux, cyber harcèlement, l'impact des écrans, impacts sur la santé, ...)
9. Animer des ateliers numériques à destination des seniors pour rompre l'isolement social
10. Accompagner les bénéficiaires du RSA dans l'évaluation et la certification des compétences numériques
11. Proposer des ateliers individuels et collectifs à destination des bénéficiaires du RSA sur l'utilisation des outils numériques pour la recherche de formation, de stage et d'emploi
12. Déployer une application permettant de faciliter la recherche d'un stage
13. Recenser les acteurs et les actions contribuant au recyclage et au reconditionnement des outils numériques
14. Soutenir les filières locales de reconditionnement et de recyclage du matériel informatique (fonds ingénierie FNE)
15. Assurer une assistance numérique en continu pour l'utilisation des services en ligne du Département : assistance téléphonique et Chatbot
16. Développer l'évaluation de l'autonomie numérique par le recours à des outils d'évaluation communs (PIX, ABC Diag)
17. Organiser et animer des formations à destination des citoyens sur les outils, les compétences et les savoirs numériques de base
18. Créer un espace ressources numériques en ligne pour accompagner les usagers dans leur montée en compétences numériques (tutoriels, lien vers des sites de formation à distance, ...)
19. Déployer un outil de prise de rendez-vous en ligne
20. Développer et simplifier le portail usager Tranquillidom 41
21. Proposer un accompagnement individuel et personnalisé par un aidant numérique pour réaliser ses démarches administratives en ligne
22. Animer des ateliers numériques sur les services en ligne du Département
23. Recenser les aidants numériques et les réseaux existants sur chaque territoire
24. Créer un espace d'échanges et de partage des ressources dédié aux aidants sur le portail multi-acteurs de l'inclusion numérique 41
25. Former les aidants numériques à l'inclusion numérique et/ou au service aidants connect
26. Recenser l'offre numérique sur l'ensemble du territoire (services proposés, lieux ressources, sites d'intervention, acteurs de l'inclusion numérique, ...)
27. Animer et coordonner le dispositif conseillers numériques

Conclusion du volet 2 : Le volet 2 du schéma des solidarités, élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs, place les solidarités humaines au cœur de l'action publique. Il renforce la cohérence et la lisibilité des interventions en faveur des plus fragiles, en répondant de manière ciblée aux besoins spécifiques de ces personnes sur les différentes étapes de leurs parcours de vie et de santé. Les six axes prioritaires offrent des solutions concrètes pour favoriser l'autonomie et l'inclusion sociale. Ce volet sectoriel reflète l'engagement du département à construire un territoire solidaire et résilient, où chaque citoyen trouve sa place et bénéficie d'un accompagnement adapté.

### 3-VOLET 3 : TERRITORIAL

Le cœur de la démarche, la territorialisation de l'action sociale et la recherche de l'équité territoriale en Loir-et-Cher. Le volet territorial du schéma des solidarités est conçu pour adapter les actions départementales aux réalités spécifiques de chaque territoire du Loir-et-Cher : nord, centre, et sud.

En s'appuyant sur un principe d'universalisme proportionné et d'équité territoriale, ce volet garantit que les services et dispositifs soient déployés de manière juste et cohérente, en tenant compte des particularités démographiques, économiques et sociales de chaque territoire. À travers une co-élaboration avec les acteurs du terrain, il vise à offrir des réponses adaptées et concrètes aux défis propres à chaque territoire, tout en renforçant la proximité, la cohésion sociale et l'efficacité des actions publiques. Cette approche territorialisée assure que chaque habitant, quel que soit son lieu de vie, bénéficie d'un accompagnement optimal, adapté à ses besoins et aux singularités de son environnement.

En résumé, l'essence du volet 3, en soulignant l'importance de l'équité territoriale, est de s'adapter aux besoins locaux et de garantir un cadre de collaboration des acteurs locaux pour une action départementale efficace et respectueuse des spécificités de chaque territoire.

### **1-1 Calendrier des travaux et étapes de construction du volet 3**

- **2023-2024** : des portraits de territoire aux défis à relever  
Pour chaque territoire, une analyse approfondie a permis de dresser des portraits détaillés, identifiant les défis spécifiques à relever et les orientations stratégiques à adopter pour répondre aux besoins locaux.
- **2025** : des objectifs opérationnels et des actions concrètes pour chaque territoire.  
En 2025, les défis identifiés en 2024 seront traduits en objectifs concrets et en plans d'action spécifiques pour chaque territoire. Chaque plan d'action sera conçu pour répondre aux besoins particuliers des habitants, en tenant compte des réalités locales et en proposant des solutions adaptées.

### **1-2 Modalités collaboratives de travail : des défis co-construits avec les acteurs locaux.**

L'approche territorialisée a permis de réunir les acteurs locaux et les habitants du territoire autour de préoccupations communes concrètes, sur la base d'un diagnostic partagé. Des comités préfigurateurs des futures conférences territoriales ont ainsi été créés à l'échelle des territoires en associant des représentants des collectivités locales (EPCI), les principaux acteurs des services publics ou associatifs et quelques habitants volontaires.

Les portraits de territoire ont été soumis à l'expertise de chaque membre des comités territoriaux ainsi instaurés avant d'aller plus loin, en y associant des experts selon les thématiques, sur la définition des besoins locaux, pour aboutir à leur déclinaison en défis territoriaux à relever collectivement.

Le schéma des solidarités, dans sa déclinaison locale, a ainsi été une opportunité de créer des synergies au-delà du seul champ de l'action sociale, dans une logique de développement social territorial afin de se doter, à l'échelle de chaque territoire, d'une capacité d'action permettant d'améliorer les conditions de vie des citoyens en les associant à cette démarche. La prochaine étape sera de traduire ces défis en trois plans d'actions qui prennent en compte les orientations des volets 1 et 2 du schéma tout en étant adaptés aux spécificités locales.

### **1-3 Les défis de chacun des trois territoires**

Annexe : Le volet 3 et ses défis

Le volet 3 du schéma des solidarités se concentre sur la base des 3 portraits de territoire nord, centre, sud sur la définition des défis territoriaux spécifiques des régions nord, centre, et sud du Loir-et-Cher en lien avec les besoins repérés sur les territoires et les problématiques existantes.

Ce volet met en avant des orientations stratégiques afin de définir des réponses adaptées aux réalités locales, en visant une approche de proximité qui tient compte des particularités de chaque territoire.

#### **1. Les défis du territoire nord**

Le territoire nord du Loir-et-Cher présente des défis spécifiques liés à sa structure géographique et à son dynamisme socio-économique. Dans ce contexte, il est essentiel de développer des actions ciblées qui renforcent l'attractivité, la mobilité et la solidarité locale, tout en tenant compte des particularités et des atouts du territoire.

Les orientations stratégiques :

- Développer le rayonnement du territoire en s'appuyant sur l'offre culturelle existante (sport, théâtre, musique, tourisme, ...).
- Développer l'attractivité des métiers en répondant aux nouvelles exigences sociétales
- Agir sur l'offre de mobilité : pour permettre une meilleure attractivité des métiers en tension sur le territoire et une meilleure accessibilité vers les lieux inconditionnels du territoire.
- Développer l'aller vers en s'appuyant sur les acteurs de proximité et en rendant efficient le maillage territorial pour permettre l'accès aux droits pour tous.

Les trois défis retenus pour le territoire Nord :

- 1- La solidarité locale : Favoriser le vivre ensemble en s'appuyant sur l'existant, en mutualisant les moyens pour faire vivre la solidarité locale et en veillant aux sources de financement possibles.
- 2- Le maillage du territoire : Afin de permettre un maillage efficient du territoire, favoriser l'aller-vers et la mobilité pour assurer un accès aux droits inconditionnels pour tous.
- 3- La communication de l'offre : En tenant compte du développement durable, optimiser la communication de l'offre globale du territoire afin de la rendre accessible à tous.

## 2. Les défis du territoire centre

Le territoire centre du Loir-et-Cher, marqué par une diversité urbaine et rurale, fait face à des enjeux essentiels en matière de mobilité, de lien social et de coordination des acteurs locaux. Afin de mieux répondre aux besoins spécifiques de ses habitants, une démarche participative a été initiée en avril-mai 2024, permettant d'impliquer directement les citoyens dans la réflexion sur ces défis et de renforcer l'efficacité des actions mises en place.

- Développer une offre de mobilité adaptée sur le territoire.
- Créer du lien social via les initiatives existantes et à développer.
- Améliorer la lisibilité et la coordination des acteurs du territoire.

FOCUS : démarche de participation citoyenne en avril-mai 2024.

Annexe : le questionnaire et les résultats

Du 22 Avril au 2 mai 2024, quatre professionnels du service projet sont allés à la rencontre de 110 habitants du territoire centre pour leur soumettre un questionnaire visant à les consulter au sujet des défis identifiés lors des travaux des trois premiers comités territoriaux à savoir :

- Développer une offre de mobilité adaptée sur le Territoire Centre.
- Créer du lien social en repérant les initiatives existantes, en les adaptant aux besoins du territoire et en les soutenant.
- Améliorer la lisibilité et la coordination des acteurs du schéma des solidarités sur le territoire.

72 d'entre eux étaient domiciliés sur le Grand Chambord et 40 sur Agglopolys.

D'un point de vue méthodologique, ces professionnels ont cherché à "aller vers" les habitants de l'ensemble du territoire Centre en se rendant sur des espaces ruraux, urbains et dans des lieux permettant de rencontrer un échantillon de population très diversifié (marchés, supermarchés...).

Les défis ont pu être abordés par le biais de questions fermées dont l'objectif était de vérifier si les défis identifiés étaient partagés par les habitants du territoire. Les personnes interrogées se sont montrées intéressées et ont pu échanger avec les enquêteurs sur leurs préoccupations mais aussi faire part de remarques sur les sujets abordés.

44,5 % des personnes interrogées ont indiqué qu'elles étaient intéressées pour participer à de nouvelles consultations conduites par le département dans le cadre du schéma des solidarités.

### 3. Les défis du territoire sud

Dans le territoire sud du Loir-et-Cher, les échanges au sein des comités territoriaux ont rapidement révélé la nécessité d'une meilleure connaissance et coordination entre les acteurs socio-économiques, afin de mieux répondre aux besoins des habitants. Face aux défis liés à l'accès à l'information, à la santé, à la mobilité et à la lutte contre l'isolement social, la valorisation des initiatives existantes et la participation citoyenne sont au cœur des solutions envisagées pour renforcer l'impact des actions locales."

Les trois défis retenus pour le territoire sud sont :

1. Valoriser les actions existantes des acteurs du territoire pour que les habitants connaissent les ressources qu'ils peuvent mobiliser concernant la santé, la mobilité et la lutte contre l'isolement social en mutualisant les idées, les projets et les réponses
2. Améliorer la lisibilité et la coordination des acteurs du territoire pour que les habitants sachent qui répondra le mieux à leurs besoins et faciliter ainsi leur parcours
3. Développer la participation citoyenne sur territoire pour que les diagnostics soient au plus près des besoins des habitants

Conclusion volet 3 : Le volet 3 incarne l'approche locale, "sur mesure" du schéma. Il est la courroie de transmission indispensable entre tous les volets afin d'en garantir la déclinaison opérationnelle et transversale localement. Le volet 3 est le plan d'action qui assure que les solidarités départementales se déclinent en correspondance avec les besoins des habitants et les spécificités de chaque territoire. Il est enfin un véritable laboratoire d'innovation locale permettant de concrétiser des expérimentations qui si elles s'avèrent concluantes pourront être départementalisées.

## PARTIE 3 : Pilotage, gouvernance et mise en œuvre du schéma des solidarités

### 3-1 Pilotage des solidarités : d'une vision 360 à une démarche globale 360

#### 1-De la vision 360...

Annexe : la vision 360

La vision 360 du schéma des solidarités, posée en intentions au début de son élaboration, incarne une approche globale qui vise à intégrer toutes les dimensions des politiques sociales en Loir-et-Cher.

Cette vision repose sur plusieurs axes stratégiques, tous interconnectés, pour assurer une prise en charge complète et efficace des besoins de solidarité au sein du département. Au cœur de cette vision 360 se trouvent les besoins des personnes en situation de fragilité, qui sont le point de départ et la finalité de toute action. Partir des besoins garantit que les offres et actions mises en place sont adaptées aux parcours de vie et de santé des habitants du département.

Cette vision montre comment chaque projet, qu'il soit politique, administratif ou managérial, contribue à la mise en œuvre coordonnée et efficace des actions du schéma des solidarités, en intégrant les différents acteurs et en se fondant sur une vision commune de l'action sociale, médico-sociale et sanitaire, centrée sur les besoins des citoyens en situation de fragilité.

#### 2-...à une démarche globale 360

Annexe : La démarche 360

La vision 360 se concrétise, suite aux travaux d'élaboration du schéma, par une démarche globale 360, visant à mettre en œuvre ces premières intentions à travers une structuration en quatre axes stratégiques.

1. **Axe Politique** : cet axe repose sur **une gouvernance partagée et un pilotage pluri-partenarial**, visant à **allier les forces** des partenaires de l'action sociale, médico-sociale et sanitaire. Cette approche permet d'améliorer et de créer de **nouvelles offres adaptées** aux besoins évolutifs des citoyens, tout en assurant une **gestion partagée des risques et des financements**. La **coopération** entre acteurs, soutenue par des **accords contractuels** (contractualisation-CPOM) et une coopération efficace autour d'objectifs communs, assure une gouvernance agile et réactive, capable de s'adapter aux contraintes locales tout en maintenant une vision stratégique globale.

*Ce cadre politique fort est la base sur laquelle les autres axes s'appuient, fournissant une direction claire pour les partenaires, les citoyens et les ressources déployées, en veillant toujours à ce que ces efforts restent centrés sur les besoins identifiés.*

**Axe Partenaires** : les acteurs de l'action sociale, médico-sociale et sanitaire, ainsi que les structures, dispositifs et aidants, jouent un rôle central dans cette démarche. Ils se **coordonnent** pour harmoniser leurs actions, reconnaître et valoriser les contributions de chacun (interconnaissance et acculturation), et anticiper les besoins des populations. Cette **anticipation** passe par un **repérage précoce** des fragilités, permettant d'intervenir en amont et d'offrir un **accompagnement personnalisé adapté et anticipé** à chaque étape de la vie pour éviter les dégradations et ruptures sur leur parcours de vie et de santé. Cette **collaboration** assure une prise en charge fluide et continue des parcours de vie et de santé, renforçant l'efficacité des interventions à tous les niveaux.

*La force de ce partenariat est essentielle pour garantir que les actions politiques et sociales, médico-sociales, sanitaires et administratives soient soutenues par des interventions de terrain efficaces et bien coordonnées, qui répondent aux besoins des citoyens tout au long de leur parcours de vie et de santé.*

2. **Axe Personnes concernées - citoyens** : au cœur de cette démarche, les citoyens, notamment ceux directement concernés par les politiques de solidarité, sont pleinement impliqués. Leur **participation active** dans la conception de leurs projets de vie individuels, ainsi que dans l'amélioration continue des politiques et services publics, est cruciale. L'**accompagnement collectif** et la **pair-aidance** renforcent cette implication, garantissant que les solutions proposées sont véritablement adaptées aux besoins spécifiques. Cette **dynamique participative** génère des politiques plus justes et alignées avec les réalités du terrain.

*L'implication des citoyens assure que les orientations politiques et les interventions des partenaires restent centrées sur les besoins réels, renforçant ainsi l'efficacité des ressources et des outils mis en œuvre, et garantissant que les actions s'inscrivent dans des parcours de vie et de santé adaptés.*

3. **Axe Ressources, organisation et outils** : pour soutenir efficacement la mise en œuvre des politiques de solidarité, cet axe se concentre sur l'**optimisation des ressources humaines et matérielles**, une **organisation flexible et adaptable**, et le déploiement d'outils de pilotage et d'innovation performants. Une attention particulière est portée à la **gestion et à l'amélioration continue** des politiques publiques, en s'appuyant sur des **données fiables et partagées**. Ces éléments assurent une **réactivité et une agilité opérationnelles**, essentielles pour répondre aux **défis actuels et futurs** de la solidarité sur le territoire.

*L'efficacité de ces ressources et outils est directement renforcée par l'implication des citoyens et la coordination des partenaires, tous guidés par un cadre politique clair et une compréhension précise des besoins exprimés, afin de garantir que les actions menées sont bien alignées avec les parcours de vie et de santé des citoyens.*

**Conclusion** : Cette démarche 360, fruit de la vision 360, structure ainsi de façon claire et complète l'action des solidarités dans le Loir-et-Cher, en intégrant tous les acteurs pour une réponse cohérente et coordonnée aux besoins des citoyens en situation de fragilité.



## 3-2 Gouvernance, coopération et coordination des acteurs

### 1- Gouvernance et alliance : coopération et coordination efficaces au service des solidarités

La démarche 360 a jeté les bases d'une approche intégrée des politiques sociales, visant à répondre aux besoins de solidarité sur le territoire. Cette démarche repose sur une gouvernance favorisant la coopération et la coordination des acteurs à plusieurs niveaux.

Au cœur de cette gouvernance, la priorité est de structurer et piloter les actions sociales, médico-sociales et sanitaires de manière fluide et complémentaire. Tous les acteurs – institutions, partenaires locaux et associations – collaborent pour garantir des offres et services adaptés aux parcours de vie et de santé des populations.

Pour renforcer cette gouvernance, une alliance solide a été construite entre les acteurs des solidarités, formalisée par la "charte du faire alliance", signée par 14 partenaires clés. Cette charte repose sur une **vision commune de respect et de synergie**, et garantit que tous les acteurs, du niveau politique au niveau opérationnel, **travaillent ensemble** pour maximiser l'impact des actions de solidarité sur le territoire.

### 2- Alliance des 14 : Engagements communs et responsabilités partagées.

À travers la charte du « Faire Alliance » désormais **intégrée** dans le schéma des solidarités, les 14 décideurs et financeurs des solidarités ont pris des **engagements forts** au service des plus fragiles tous interconnectés avec les objectifs de la démarche 360 :

Les acteurs de cette gouvernance s'engagent résolument à **dynamiser le développement des territoires** en respectant leurs spécificités, en adaptant les actions aux réalités locales, et en garantissant que chaque intervention soit toujours en adéquation avec les besoins des plus fragiles. Cet engagement s'inscrit pleinement dans l'approche intégrée et globale de la démarche 360, en assurant un décloisonnement des solidarités grâce à une collaboration active et une interaction continue entre tous les acteurs. **La participation active des personnes concernées et des citoyens dans les processus de décision et d'exécution est un pilier central qui oblige à construire des réponses adaptées.** Garantir une **représentation équitable** des intervenants sur le parcours de vie des plus fragiles est également une priorité.

Afin de **simplifier l'accès aux droits et aux services**, les acteurs s'engagent à intégrer des outils numériques adaptés aux fragilités et à rendre ces outils interopérables entre tous les acteurs, facilitant ainsi l'accès aux services essentiels pour tous. Cette démarche reflète l'importance de la coordination telles que définies dans la démarche 360. Ce processus de simplification est également accompagné d'une **harmonisation** face à la complexité de l'écosystème des solidarités actuel, en travaillant en **complémentarité** avec les instances et dispositifs existants qui fonctionnent bien, garantissant ainsi l'efficacité des instances.

Pour renforcer *l'efficacité des actions* et l'innovation sociale, les acteurs se mobilisent pour offrir des accompagnements de qualité, toujours en phase avec les besoins changeants des populations. **Cette mobilisation inclut l'engagement direct des citoyens et des personnes concernées dans le design des services, faisant d'eux des experts d'usage dont les retours sont essentiels à l'amélioration continue des politiques publiques.** Cette approche est en ligne avec les objectifs de la démarche 360. Cet engagement implique une **évaluation continue et partagée** des politiques publiques et des services publics, afin d'assurer une **amélioration** adaptée et cohérente avec les priorités territoriales. Déterminer les conditions de faisabilité pour assurer l'efficacité et la faisabilité des actions conformément aux priorités et besoins réels des personnes fragiles est un objectif central.

Les acteurs s'engagent également à valoriser les missions et métiers des solidarités, en rendant attractifs ces secteurs essentiels, en améliorant les conditions de travail et de collaboration, et en partageant le travail réalisé ainsi que les contributions de chacun grâce à une communication efficace. *Cet engagement à la valorisation des métiers s'inscrit dans la vision globale de la gouvernance, qui cherche à renforcer les capacités et à motiver par le sens les professionnels pour assurer une mise en œuvre efficace des politiques sociales.* L'implication des personnes concernées dans ces processus de valorisation et d'amélioration permet de créer des services véritablement alignés sur les attentes et besoins des citoyens. Donner du **sens** au quotidien pour fédérer et engager tous les acteurs est également une priorité constante.

En respectant les orientations, compétences, et domaines d'intervention de chacun, les acteurs veillent à s'adapter aux réalités territoriales et aux contractualisations existantes, tout en favorisant les interactions concrètes entre la vision globale et les actions locales. Ils s'engagent à participer activement aux différentes étapes de mise en œuvre et de suivi du schéma des solidarités. Cette participation active inclut d'être **proactif et présent** dans les instances départementales et locales pour faciliter les coopérations et coordinations, assurant ainsi la **prise de décisions structurantes et cohérentes, éclairées par les réalités du terrain**. Cette articulation entre vision globale et actions locales est un pilier de la démarche 360, garantissant que la gouvernance reste connectée aux besoins et aux spécificités locales.

Enfin, dans un effort concerté pour aller vers sur les territoires et toucher les populations les plus fragiles, les acteurs s'engagent à agir au plus près des habitants, en offrant des services adaptés à leurs besoins, en favorisant une représentativité équitable des acteurs des solidarités et de la santé sur les territoires, et en mettant en place des moyens appropriés pour rendre ces services accessibles, notamment en termes de **transport et de communication**. Cet engagement est en parfaite cohérence avec les principes de gouvernance partagée et de proximité définis dans la démarche 360, assurant une prise en charge complète et adaptée des populations sur l'ensemble du territoire.

**Conclusion** : Cette gouvernance, fondée sur la coopération, la coordination, **la participation active des citoyens et des personnes concernées** et centrée sur les besoins des citoyens les plus fragiles, garantit une approche cohérente et concertée, où chaque action est mise en œuvre dans le respect des engagements collectifs. Elle permet de répondre de manière agile et réactive aux défis rencontrés, en particulier ceux des populations les plus vulnérables, assurant ainsi une prise en charge complète et adaptée sur l'ensemble du territoire.

### 3. Les instances de pilotage : « penser global et agir local »

Annexe : La gouvernance des solidarités et ses 4 niveaux

Pour que la gouvernance du schéma des solidarités se traduise en actions concrètes et efficaces, une organisation avec plusieurs instances territoriales et départementales de pilotage a été mise en place, organisée autour de quatre niveaux complémentaires. Ces niveaux ont des responsabilités spécifiques, permettant de répondre aux besoins des citoyens tout en prenant en compte les particularités de chaque territoire.

Ces instances forment un cadre de gouvernance solide, soutenu par l'alliance des 14 partenaires clés, garantissant une approche participative et concertée. Elles permettent d'agir localement tout en pensant globalement, assurant que chaque décision prise soit cohérente avec la vision stratégique du département et les besoins exprimés par les citoyens sur leurs territoires.

#### **Présentation des instances : responsabilités, composition, missions :**

Cette gouvernance structurée en quatre niveaux d'instances vise à assurer une prise de décision cohérente, réactive et adaptée aux besoins des populations fragiles, tout en optimisant la répartition des responsabilités et des financements dans un contexte budgétaire contraint.

Présentation des instances locales vers l'instance politique de décision : Trois Conférences Territoriales des Solidarités (CTS) → six commissions sectorielles et une transversale → Conférence Départementale des Solidarités (CDS - Assemblée Générale) → Conférence Départementale des Solidarités (CDS - bureau) → Comité exécutif élargi et restreint au 14.

#### 1. Les trois conférences territoriales des solidarités (CTS) (Nord, Centre, Sud)

- **Responsabilité et mission** : ces instances locales identifient et analysent les problématiques locales propres à chaque territoire et formulent des solutions/propositions locales stratégiques et techniques adaptées. Elles veillent à l'articulation entre les enjeux locaux et les priorités sectorielles, transversales et départementales.
- **Composition** : un COPIL territorial, des COTECH par défis pour l'expertise technique, et des UNIVERSITÉS SOCIALES avec l'ensemble des acteurs locaux, citoyens et personnes concernées pour partager.
  - Un COPIL (COMité de PIlotage) = décision

- Des COTECH (COMité TECHnique) par défis = expertise
- Des universités sociales = partage

- **Niveau de décision : consultatif.** Les recommandations stratégiques et techniques influencent et alimentent les décisions de la Conférence Départementale des Solidarité (CDS) et du comité exécutif.
- **Processus de prise de décision :** les COPIL territoriaux valident les propositions locales avant de les transmettre à la Conférence Départementale des Solidarité (CDS) pour intégration dans la décision départementale.

*Les conférences territoriales jouent un rôle crucial en **identifiant les problématiques locales**, qui, bien que spécifiques à chaque territoire, doivent s'articuler avec les priorités départementales. Les **solutions** proposées remontent ensuite à travers les commissions et sont consolidées par la Conférence Départementale des Solidarités pour une prise de décision globale finale par le Comité exécutif.*

### Les commissions transversale et sectorielles

- ✓ Une commission transversale - VOLET 1 et ses 3 axes
- ✓ Six commissions sectorielles - VOLET 2 et ses 6 axes
- **Responsabilité et mission :** ces commissions fournissent des analyses et recommandations stratégiques et techniques. Elles traitent des problématiques transversales (volet 1) et sectorielles (volet 2), en s'assurant de la bonne coordination des politiques publiques entre elles.
- **Composition :** un COPIL stratégique, des instances réglementaires existantes et des COTECH et groupes de travail spécifiques pour chaque axe du volet 2.
  - Un COPIL = décision
  - Des instances réglementaires
  - Des COTECH = expertise
  - Des groupes de travail thématiques
- **Niveau de décision : consultatif.** Les recommandations stratégiques et techniques influencent et alimentent la Conférence Départementale des Solidarité (CDS) et le comité exécutif.
- **Processus de prise de décision :** les instances et les COTECH se réunissent pour analyser les problématiques et proposer des solutions. Ces propositions sont validées par les COPIL avant de remonter à la Conférence Départementale des Solidarité (CDS).

*Les commissions transversales et sectorielles gèrent les problématiques de leur périmètre d'intervention et assurent la **cohérence** entre les politiques publiques, en se nourrissant des problématiques locales remontées par les territoires. Elles alimentent directement la Conférence Départementale des Solidarités avec des recommandations techniques et stratégiques, garantissant une prise de décision finale globale cohérente.*

## **2. La conférence départementale des solidarités (CDS)**

- ✓ L'assemblée générale (AG)
- ✓ Le bureau
- **L'assemblée générale (AG) de la conférence départementale des solidarités (CDS)**
- **Responsabilité et mission :** l'assemblée générale (**AG**) de la Conférence Départementale des Solidarité (CDS) est l'instance consultative de concertation regroupant les acteurs stratégiques du parcours de vie et de santé. Elle reçoit et débat des propositions remontées des commissions et conférences territoriales et délibère sur les recommandations à présenter au bureau pour validations.

- **Composition** : acteurs stratégiques du parcours de vie et de santé.
- **Niveau de décision : consultatif**. L'assemblée générale propose des ajustements et recommandations au bureau de la CDS, tandis que le bureau valide les propositions avant leur transmission au comité exécutif.
- **Processus de prise de décision** : l'assemblée générale débat des propositions des commissions et conférences territoriales. Une fois les ajustements validés par l'assemblée générale, ils sont transmis au bureau pour validation finale.

*La Conférence Départementale des Solidarités, en tant que lieu de **concertation central et global (parcours)**, fait la synthèse des propositions des territoires et des commissions pour s'assurer que les décisions prises au niveau départemental intègrent les besoins locaux et sectoriels tout en restant en cohérence avec les priorités stratégiques du Comité Exécutif.*

- **Le bureau de la conférence départementale des solidarités (CDS)**
- **Responsabilité et mission** : le bureau de la CDS est l'instance de validation des propositions de la Conférence Départementale des Solidarité avant qu'elles ne soient soumises au comité exécutif. Il joue un rôle central dans l'élaboration des ajustements stratégiques et veille à leur **faisabilité opérationnelle et financière**.
- **Composition** : décideurs du parcours de vie et de santé, en lien avec les acteurs territoriaux et sectoriels.
- **Niveau de décision : validation**. Ses recommandations sont influentes et décisives dans le processus global de décision.
- **Processus de prise de décision** : les propositions sont débattues en séance. Le bureau agit comme un **facilitateur** en synthétisant les ajustements et en recherchant un consensus avant de transmettre les propositions au comité exécutif.

*Le Bureau de la Conférence Départementale des Solidarité, jouant un rôle de **filtre stratégique et budgétaire**, assure que les propositions validées par la Conférence Départementale des Solidarités sont adaptées à la réalité opérationnelle et budgétaire, avant d'être soumises au Comité Exécutif pour validation finale.*

### 3. Le comité exécutif des solidarités

- ✓ Le comité élargi= les 14 et le bureau de la Conférence Départementale des Solidarité
- ✓ Le comité restreint des 14

- **Le comité élargi = les 14 + le bureau de la Conférence Départementale des Solidarité**

Lorsque le bureau de la Conférence Départementale des Solidarité rencontre le **Comité Exécutif des 14**, il se positionne en tant qu'interface centrale, facilitant un échange constructif sur les recommandations soumises. C'est un espace de dialogue et de débat, où les membres du bureau exposent les problématiques et les propositions validées, les ajustements proposés et les résultats des études de faisabilité opérationnelle et budgétaire. Les décideurs du Comité Exécutif peuvent alors interagir directement avec le bureau pour clarifier certains points, poser des questions ou demander des ajustements supplémentaires. Des experts peuvent être invités pour enrichir les échanges.

*Un rôle stratégique d'articulation : Ainsi, le bureau de la Conférence Départementale des Solidarité se présente non seulement comme une instance de validation technique et stratégique, mais aussi comme un **acteur clé du dialogue**, jouant le rôle de lien entre les recommandations des instances locales et techniques et les décisions stratégiques du Comité Exécutif. Il garantit que les propositions sont réalisables tout en étant adaptées aux contraintes financières et budgétaires.*

- Le comité restreint des 14
- **Responsabilité et mission** : instance centrale de décision stratégique et budgétaire. Elle garantit la mise en œuvre des objectifs du schéma départemental et assure la prise en compte des besoins des populations les plus fragiles.
- 
- **Composition** : 14 décideurs/financeurs représentant les acteurs clés du financement et de la mise en œuvre des politiques des solidarités.
- **Niveau de décision : décisions**. Le comité exécutif détient l'autorité finale sur les décisions. Ses décisions doivent être respectées par les autres instances.
- **Processus de prise de décision** : les propositions issues des autres instances (centralisées et présentées par le bureau de la Conférence Départementale des Solidarités) sont examinées. Les membres *volent* après étude de faisabilité et analyse budgétaire. Le consensus est recherché, *mais une majorité simple peut être utilisée en cas de désaccord*.

*Le Comité Exécutif, à son tour, valide les décisions finales, mais s'appuie fortement sur les recommandations en amont pour s'assurer que chaque décision est bien adaptée aux besoins et réalités locales et réalisable au regard des contraintes et du contexte du moment.*

Conclusion : Cette gouvernance des solidarités assure une coordination efficace entre **consultation et décision dans le cadre d'un processus global**. Chaque niveau a un rôle bien défini et complémentaire, contribuant à une prise de décision structurée. Grâce à une répartition claire des responsabilités et à des mécanismes de gestion des divergences, chaque instance contribue à la cohérence globale des politiques sociales sectorielles et locales et à la réactivité face aux besoins des populations les plus fragiles.

- **Mise en œuvre opérationnelle de la gouvernance en 2025**: En 2025, la mise en œuvre opérationnelle du schéma des solidarités du Loir-et-Cher sera guidée par une mise en œuvre progressive et structurée, visant à répondre efficacement aux besoins et réalités.
- **Une remontée d'informations fluide et structurée** : Pour garantir une coordination fluide et éviter les lourdeurs administratives, un outil de gestion de projet centralisé sera mis en place. Cet outil permettra à toutes les instances de suivre en temps réel l'avancement des actions, offrant ainsi une transparence accrue et facilitant la collaboration entre les différentes parties prenantes.
- **Deux défis pour 2025 : simplifier et optimiser** : En 2025, la mise en œuvre du schéma des solidarités et de sa gouvernance s'accompagne d'un défi majeur : annualiser l'ensemble du processus en répondant à **deux objectifs clés, la simplification et l'optimisation**. Cette approche expérimentale, centrée notamment sur la réduction des temps de réunion, vise à ne réunir les instances de gouvernance qu'une seule fois dans l'année tout en maintenant une gestion efficace continue et cohérente des politiques publiques.

**Objectif 1 : optimiser et se réunir une seule fois ?** L'année 2025 sera marquée par une expérimentation visant à limiter les réunions des instances de gouvernance à une seule session annuelle pour les grandes instances. Cette démarche expérimentale se veut une réponse à la nécessité de simplifier la gouvernance tout en garantissant l'efficacité des actions menées. Bien que les réunions soient moins fréquentes, elles doivent rester structurées et en cohérence autour des processus clés nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle du schéma des solidarités, afin de garantir que chaque décision prise soit en ligne avec les objectifs fixés et qu'elle réponde aux besoins des citoyens. Cette expérimentation permettra d'évaluer la faisabilité et la pertinence de cet objectif fin 2025.

**Objectif 2 : simplifier les processus grâce à une communication plus efficace.** Pour atteindre l'objectif de simplification, il est essentiel de mettre en place une communication plus fluide et centralisée. Une communication efficace non seulement réduira les lourdeurs administratives, et favorisera également une prise de décision plus rapide et mieux informée.

- **La solution : un outil de coordination et de communication centralisé et collaboratif** Intertis permettra la coordination et la circulation optimale de l'information et de centraliser toutes les informations collectées, décisions et échanges relatifs au schéma des solidarités, offrant ainsi à tous les acteurs un accès instantané aux données nécessaires. Elle servira de base commune pour la gestion de projets, le suivi des actions, et la coordination entre les différentes parties prenantes. En complément de cet outil, un bulletin trimestriel sera publié pour résumer les décisions clés, les avancées des projets, et les défis à venir. Ce bulletin jouera un rôle crucial en assurant une communication transparente et continue entre tous les acteurs du schéma. Il maintiendra l'engagement des parties prenantes en leur fournissant des mises à jour régulières et en facilitant la coordination fluide des actions. Grâce à cette solution, les informations essentielles seront toujours accessibles, permettant ainsi une prise de décision éclairée et alignée sur les objectifs stratégiques du schéma.

Un bilan de cette expérimentation sera réalisé en fin d'année pour évaluer les points forts et identifier les améliorations possibles. Ce bilan permettra de déterminer si cette simplification et optimisation contribuent réellement à l'efficacité de la gouvernance et s'il est pertinent de poursuivre dans cette direction pour les années à venir.

Conclusion: Bien que la gouvernance proposée pour 2025 soit ambitieuse, elle est conçue pour être à la fois réactive et adaptable. La mise en place d'outils de gestion modernes permettra de relever les défis posés. Toutefois, il sera crucial de maintenir un dialogue constant entre les différentes instances, d'anticiper les obstacles potentiels et de s'ajuster en fonction des retours d'expérience tout au long de l'année.

### **3-3 Mise en œuvre opérationnelle du schéma et ses outils de pilotage**

La mise en œuvre du schéma des solidarités repose sur un cadre structuré garantissant une réponse efficace et adaptée aux besoins. Cette organisation se concentre sur **les actions clés à entreprendre**, et leurs **modalités concrètes de mise en œuvre** tout en intégrant les **objectifs** de la gouvernance, simplifier et optimiser.

#### **1. Cadre d'intervention : les cinq actions clés.**

1. **Mettre en œuvre les actions prioritaires 2024-2025 des volets 1 et 2 du schéma**  
Objectif : mettre en œuvre et suivre les actions prioritaires définies pour 2024-2025, basées sur l'analyse des besoins réalisée en 2023-2024. Un suivi continu sera assuré via trois niveaux d'indicateurs pour évaluer leur efficacité et pertinence et mesurer leur impact.
2. **Créer des actions spécifiques pour chacun des défis des territoires et les projets de chaque territoire (nord, centre, sud) du volet 3**  
Objectif : créer et définir les modalités de mise en œuvre des actions spécifiques en réponse aux défis identifiés dans les trois territoires du département, en veillant à ce que chaque territoire bénéficie de solutions adaptées à ses singularités (= projets de territoire).
3. **Observer les besoins/problématiques de 2025 et élaborer des prospectives pour 2026**  
Objectif : mener une observation continue des besoins dès janvier 2025, accompagnée d'une veille sociale proactive pour détecter les tendances émergentes et préparer les scénarios prospectifs pour 2026. Expérimenter et innover pour consolider les ajustements à engager.
4. **Renforcer les coordinations locales, les partenariats et gérer le quotidien**  
Objectif : gérer les situations rencontrées par les services au quotidien, renforcer la coordination avec les partenaires existants, et développer de nouveaux partenariats pour répondre aux besoins émergents.
5. **Piloter l'activité et accompagner les équipes**  
Objectif : suivre l'activité des services, la mise en œuvre et le suivi des actions, ajuster les moyens aux réalités quotidiennes, et former les équipes et professionnels/partenaires pour les accompagner dans la réalisation des objectifs du schéma.

## 2. Modalités d'intervention : gestion et amélioration continue des politiques publiques

Pour une mise en œuvre cohérente du schéma, un système de gestion et d'amélioration continue des politiques publiques a été créé, structuré autour de sept piliers fondamentaux. Ce système, issu de la démarche 360, est conçu pour répondre de manière optimale aux besoins des citoyens en situation de fragilité sur leur parcours de vie et de santé. Chaque pilier joue un rôle spécifique tout en interagissant avec les autres pour garantir une mise en œuvre fluide et efficace des politiques publiques.

1. **Observation sociale** : le point de départ du système intégré. Elle assure une collecte continue de données pour documenter les conditions sociales et identifier les besoins émergents. Ces données alimentent directement les autres piliers, notamment la veille sociale, la prospective et l'évaluation, fournissant une base solide pour analyser les besoins et les tendances.
2. **Veille sociale** : utilisant les données issues de l'observation sociale, la veille sociale surveille les évolutions sociales et détecte les signaux faibles de crises potentielles. Elle anticipe les changements dans les besoins des citoyens, garantissant une réactivité rapide pour ajuster les actions. La veille sociale alimente directement la prospective sociale et l'expérimentation, en signalant les urgences ou les tendances émergentes.
3. **Prospective sociale** : en s'appuyant sur les données d'observation et les alertes fournies par la veille sociale, la prospective sociale élabore des scénarios futurs. Elle anticipe les défis à venir et planifie des réponses à moyen et long terme. Ces scénarios orientent l'expérimentation sociale, permettant de tester les actions envisagées avant leur déploiement à grande échelle. La prospective oriente également l'innovation sociale en identifiant les domaines où des solutions nouvelles sont nécessaires.
4. **Évaluation et mesure d'impact social** : l'évaluation et la mesure d'impact s'appuient sur les données issues de l'observation, de la veille, et des résultats des expérimentations. Elles analysent l'efficacité des politiques mises en place et vérifient leur pertinence par rapport aux objectifs fixés. Ces retours sont cruciaux pour ajuster les politiques en cours et améliorer les futures initiatives, renforçant ainsi la validité des scénarios prospectifs et des innovations proposées.
5. **Expérimentation sociale** : ce pilier, en lien direct avec la prospective sociale, permet de tester à petite échelle les innovations et nouvelles approches anticipées par la prospective. Les résultats des expérimentations sont ensuite évalués pour déterminer leur pertinence et leur impact avant d'être déployés à plus grande échelle. Cette approche permet de minimiser les risques et d'affiner les solutions avant leur généralisation.
6. **Innovation sociale** : nourrie par les besoins identifiés à travers l'observation, la veille, et la prospective, l'innovation sociale développe de nouvelles solutions pour mieux répondre aux besoins des citoyens. Ces idées sont souvent testées dans le cadre de l'expérimentation sociale avant d'être intégrées dans les politiques publiques. L'innovation dépend ainsi étroitement des retours d'évaluation et de l'expérimentation pour garantir des solutions adaptées et efficaces.
7. **Participation citoyenne et des personnes concernées** : transversale à tous les autres piliers, la participation est essentielle pour aligner les politiques publiques avec les attentes et besoins des populations. Les citoyens et "usagers expert" sont impliqués à chaque étape : ils contribuent à l'observation sociale en partageant leurs expériences, participent à la veille en signalant des problématiques émergentes, co-construisent des scénarios futurs lors de la prospective, et sont activement impliqués dans l'évaluation, l'expérimentation, et l'innovation. Leur participation renforce la légitimité et l'efficacité des actions entreprises.

**Interactions et synergie entre les sept piliers**: La mise en œuvre opérationnelle du système intégré repose sur une synergie constante entre ces piliers : l'observation sociale alimente la veille, qui à son tour nourrit la prospective. Cette dernière oriente l'expérimentation et l'innovation, tandis que l'évaluation et la mesure d'impact valident l'efficacité des actions et fournissent un retour essentiel pour ajuster les politiques en cours. La participation citoyenne et des "usagers expert" traverse et soutient l'ensemble du processus, garantissant que chaque action est ancrée dans la réalité des besoins des citoyens. Chaque pilier joue un rôle complémentaire et ensemble, ils assurent une gestion dynamique, réactive, et anticipative des politiques publiques.

### **3. Démarches et outils de pilotage au service de la mise en œuvre du schéma des solidarités**

Les sept piliers ont été rassemblés dans **quatre démarches clés** soutenues par des **outils dédiés**. Ensemble, elles structurent l'ensemble du processus de **pilotage et d'amélioration continue** des politiques publiques. L'objectif est de garantir que chaque action soit fondée sur une analyse rigoureuse, une adaptation continue et une innovation permanente, toujours en lien avec les besoins et réalités territoriales. Ces démarches sont **interconnectées**, assurant une vision intégrée et un pilotage cohérent.

#### **1- Démarche d'observation, veille et prospective sociale**

Cette démarche constitue le socle du système intégré de gestion et d'amélioration des politiques publiques. Elle commence par l'observation sociale, qui **collecte des données** sur les conditions de vie et les besoins émergents des citoyens. Ces données sont ensuite utilisées dans la veille sociale, qui surveille les évolutions et anticipe les crises potentielles en détectant les signaux faibles. Enfin, la prospective sociale élabore des scénarios futurs pour planifier des réponses adaptées aux défis à venir. L'interaction entre ces trois composantes garantit une compréhension anticipative des dynamiques sociales et oriente l'élaboration des politiques publiques.

**La collecte de données au cœur de cette démarche** : la collecte des données au sein des démarches d'observation, de veille et de prospective doit reposer sur une approche méthodique, garantissant que chaque étape du processus de pilotage des politiques publiques soit fondée sur des **données fiables, solides et actualisées**.

1. **Observation sociale** : L'observation sociale se concentre sur la collecte systématique et régulière de **données quantitatives et qualitatives**, couvrant des aspects divers tels que la démographie, les conditions économiques, l'accès aux services publics, la santé et le logement. Ces données sont recueillies par le biais d'enquêtes, de statistiques officielles et d'études de terrain. Elles visent à fournir une vision globale des réalités sociales et permettent d'élaborer des **diagnostics** stratégiques à long terme pour orienter les politiques publiques.
2. **Veille sociale** : La veille sociale, elle, repose sur une collecte de **données plus spécifique et en temps réel**. Elle s'appuie sur **des indicateurs précis**, tels que les signaux faibles et les alertes, permettant de détecter rapidement l'émergence de tensions sociales ou de nouveaux besoins dans des territoires spécifiques. Ces informations sont souvent issues des retours immédiats des acteurs de terrain et des citoyens assurant une réactivité rapide face à des crises ou des changements imprévus.
3. **Prospective sociale** : Enfin, la prospective sociale s'appuie sur les données issues de l'observation et de la veille pour anticiper les défis à venir. En analysant les tendances identifiées, elle permet de construire des scénarios futurs et de planifier des réponses à moyen et long terme.

**Une collecte de données structurée pour un pilotage efficace**. La méthodologie de collecte des données dans le cadre de l'observation sociale, de la veille et de la prospective repose sur des processus rigoureux et interconnectés. En s'appuyant sur des sources variées, la mise en place d'outils numériques centralisés et l'implication active des acteurs locaux et citoyens et usagers experts, ce système garantit une analyse fine et continue des besoins réels du territoire. Grâce à cette approche qui se doit structurée, les données collectées permettront d'ajuster les politiques publiques de manière réactive et anticipative, tout en renforçant la pertinence des actions et innovations futures.

**Modalités de mise en œuvre opérationnelle** : La mise en œuvre opérationnelle des démarches d'observation, de veille et de prospective va reposer sur une coordination étroite **avec l'observatoire de l'économie et des territoires** ainsi que les autres partenaires pour la collecte et le partage de données et l'équipe multi partenariale constituée de l'« observatoire des solidarités » dédiées à l'analyse. Elle doit pouvoir reposer sur des outils numériques et participatifs pour assurer une gestion efficace des données collectées et faciliter la contribution des acteurs locaux et des citoyens/usagers experts tout en garantissant une analyse des dynamiques sociales. Cette mise en œuvre pourra ainsi garantir une adaptation réactive et continue des politiques publiques en fonction des réalités locales et des besoins émergents.



## 2- Démarche d'évaluation des politiques/actions sociales et mesure d'impact

La démarche d'évaluation annuelle et de mesure d'impact visent à vérifier l'efficacité des actions mises en œuvre et à mesurer leur impact sur les bénéficiaires et la société. L'évaluation de l'efficacité se concentre sur la capacité des actions à atteindre leurs objectifs prévus et à être performantes, tandis que la mesure de l'impact examine leur pertinence à travers les effets concrets sur la qualité de vie des bénéficiaires et la cohésion sociale. L'implication des parties prenantes, des citoyens et des usagers experts garantit que les ajustements soient en phase avec les réalités locales et sociales.

**Les données et des indicateurs au service d'une évaluation et mesure d'impact performantes:** Pour assurer une évaluation fine des actions en 2025, la collecte de données et l'utilisation d'indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact seront au cœur du processus. En s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse, les données pourraient être systématiquement collectées à travers l'observation sociale, la veille, et l'évaluation des expérimentations. Les données quantitatives et qualitatives issues de l'observation pourront fournir une vue d'ensemble des conditions de vie des citoyens, tandis que la veille permettra de détecter les signaux faibles et de réagir rapidement aux tensions émergentes. Ces données pourront alimenter **les indicateurs clés des fiches actions 2024-2025**, et permettre ainsi d'évaluer l'efficacité des politiques publiques à plusieurs niveaux :

- Les **indicateurs de réalisation** suivront les activités effectuées, telles que le nombre de bénéficiaires touchés ou les services déployés.
- Les **indicateurs de résultat** mesureront les effets immédiats sur les bénéficiaires et les partenaires, comme l'amélioration de leur situation ou l'atteinte des objectifs définis.
- Les **indicateurs d'impact** évalueront les changements structurels et durables, permettant de mesurer l'effet des actions sur la cohésion sociale et le bien-être à long terme.

Grâce à cette approche intégrée et au suivi des trois niveaux d'indicateurs, une évaluation précise et réactive des politiques publiques pourra être garantie, tout en permettant des ajustements basés sur les besoins réels du terrain et les retours des citoyens.

**Modalités de mise en œuvre opérationnelle:** La mise en œuvre opérationnelle de cette démarche doit reposer sur des outils structurés et une méthodologie rigoureuse, afin de pouvoir permettre de suivre l'évolution des actions et d'ajuster les politiques publiques en fonction des besoins émergents. Grâce à des outils performants et à la participation active des citoyens et des usagers experts et de l'ensemble des parties prenantes, cette démarche pourra garantir un suivi continu et réactif des politiques publiques, et permettre des ajustements précis et une prise de décision éclairée pour l'année 2026.

## 3. Démarche d'expérimentation et d'innovation sociale

La démarche d'expérimentation et d'innovation sociale s'inscrit dans une volonté de tester et d'adapter des solutions en réponse aux besoins émergents du terrain. En associant les citoyens et les usagers experts à chaque étape et l'ensemble des acteurs, elle garantit que les actions mises en œuvre sont co-construites, rigoureusement testées et continuellement ajustées en fonction des retours du terrain, assurant ainsi leur pertinence avant une potentielle généralisation.

**Expérimentation et innovation, deux concepts complémentaires mais aux finalités distinctes :** L'expérimentation et l'innovation sociale, bien que complémentaires, se distinguent par leur finalité. L'expérimentation consiste à tester des solutions à petite échelle dans un cadre contrôlé avant de décider de leur généralisation. L'expérimentation se situe en amont du processus, permettant de valider la pertinence des solutions avant leur déploiement à plus grande échelle. En parallèle, l'innovation sociale vise à créer ou adapter des solutions nouvelles pour répondre aux besoins émergents ou non satisfaits. Ces deux démarches reposent sur la participation active des citoyens et des usagers experts, garantissant que les solutions testées et développées soient alignées avec les réalités du terrain et les besoins identifiés.

**Modalités de mise en œuvre opérationnelle:** La mise en œuvre des expérimentations et des innovations sociales va s'organiser en **collaboration étroite et en complémentaire avec le LABINNOV 41/solidarités du département** sur les expérimentations et le design de service et les partenaires des solidarités. Elle reposera sur un ensemble d'outils et de méthodes conçus pour garantir un suivi rigoureux, une participation active des parties prenantes, des citoyens et des usagers experts, ainsi qu'une adaptation continue aux retours du terrain. Ces modalités opérationnelles permettront d'assurer que chaque solution soit co-construite, testée et ajustée, pour répondre de manière optimale aux besoins identifiés.

#### 4- Démarche de participation des citoyens et des usagers experts (personnes concernées)

La participation citoyenne et l'implication des usagers experts (personnes concernées) sont au cœur du schéma des solidarités. Cette démarche permet de co-construire les politiques publiques et les services en intégrant les citoyens et bénéficiaires dans le processus. Les outils dédiés à la participation, tels que des panels citoyens, des focus groupe, des ateliers de co-création et sondages en ligne, seront essentiels pour structurer cette participation tout au long du processus.

**Modalités de mise en œuvre opérationnelle:** La mise en œuvre de la participation citoyenne et l'implication des usagers experts dans les politiques publiques doit reposer sur un ensemble d'outils collaboratifs et de méthodes inclusives. Ces modalités permettront une co-construction active des services publics et une prise de décision éclairée, en s'assurant que les besoins réels du terrain sont pris en compte dès les premières phases de chaque projet. Grâce à l'intégration systématique des retours d'expérience et à l'ajustement continu des actions, la participation citoyenne et l'implication des usagers experts va favoriser une adaptation dynamique des politiques publiques. Cette approche garantit que les services offerts répondent aux attentes des citoyens tout en permettant une évaluation constante pour les années à venir.

Conclusion : Pour être pleinement opérationnelle et efficace, la mise en œuvre du schéma des solidarités doit reposer sur une coordination étroite et une interconnexion fluide entre l'observation sociale, la veille, la prospective, l'évaluation, la mesure de l'impact, l'expérimentation et l'innovation. Grâce à l'approche intégrée proposée, chaque étape du processus s'alimente mutuellement, assurant une gestion réactive et continue des politiques publiques. L'implication active des citoyens et des usagers experts et de l'ensemble des acteurs est la garantie que les décisions et les actions prises sont en phase avec les réalités du terrain.

##### ➤ **Volonté de simplifier et centraliser les outils dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma des solidarités, la volonté est bien de simplifier et donc de rechercher à centraliser l'ensemble des outils et des données dans un espace unique et facile d'accès pour tous les acteurs, qu'il s'agisse des équipes départementales, des partenaires, ou des citoyens/personnes concernées.

Une plateforme collaborative pourrait ainsi servir de point d'entrée unique pour la collecte, l'analyse, la consultation des données, ainsi que pour la communication, la transmission des rapports, des comptes rendus et tous les documents nécessaires à la bonne marche des instances de gouvernance. L'objectif serait d'assurer une coordination fluide entre les différentes démarches du schéma, tout en garantissant un accès simplifié à l'information.

Dans le cadre de cette démarche projetée, une attention particulière sera apportée au **respect des obligations légales liées à la RGPD** (Règlement Général sur la Protection des Données). Ainsi, toutes les données collectées devront être **traitées de manière anonyme et sécurisée**, avec des accès strictement réservés aux personnes autorisées. Les **citoyens et usagers experts** devront avoir un **contrôle total** sur leurs propres données, avec la possibilité de demander à tout moment l'accès, la rectification ou la suppression de celles-ci, conformément à leurs droits.

Une telle plateforme pourrait être un véritable **espace collaboratif sécurisé**, et permettrait à chaque acteur de **contribuer aux données, d'accéder aux informations clés, de transmettre des rapports et de partager des comptes rendus**, garantissant ainsi une **transparence totale** dans les échanges avec les instances de gouvernance. Cette démarche centralisée permettrait ainsi de **simplifier l'accès aux informations**, tout en respectant les normes de sécurité et de confidentialité des données.

En conclusion, la mise en œuvre opérationnelle du schéma des solidarités repose donc sur une interconnexion étroite entre plusieurs démarches complémentaires. Chacune de ces démarches joue un rôle spécifique, tout en étant intégrée dans un processus global qui garantit une gestion cohérente et réactive des politiques publiques. Cette interconnexion assure un cycle continu d'amélioration des politiques publiques, et devra **être multi partenariale pour être efficace et efficiente** et garantir un pilotage global et réactif du schéma des solidarités, toujours ancré dans la réalité des besoins et réalités locales.

#### **4. Calendrier pour la mise en œuvre opérationnelle du schéma des solidarités.**

Le calendrier de mise en œuvre du schéma des solidarités projeté est structuré sur la base des précédents développements et donc d'un idéal vers lequel il serait souhaitable de tendre ensemble. Il prend en compte les grandes étapes chronologiques qui s'appuient sur le cadre d'intervention et ses cinq actions, le système de gestion et d'amélioration avec ses sept piliers, et la gouvernance et ses différents niveaux. Cette structuration permettrait de garantir une mise en œuvre fluide, cohérente, et adaptée aux besoins des citoyens du Loir-et-Cher, tout en assurant une remontée d'informations efficace pour des prises de décision éclairées.

##### Les grandes étapes de mise en œuvre du schéma

- 1- Septembre-décembre 2024 : finalisation des démarches, outils et acculturation/formation des professionnels et des partenaires
- 2- Novembre-décembre 2024 : mise en œuvre et/ou poursuite des actions 2024 du volet 1 et 2, création des actions du volet 3 (COPIL et COTECH territoriaux des conférences territoriales- Commissions transversale /sectorielles- installation CDS)
- 3- Janvier-février 2025 : lancement de l'observation sociale, veille sociale et mobilisation locale via les universités sociales territoriales
- 4- Février-mars 2025 : poursuite des travaux sur les actions sur les territoires par défis et préfiguration des projets de territoire (Commissions défis = COTECH territoriaux)
- 5- Mars-avril 2025 : validation des actions territoriales et projets de territoire dans chacun des trois Copil territoriaux des conférences territoriales
- 6- Mai-juin 2025 : réunions des commissions transversale et sectorielles et lancement de la prospective sociale et des expérimentations sociales
- 7- Juillet-septembre 2025 : évaluation et ajustements pour 2026
- 8- Octobre-décembre 2025 : présentation aux instances de gouvernance (bilan et perspectives 2026)
  - o Octobre : COPIL conférences territoriales et commissions sectorielles
  - o Novembre: conférence départementale des solidarités (CDS - AG et bureau)
  - o Décembre: comité exécutif des solidarités
- 9- Janvier 2026 : universités territoriales pour présentation du bilan et perspectives 2026

**Conclusion** : Ce calendrier garantit une continuité dans la prise de décision et la mise en œuvre des actions, grâce à des interactions claires et efficaces entre les étapes et les instances de gouvernance. Il offre ainsi une structure fluide et logique pour une mise en œuvre opérationnelle idéale du schéma des solidarités en 2025.

##### Conclusion partie 3 :

L'élaboration du schéma des solidarités en 2024 a permis de poser des intentions partagées et de viser un idéal commun à atteindre...2025 sera une année d'expérimentation qui doit viser la réussite opérationnelle de ce système qui ne pourra se faire qu'à travers la mobilisation et l'engagement de tous les acteurs et parties prenantes. Riche de cette expérience, 2026 sera l'année de la consolidation.

Chaque année, un bilan des actions menées sur les trois volets du schéma sera réalisé en fonction de l'expérience sur les outils et démarches engagés ainsi que sur la gouvernance. Ces évaluations permettront de proposer des ajustements et de définir de nouvelles fiches actions pour l'année suivante, garantissant ainsi une adaptation continue et une amélioration des dispositifs en fonction des retours et des besoins identifiés.

**C'est l'investissement collectif de chacun qui permettra de concrétiser les démarches nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle et concrète et déterminera la réussite de ce schéma, au service des plus fragiles en Loir-et-Cher.**

## ANNEXES DU SCHEMA DES SOLIDARITÉS :

### PARTIE 1 : élaboration, diagnostic et co construction du schéma de solidarités

ANNEXE : Un écosystème juridique complexe

ANNEXE : La feuille de route des solidarités 2021-2028

ANNEXE : La feuille de route managériale de la DGA Loir-et-Cher solidaire

ANNEXE : La carte de la territorialisation

ANNEXE : La charte du faire alliance signée

ANNEXE : Les diagnostics des fragilités en Loir-et-Cher

1. Le diagnostic des fragilités du schéma
2. Le diagnostic départemental des fragilités
3. Le diagnostic du territoire Nord
4. Le diagnostic du territoire Centre
5. Le diagnostic du territoire Sud

ANNEXE : Résultats de la démarche de participation citoyenne de septembre 2023

ANNEXE : Résultats de la démarche de participation citoyenne d'Avril-Mai 2024

### PARTIE 2 : le plan d'action du schéma des solidarités

ANNEXE : VOLET 1 - Frise parcours (résultats des travaux de novembre)

ANNEXE : VOLET 1 - Cartographie de besoins exprimés en septembre 2023

ANNEXE : VOLET 1 - Les réponses aux besoins directement issues de la cartographie des besoins

ANNEXE : VOLET 1 - TABLEAU orientations stratégiques, objectifs opérationnels, actions et fiches actions 2024-2025.

ANNEXE : VOLET 1 - AXE 1 : Favoriser la capacité d'agir et rendre autonome

1. Fiche action 2024-2025: Associer activement les citoyens et les usagers concernés à l'amélioration des services, au développement social de leur territoire et à l'évolution-ajustement des politiques de solidarités.
2. Fiche action 2024-2025 : Impliquer les citoyens et personnes concernées dans le processus de décision et les instances de gouvernance du schéma des solidarités.

ANNEXE : VOLET 1- Focus 2 : Une démarche globale d'amélioration des accueils au sein des solidarités

1. Fiche action 2024-2025 : Centraliser et optimiser l'accueil téléphonique pour une meilleure accessibilité
2. Fiches action 2024-2025 : Renforcer l'accueil physique de proximité et améliorer l'accès aux services de premier niveau

3. Fiches action 2024-2025 : Moderniser les accueils physiques et adapter les attentes des citoyens
4. Fiche action 2024-2025 : Développer l'accueil numérique : faciliter l'accès aux services et accompagner les citoyens dans les démarches en ligne

#### ANNEXE VOLET 1- AXE 3 : S'adapter aux besoins et fluidifier les parcours

**FOCUS** : Engager une démarche globale de gestion et d'amélioration des politiques publiques: trois démarches au service du pilotage des solidarités :

1. Fiche action 2024-2025 : Observer, anticiper, agir : l'observation, la veille et la prospective au cœur de l'action sociale
2. Fiche action 2024-2025: Évaluer et mesurer pour mieux agir : Évaluation annuelle et mesure de l'impact des politiques de solidarité
3. Fiche action 2024-2025: Expérimenter et innover au service des solidarités
4. Fiche action 2024-2025: Intégrer les citoyens et personnes concernées dans les trois démarches d'observation, de veille et prospective sociale, d'évaluation et mesure d'impact, et d'expérimentation et innovation sociale.

#### ANNEXE : VOLET 1 CD TABLEAU orientations stratégiques, objectifs opérationnels, actions et fiches actions 2024-2025.

##### ANNEXE : VOLET 1 CD - Améliorer l'accès à la culture et au sport sur les territoires: les fiches actions 2024-2025

1. Fiche action 2024-2025: Ouvrir l'éducation artistique et culturelle aux jeunes vivant en zones rurales éloignées de toute offre: le "labos des arts"
2. Fiche action 2024-2025: Favoriser des immersions estivales pour les jeunes de l'ASE et des jeunes éloignés de la culture et des arts et permettre la découverte des pratiques artistiques et la rencontre avec des artistes : "les chantiers artistiques".
3. Fiche action 2024-2025: Ouvrir l'apprentissage artistique et musical aux jeunes en situation d'autisme : "apprentissage musical et autisme" .
4. Fiche action 2024-2025: Développer des semaines de découverte et d'immersion dans le sport pour les jeunes en décrochage scolaire : les "semaines sport".

##### ANNEXE : VOLET 1 CD- Renforcer l'accès à la lecture sur les territoires: les fiches actions 2024-2025

1. Fiche action 2024-2025: Créer des espaces "facile à lire" et de lecture aidée pour les jeunes en décrochage scolaire.
2. Fiche action 2024-2025: Renforcer et diversifier l'accès à la lecture et culture pour les tout-petits.
3. Fiche action 2024-2025: Reconduire l'action "des livres à soi" sur de nouveaux territoires en 2025.
4. Fiche action 2024-2025: Renforcer les formations sur les outils numériques via culture 41.
5. Fiche action 2024-2025: Renforcer la culture mobile et l'accessibilité en milieu rural.

##### ANNEXE : VOLET 1 CD- Soutenir les plus fragiles face à la transition durable et solidaire engagée par le département : les fiches actions 2024-2025

1. Fiche action 2024-2025: pour une alimentation saine dans les collèges.

##### ANNEXE : VOLET 1 CD- Développer nos actions en faveur de la prévention et lutte contre illettrisme et illectronisme : les fiches actions 2024-2025

1. Fiche action 2024-2025: Mettre en œuvre une démarche pour lever les freins pour lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme.
2. Fiche action 2024-2025: Formation et sensibilisation à l'illettrisme et l'illectronisme.
3. Fiche action 2024-2025: Participation aux JNAI.
4. Fiche action 2024-2025: Poursuivre l'action "coopérative des solutions"
5. Fiche action 2024-2025: Poursuivre l'action Savoir et numérique.
6. Fiche action 2024-2025: Soutien aux réseaux et développement des "fonds facile à lire et à comprendre".

#### ANNEXE VOLET 2 - AXE 1 : Enfance-Famille

**ANNEXE : VOLET 2 TABLEAU orientations stratégiques, objectifs opérationnels 2025.**

Les fiches actions 2024-2025:

17. Identifier avec les parents les lieux ressources
18. Proposer des solutions de répit
19. Développer la pair-aidance entre parents
20. Créer des affichages dans les lieux de la vie quotidienne
21. Sensibiliser les parents aux usages du numérique
22. Sensibiliser les adolescents aux risques de la prostitution
23. Intervenir en école maternelle pour évoquer avec les élèves l'intimité du corps et l'interdit
24. Former les professionnels à anticiper et gérer les situations de crise
25. Identifier les possibilités de répit entre structures
26. Créer un outil numérique permettant de maximiser l'expression des enfants placés
27. Créer des supports "facile à lire et à comprendre" adaptés aux âges
28. Permettre la présence des enfants et des parents aux instances qui les concernent
29. Créer un outil de présentation des lieux d'accueil
30. Créer/formaliser une cartographie de l'offre existante sur les territoires
31. Innover en développant des lieux d'accueils pluri institutionnels
32. Développer une politique de maîtrise des risques et créer une cartographie des risques.

**ANNEXE VOLET 2 - AXE 2 : Autonomie des personnes en situation de handicap et personnes âgées****ANNEXE : Cartographie des besoins****ANNEXE : VOLET 2 TABLEAU orientations stratégiques, objectifs opérationnels, actions et fiches actions 2024-2025.**

Les fiches actions 2024-2025 :

35. Améliorer l'information transmise aux usagers et l'interconnaissance entre partenaires
36. Promouvoir l'utilisation des outils numériques par les bénéficiaires (personnes âgées, personnes en situation de handicap, aidants)
37. Harmoniser les pratiques entre partenaires et diffuser
38. Accentuer le rôle d'accueil, d'orientation et de communication de la plateforme vivre autonome 41
39. Concevoir une formation pour créer une culture commune
40. Repenser les orientations et les parcours pour améliorer la réponse aux besoins des personnes en perte d'autonomie
41. Organiser les contenus sur le qui fait quoi à l'échelle du département et communiquer
42. Développer, promouvoir et accompagner les usagers à l'utilisation des E services (APA et MDPH en ligne)
43. Renforcer l'accompagnement de proximité et la construction de réponses adaptées aux besoins des personnes en perte d'autonomie les plus fragiles
44. Déployer les technicothèques pour faciliter l'accès aux aides techniques
45. Reconnaissance mutuelle des évaluations et optimiser les instances
46. Organiser et mieux s'articuler entre dispositifs
47. Identifier, assurer et mettre en œuvre les parcours spécifiques
48. Adapter l'offre à domicile pour les personnes en situation de handicap
49. Communiquer ou faire connaître les dispositifs existants accompagnant les personnes en situation de handicap
50. Organiser et mieux s'articuler entre dispositifs
51. Développer les dispositifs innovants qui proposent des activités de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées
52. Développer les dispositifs innovants entre le domicile et l'établissement
53. Développer les centres de ressources territoriaux
54. Proposer de nouveaux accompagnements en accueil familial
55. Structurer le développement de l'habitat inclusif en lien avec la conférence des financeurs de l'habitat inclusif
56. Accompagner le développement de nouvelles formes d'habitat

57. Mieux connaître le profil et les besoins des personnes en situation de handicap
58. Poursuivre l'adaptation de l'offre pour apporter des réponses adaptées aux besoins des personnes en situation de handicap
59. Accompagner les personnes âgées atteintes de maladie neurodégénératives ou de troubles psychiatriques
60. Conseiller et accompagner la transformation de l'offre des établissements pour personnes âgées
61. Conseiller et accompagner les créations de structures de la compétence du département
62. Accompagner la transformation des services à domicile en service autonomie à domicile (SAD)
63. Construire des réponses coordonnées en fonction des besoins (offre médico-sociales).
64. Communiquer sur les aidants de personnes âgées et de personnes en situation de handicap
65. Améliorer le repérage des aidants pour les accompagner à se reconnaître comme aidants
66. Développer l'accès au répit pour les aidants et les aidés (personnes âgées et personnes en situation de handicap)
67. Coordonner les actions autour des aidants
68. Coordonner les actions pour mieux attirer et fidéliser des professionnels de l'autonomie

#### ANNEXE VOLET 2 - AXE 3 : Insertion-emploi

ANNEXE : Cartographie des besoins

ANNEXE : VOLET 2 TABLEAU orientations stratégiques, objectifs opérationnels, actions et fiches actions 2024-2025.

Les fiches actions 2024-2025 :

19. Mettre en place l'expérimentation volet 3
20. Dynamiser les parcours d'accompagnement grâce à la mise en œuvre d'un SI partagé entre partenaires
21. Soutenir les initiatives en faveur de l'orientation professionnelle
22. Initier des temps de rencontre entre partenaires
23. Mettre en place des ateliers pour identifier la situation globale des personnes (lien espaces RSA)
24. Faciliter la mobilité des bénéficiaires du RSA par le recours à des dispositifs solidaires
25. Définir et déployer un plan de diversification des modes de garde d'enfants visant à lever le frein pour la reprise d'activité et de formation
26. Faciliter le lien entre les institutions dans un souci de fluidification de la réponse apportée aux usagers
27. Création d'un groupe ressource de personnes concernées pour mieux les impliquer au sein de nos politiques et instances en insertion / logement et Co construire la communication et ses outils avec les personnes concernées et les citoyens
28. Co construire des plans d'aide aux parcours
29. Déployer le plan régional d'accompagnement des pratiques d'orientation vers la formation
30. Développer les rencontres avec les acteurs de la formation
31. Connaître et mobiliser les aides à l'appui des entrées en formation
32. Organiser des événements entre acteurs économiques et professionnels
33. Construire des actions communes au service du parcours d'insertion
34. Promouvoir les outils et dispositifs d'insertion professionnelle
35. Renforcer les actions à destination des publics (immersions, visites entreprises, etc.)
36. Développer une plateforme de stages

#### ANNEXE VOLET 2 - AXE 4 : Habitat-logement

ANNEXE : Cartographie des besoins

ANNEXE : VOLET 2 TABLEAU orientations stratégiques, objectifs opérationnels, actions et fiches actions 2024-2025.

Les fiches actions 2024-2025:

15. Améliorer l'accessibilité et l'accompagnement du public lors de l'accès au logement
16. Création d'un groupe ressource de personnes concernées pour mieux les impliquer au sein de nos politiques et instances en insertion/logement
17. Construire un forum habitat
18. Action Logement/Emploi-jeunes
19. Pérennisation des outils
20. Expérimentation Groupes d'échange

21. Anticiper et coordonner l'implantation des Maisons de l'habitat
22. Promotion de l'action des AIS afin de mobiliser des logements du parc privé pour loger les personnes en difficulté, en proposant des dispositifs adaptés aux propriétaires
23. Création d'un point rencontre offre-demande
24. Recenser les projets sociaux des structures médico-sociaux (hébergement)
25. Développer les terrains familiaux locatifs
26. Mise à disposition d'hébergements alternatifs-saisonniers
27. Maîtrise de la conso énergie-eau
28. Repérer les logements indignes en lien avec les pactes territoriaux France Renov'

#### ANNEXE VOLET 2 - AXE 5 : Santé

ANNEXE : Cartographie des besoins

ANNEXE : VOLET 2 TABLEAU orientations stratégiques, objectifs opérationnels, actions et fiches actions 2024-2025.

Les fiches actions 2024-2025

26. Mettre en place un suivi des recommandations des BSEM
27. Développer la prévention des troubles posturaux
28. Promouvoir à la question de l'urbanisme favorable à la santé (UFS) auprès des collectivités rurales et des établissements de santé et établissements médicaux-sociaux du territoire
29. Aider à l'installation des professionnels de santé par des programmes d'incitation financière
30. Renforcer l'accompagnement des étudiants médicaux et paramédicaux
31. Valoriser les terrains de stage et optimiser l'accompagnement des internes et autres professionnels de santé
32. Accompagner l'investissement de structure de formation
33. Développer le marketing territorial vers les professionnels de santé étudiants et futurs professionnels de santé
34. Créer un guichet unique pour les professionnels de santé et étudiants médicaux et paramédicaux
35. Favoriser une meilleure organisation des professionnels de santé pour assurer une présence médicale pérenne et continue
36. Fournir un soutien en ingénierie pour les regroupements de professionnels de santé
37. Favoriser la création et l'extension des exercices coordonnés et Regroupés
38. Soutenir financièrement les innovations médicales pour attirer les étudiants et professionnels de santé
39. Développer des dispositifs de santé mobiles
40. Participer à la création centre de santé télémédecine
41. Développer une politique de prévention de la perte d'autonomie
42. Participer à la mise en place d'ICOPE
43. Mettre en place des évaluations régulières de la condition physique et cognitive des PA
44. Mieux informer et sensibiliser les personnes concernées et leurs aidants sur les moyens de prévenir la perte d'autonomie
45. Mettre en place /favoriser la mise en place de technologies d'assistance (téléassistance et domotique)
46. Renforcer le soutien à domicile pour répondre aux besoins des personnes âgées les plus dépendantes et isolées géographiquement.
47. Renforcer les programmes d'activités physiques adaptés
48. Encourager les comportements et modes de vie sains
49. Développer les actions ouvertes vers l'extérieur en EHPAD et en résidences autonomie
50. Participer à la mise en place d'un gérontopôle en région Centre-Val de Loire

#### ANNEXE : VOLET 2 AXE 6 : Inclusion numérique

ANNEXE : Cartographie des besoins

ANNEXE : VOLET 2 TABLEAU orientations stratégiques, objectifs opérationnels, actions et fiches actions 2024-2025.

Les fiches actions 2024-2025

28. Proposer des animations pour sensibiliser les citoyens aux opportunités et aux dangers du numérique



29. Organiser des événements (ateliers en fonction des publics, conférences/débats, pièces de théâtre gesticulées, ...) sur chaque territoire autour d'un sujet numérique d'actualité (IA, sobriété numérique, cyber attaques/fraudes, ...)
30. S'appuyer sur la cité du numérique pour sensibiliser les citoyens au numérique
31. Déployer un portail multi-acteurs de l'inclusion numérique 41
32. Refondre le site internet du Département
33. Promouvoir et former les citoyens à l'utilisation des outils numériques en lien avec la santé (prise de rendez-vous médicaux en ligne, téléconsultations, recherche d'un professionnel de santé, ...)
34. Savoir utiliser "Mon espace santé"
35. Proposer des actions de sensibilisation et d'information pour protéger les enfants des risques liés au numérique (protection des données, réseaux sociaux, cyber harcèlement, l'impact des écrans, impacts sur la santé, ...)
36. Animer des ateliers numériques à destination des seniors pour rompre l'isolement social
37. Accompagner les bénéficiaires du RSA dans l'évaluation et la certification des compétences numériques
38. Proposer des ateliers individuels et collectifs à destination des bénéficiaires du RSA sur l'utilisation des outils numériques pour la recherche de formation, de stage et d'emploi
39. Déployer une application permettant de faciliter la recherche d'un stage
40. Recenser les acteurs et les actions contribuant au recyclage et au reconditionnement des outils numériques
41. Soutenir les filières locales de reconditionnement et de recyclage du matériel informatique (fonds ingénierie FNE)
42. Assurer une assistance numérique en continu pour l'utilisation des services en ligne du Département : assistance téléphonique et Chatbot
43. Développer l'évaluation de l'autonomie numérique par le recours à des outils d'évaluation communs (PIX, ABC Diag)
44. Organiser et animer des formations à destination des citoyens sur les outils, les compétences et les savoirs numériques de base
45. Créer un espace ressources numériques en ligne pour accompagner les usagers dans leur montée en compétences numériques (tutoriels, lien vers des sites de formation à distance, ...)
46. Déployer un outil de prise de rendez-vous en ligne
47. Développer et simplifier le portail usager Tranquillidom 41
48. Proposer un accompagnement individuel et personnalisé par un aidant numérique pour réaliser ses démarches administratives en ligne
49. Animer des ateliers numériques sur les services en ligne du Département
50. Recenser les aidants numériques et les réseaux existants sur chaque territoire
51. Créer un espace d'échanges et de partage des ressources dédié aux aidants sur le portail multi-acteurs de l'inclusion numérique 41
52. Former les aidants numériques à l'inclusion numérique et/ou au service aidants connect
53. Recenser l'offre numérique sur l'ensemble du territoire (services proposés, lieux ressources, sites d'intervention, acteurs de l'inclusion numérique, ...)
54. Animer et coordonner le dispositif conseillers numériques

ANNEXE : Le VOLET 3 et ses défis territoriaux

ANNEXE : Soutenabilité financière du plan d'action du schéma des solidarités

### PARTIE 3 : pilotage, gouvernance et mise en œuvre du schéma des solidarités

ANNEXE : Le pilotage des solidarités

1. La vision 360...
2. ...la démarche globale 360

ANNEXE : la feuille de route managériale de la DGA Loir et Cher solidaire

ANNEXE : Les instances de la gouvernance: "penser global et agir local"